

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DE CONCESSION 2021

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DU PAS-DE-CALAIS

Développement et exploitation du réseau public
de distribution d'électricité

Fourniture d'électricité aux
tarifs réglementés de vente

Nous avons le plaisir de vous faire part du compte-rendu annuel d'activité de votre concession pour l'année 2021, établi conformément au cahier des charges de concession.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

SOMMAIRE

Éditorial	4
Le service public de l'électricité	6
L'organisation du concessionnaire	8
Les chiffres clés de la concession	10
Compte-rendu de l'activité d'Enedis pour le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité sur votre territoire	14
1. La présence d'Enedis sur votre territoire	16
2. Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité	68
3. Mieux servir nos clients	110
4. Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession	142
Annexes au compte-rendu de l'activité d'Enedis	169
Compte-rendu de l'activité d'EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur votre territoire	182
1. Faits marquants 2021 et perspectives 2022	184
2. Les clients de la concession	202
3. La qualité du service rendu aux clients	210
4. La lutte contre la précarité énergétique au cœur des engagements d'EDF	240
5. Les éléments financiers de la concession	258
Annexes au compte-rendu de l'activité d'EDF	263

CONCERNANT LA MISSION CONFÉE À ENEDIS,

Tout au long de l'année 2021, dans un contexte qui ressemblait fortement à celui de 2020, Enedis, en tant qu'entreprise de service public, a démontré sa capacité à adapter son organisation tout en assurant sa mission de service essentiel. Toutes les équipes d'Enedis se sont mobilisées et sont restées engagées depuis le début de la crise pour répondre aux attentes de l'ensemble de nos parties prenantes que sont la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais, les services de l'État, les élus et les collectivités locales sans oublier bien évidemment les clients.

Sur les parties techniques et financières, Enedis a tenu ses engagements en matière d'investissements quadri annuels dans le cadre du Plan Pluriannuel des Investissements (PPI), a réalisé le programme travaux pour l'amélioration des réseaux, la qualité de fourniture a atteint un très bon niveau avec une année relativement calme en terme de perturbations climatiques et ce malgré un incident sur le poste source d'Hesdin qui a pu occasionner un ressenti négatif côté qualité fourniture sur certains territoires.

Concernant le raccordement des clients, Enedis a l'ambition de diviser par 2 les délais de raccordement au travers du Plan Industriel et Humain. Les premiers résultats commencent à arriver grâce à la mobilisation et à la recherche de performance de tous nos services et ce malgré des coûts qui ont tendance à augmenter et des délais d'approvisionnement de matériel qui commencent à s'allonger.

En 2021, Enedis s'est aussi donnée pour ambition de mieux accompagner les territoires dans leur transition écologique pour dessiner une nouvelle France électrique. En effet, l'urgence climatique s'impose aux collectivités locales et son atténuation, son adaptation passent par la réussite de la transition écologique. Les collectivités locales ont ainsi le souhait d'électrifier davantage leurs usages pour faire entrer la France dans une nouvelle ère qui place l'électricité au cœur de la transition écologique. Sur ce point la FDE accompagne également les collectivités pour réussir ensemble cette transition énergétique.

Nous avons poursuivi nos actions sur l'intégration au réseau de distribution d'électricité des énergies renouvelables, avec toujours plus de projets et d'énergie produite localement, grâce en particulier au solaire et à l'essor de l'autoconsommation. Sur le volet des données et des services associés, nous avons amplifié et démultiplié notre offres, avec notamment « Mon éclairage public ».

2022 devrait, nous l'espérons tous, voir un retour progressif à la normale avec le ralentissement des impacts de la crise sanitaire. Nous poursuivrons nos missions de service public, et les ambitions associées, pour mieux vous accompagner et toujours veiller à garantir une haute qualité de service auprès de tous les habitants du Pas-de-Calais. C'est sur cette note d'optimisme que je souhaite conclure cet éditorial et vous souhaite une bonne lecture.



Jérôme MARKIEWICZ
Directeur Territorial Pas-de-Calais

CONCERNANT LA MISSION CONFÉE À EDF,

Nous avons le plaisir de vous rendre compte de l'exécution de la mission de service public qui nous est confiée sur le territoire de la FDE 62

Comme l'an dernier, ce CRAC rend compte d'une année très particulière, marquée par la poursuite de la crise sanitaire à laquelle s'est ajoutée, à partir de l'automne, une crise des prix de l'énergie d'une ampleur inédite.

EDF toujours mobilisée pour garantir la continuité de service

En assurant la continuité du service à ses clients dans un contexte exceptionnel, votre concessionnaire a démontré qu'il est un fournisseur fiable pour ses clients. Leur satisfaction, qui est restée en 2021 à un très haut niveau, témoigne de la confiance qu'ils nous accordent. Cette année encore, EDF est le fournisseur ayant le taux de litiges le plus faible selon le médiateur national de l'énergie.

Le numérique au service de nos clients

En associant le meilleur du numérique et de l'humain, EDF souhaite offrir à ses clients les outils et solutions pour les aider à gérer sereinement leur contrat, à maîtriser leur consommation et leur facture et à être des acteurs de la transition énergétique attentifs à leur impact carbone.

Notre service client est organisé pour assurer la meilleure complémentarité entre le canal numérique et l'accueil téléphonique géré par des centres relation clients (CRC) qui opèrent en maillage national au profit de toutes les concessions. EDF est le premier énergéticien à avoir obtenu en 2021 la certification « Relation Client en France » délivrée par l'AFNOR aux entreprises françaises qui font le choix d'implanter l'intégralité de leur service client en France.

La solidarité, notre priorité

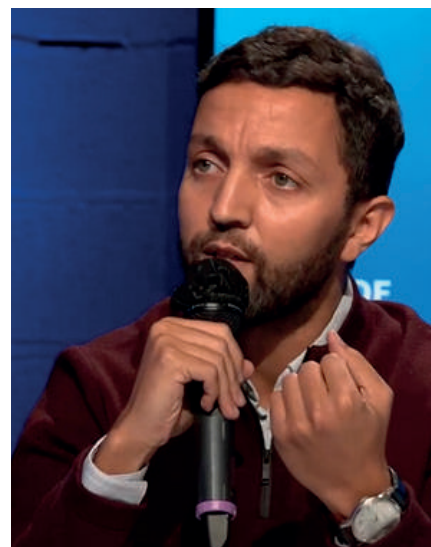
Proche des territoires, EDF demeure le partenaire de nombreuses structures présentes dans l'écosystème local qui viennent en aide aux personnes en difficulté. Nos correspondants et conseillers Solidarité, forts d'une réelle expertise, sont en étroite relation avec les CCAS, les Conseils départementaux,

les structures de médiation sociale et le tissu associatif.

La bienveillance à l'égard des clients est une exigence pour ce bien essentiel qu'est l'électricité. EDF a décidé en novembre 2021 de mettre fin, pour ses clients Particuliers, aux coupures d'alimentation pour impayés tout au long de l'année, en remplaçant la coupure par une limitation de puissance à 1 kVA. Cette mesure a pris effet en avril de cette année et s'applique dans tous les cas, sauf s'il existe une impossibilité physique ou technique de limiter la puissance de l'alimentation du logement.

Enfin, EDF a continué à maîtriser ses coûts commerciaux en 2021, et les clients de la concession ont bénéficié d'évolutions tarifaires inférieures à l'inflation : la hausse s'est limitée à 2,1% TTC sur l'année 2021 pour les clients Particuliers. Et, comme vous le savez, le Gouvernement a décidé de contenir l'augmentation du tarif Bleu à 4% en moyenne sur l'année 2022.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce compte-rendu et me tiens à votre disposition avec nos équipes pour vous le présenter et plus largement échanger avec vous sur le service concédé.



Abdelhack AIT SI
Directeur du Développement
Territorial

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large, flowing 'P' followed by a horizontal line.

UN SERVICE PUBLIC, DEUX MISSIONS

L'exercice du service public de l'électricité, dans le cadre des cahiers des charges de concession, recouvre deux missions dévolues par la loi à Enedis, filiale d'EDF gérée en toute indépendance, d'une part, et à EDF d'autre part.

Ces deux missions constitutives du service concédé sont :

1

Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité

Enedis assure, dans le cadre de sa mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, la desserte rationnelle en électricité du territoire national par les réseaux publics de distribution. À cet effet, elle développe, exploite, entretient et modernise le réseau public de distribution. De même, Enedis garantit la continuité du réseau, le raccordement et l'accès à celui-ci à l'ensemble des utilisateurs du réseau, dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires et gère de nombreuses données associées. Enedis est indépendante des fournisseurs d'électricité.

Ces activités sont financées par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) qui constitue l'essentiel des recettes du distributeur (à plus de 90 %).

Le TURPE est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) en accord avec les orientations de politique énergétique définies par le Gouvernement. Ce tarif est unique sur l'ensemble du territoire national, conformément au principe d'égalité de traitement inscrit dans le Code de l'énergie et garantit une cohésion sociale et territoriale.

2

La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente

EDF assure la fourniture d'électricité aux clients raccordés au réseau de distribution de la concession, bénéficiant des tarifs réglementés de vente.

L'éligibilité aux tarifs réglementés de vente est définie à l'article L. 337-7 du Code de l'énergie (cf. 2.1 du compte-rendu de l'activité d'EDF).

Les tarifs réglementés de vente présentent pour les clients quatre caractéristiques majeures :

- ces tarifs nationaux sont déterminés dans les conditions définies par le Code de l'énergie ;
- ils sont fondés sur une péréquation tarifaire au profit des clients de l'ensemble des concessions ;
- ils sont mis en œuvre, dans le cadre des contrats de concession, sous le contrôle des autorités concédantes, pour facturer la fourniture d'électricité assortie des conditions de service proposées aux clients ;
- les conditions générales de vente (CGV) applicables aux tarifs réglementés de vente sont mises à jour par EDF selon les modalités définies par le contrat de concession et, pour les CGV des clients résidentiels, sur avis consultatif des associations de consommateurs représentatives (cf. 3.2 du compte-rendu de l'activité d'EDF).

L'ORGANISATION DU SYSTÈME FRANÇAIS DU SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ S'ARTICULE AUTOUR DE DEUX ÉCHELONS

AU NIVEAU NATIONAL

L'alimentation en électricité de la concession est assurée par l'ensemble du système électrique national dans lequel l'offre et la demande sont équilibrées à tout instant. La réalisation de cet équilibre s'appuie sur une programmation à long terme des investissements de production et sur un développement rationnel du réseau public de transport géré par RTE (Réseau de transport d'électricité), conforté par des interconnexions avec les pays voisins.

Situés à la charnière entre le réseau de transport et le réseau de distribution, les postes sources, propriété de RTE et d'Enedis, chacune pour la partie des installations qu'elle exploite, jouent un rôle clé dans la qualité et la continuité de l'alimentation électrique des concessions de distribution.

Enedis et EDF bénéficient, au même titre que les entreprises locales de distribution (ELD), d'un monopole légal dans leur zone de desserte, respectivement, pour l'exploitation et le développement du réseau public de distribution d'électricité et pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV). Ces missions s'effectuent dans le cadre d'une péréquation tarifaire et d'une régulation nationale sous l'égide de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

AU NIVEAU LOCAL

Enedis et EDF exercent leurs missions dans les conditions fixées par la loi et le contrat de concession signé avec chaque autorité concédante pour son territoire.

Le contrat de concession fixe notamment le périmètre de la concession, définit le service concédé, la redevance de concession, la répartition éventuelle de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau concédé entre l'autorité concédante et le concessionnaire, ainsi que la durée de la concession. Ce contrat traite également des relations du concessionnaire avec les usagers du service, fixées pour l'essentiel, s'agissant de la mission de fourniture aux TRV, par les conditions générales de vente (CGV) d'EDF annexées au contrat de concession. Ce dernier prévoit le contrôle par l'autorité concédante des missions concédées et la production d'un compte-rendu annuel d'activité (CRAC) établi par Enedis et EDF, chacune pour sa mission.

Le présent document constitue le compte-rendu d'activité pour l'exercice 2021.

LE RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE CONCESSION

Conformément à l'accord sur un nouveau modèle de contrat de concession conclu fin 2017 avec la FNCCR, France urbaine et EDF, les négociations en vue du renouvellement des contrats de concession se sont poursuivies dans les territoires au cours de l'année 2021. À fin 2021, 291 contrats ont été conclus selon ce nouveau modèle, dans le cadre de projets de territoires, avec des autorités concédantes de taille départementale (syndicats départementaux, ainsi que deux départements), des syndicats intercommunaux, des métropoles, des communautés urbaines, d'agglomération ou de communes et des communes. 84 % des contrats avec les principales autorités concédantes (autorités concédantes de taille départementale, syndicats intercommunaux, métropoles et communautés urbaines) ont ainsi été renouvelés selon le nouveau modèle. Ces 291 contrats s'ajoutent aux 41 contrats précédemment renouvelés ou modifiés selon des stipulations proches de celles du nouveau modèle, soit un total de 332 contrats modernisés sur 364 contrats à terme. Les négociations se poursuivent en vue de renouveler dans les meilleurs délais les quelques contrats restants, majoritairement de syndicats départementaux, signés selon d'anciens modèles de contrat.

POUR LA MISSION DE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC

ORGANISATION D'ENEDIS

L'activité de distribution publique d'électricité confiée à Enedis dans sa zone de desserte s'exerce dans un contexte technique d'interconnexion des réseaux qui constitue le seul moyen d'assurer une continuité satisfaisante de la distribution de l'électricité.

Après la rationalisation de l'exercice des activités électriques et gazières opérée en 1946 par la loi de nationalisation, les principes sous-tendant la gestion du service public de l'électricité sont ceux d'égalité, de continuité et d'adaptabilité, et ce, dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de coût, de prix et d'efficacité économique, sociale et énergétique.

Les législations communautaire et nationale imposent à Enedis d'agir en gestionnaire de réseau efficace. Les coûts prévisionnels de l'entreprise ne sont pris en charge sur les quatre ans de la période tarifaire que s'ils correspondent à ceux d'un opérateur efficace. Par ailleurs, Enedis est incitée à améliorer sa performance par la mise en place de mécanismes spécifiques de régulation. Ceux-ci portent sur l'efficacité, tant du point de vue de la maîtrise des coûts, que de la continuité d'alimentation et de la qualité du service rendu aux utilisateurs du réseau. Ils ont été accentués avec la mise en œuvre du TURPE 6 par l'introduction d'objectifs d'amélioration des délais de raccordements, ainsi que par des objectifs en matière de qualité des données mises à disposition par Enedis, notamment concernant celles issues du comptage.



L'accélération de la transition écologique et des enjeux sociétaux, les attentes de plus en plus fortes des clients, des collectivités territoriales et des autorités concédantes du réseau de distribution d'électricité conduisent Enedis à adapter ses modes de fonctionnement. Dans le cadre du Projet industriel et humain 2020-2025, Enedis a renforcé l'organisation de l'entreprise au service de la performance industrielle, de la satisfaction des clients et des territoires et de la responsabilisation des salariés.

Les 25 Directions régionales, ancrées au plus près des territoires, sont responsabilisées en matière d'écoute des parties prenantes externes, et en particulier des clients et des autorités concédantes.

Le Directeur régional est notamment en charge de la mise en œuvre de la politique industrielle d'Enedis, de la performance du service public concédé et de la satisfaction de toutes les parties prenantes, en particulier dans le contexte de la transition écologique.

Les Directeurs territoriaux, rattachés à chacune de ces Directions régionales, au plus près des territoires, sont les interlocuteurs privilégiés des autorités concédantes.

Vos interlocuteurs chez Enedis

	Fonction	Téléphone
Jérôme MARKIEWICZ	Directeur Territorial	06 62 26 09 84
Justine SCHNEBLE	Adjointe au Directeur Territorial	07 61 87 54 15
Jean-Paul GEORGE	Manager Territorial	06 61 21 62 01

POUR LA MISSION DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE

ORGANISATION D'EDF

La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV) est assurée par le Pôle Clients, Services et Territoires d'EDF, créé au 1^{er} janvier 2020.

Le Pôle Clients, Services et Territoires d'EDF recouvre notamment deux directions de marchés :

- la Direction du Marché des Clients Particuliers gère la fourniture d'électricité au Tarif Bleu résidentiel (ménages);
- la Direction du Marché d'Affaires gère la fourniture d'électricité au Tarif Bleu non résidentiel (professionnels, entreprises et collectivités territoriales).

L'organisation du Pôle est décentralisée; elle s'appuie sur 8 Directions Commerciales Régionales (DCR) : Auvergne Rhône-Alpes • Est • Grand Centre • Île-de-France • Méditerranée • Nord-Ouest • Ouest • Sud-Ouest.

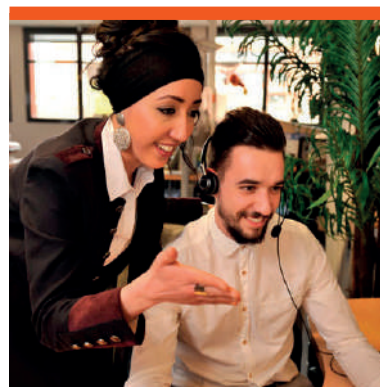
Les Directeurs du Développement Territorial, interlocuteurs des collectivités territoriales et concédantes, sont rattachés aux DCR ainsi que les Référents Concessions qui les appuient pour la gestion des contrats de concession. Ces derniers sont animés par les services nationaux du Pôle Clients, Services et Territoires, interlocuteurs des associations nationales représentatives des autorités concédantes, ainsi que de plusieurs associations nationales d'élus et d'agents territoriaux.

Les ressources mises en œuvre par EDF pour assurer le service concédé dans chaque concession sont mutualisées à une maille nationale ou régionale.

Ainsi, EDF recourt à des systèmes d'information développés et maintenus nationalement pour gérer les contrats, la facturation ou encore les réclamations des clients, et proposer à ces derniers des outils Internet et applications mobiles adaptés à leurs attentes.

De même, les Centres de Relation Clients (CRC) sont pilotés et animés par un service national dédié au sein d'EDF. Ils fonctionnent en réseau sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cette organisation constitue une garantie de fiabilité du service rendu, en particulier pour assurer le traitement des appels des clients des différentes concessions.

Cette mutualisation des moyens du concessionnaire à une échelle nationale permet une optimisation économique qui profite à l'ensemble des clients au travers de tarifs fixés nationalement.

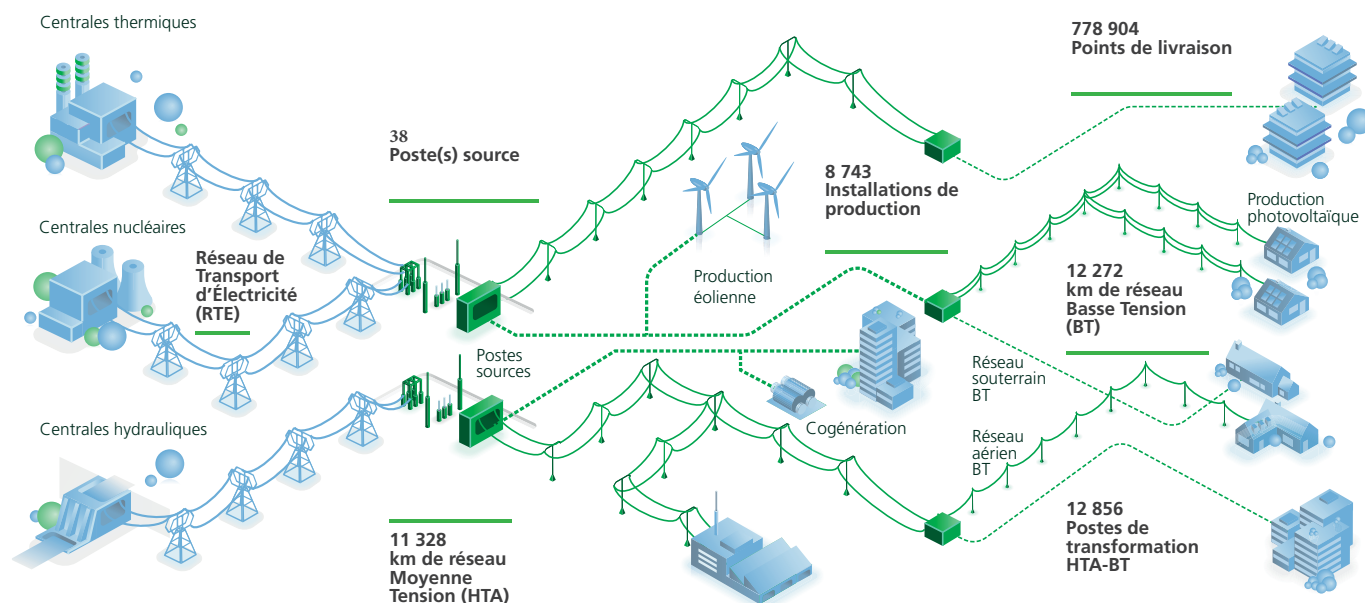


Vos interlocuteurs chez EDF

	Fonction	Téléphone
Abdelhack AIT SI	Directeur de Développement	07 64 49 81 52
Michel MARIEL	Correspondant Solidarité	06 69 61 83 45
Marine FRADIN DE BELABRE	Référente Concession	07 64 57 46 00

LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ EN 2021

LE RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ



LA QUALITÉ DE DESSERTE CRITÈRE B HORS RTE (EN MIN)

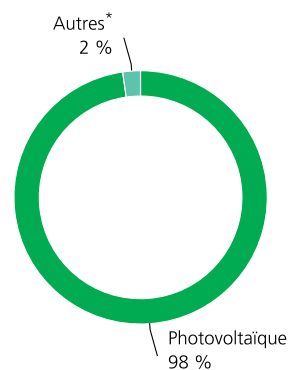
Durée moyenne de coupure des clients BT, hors incidents RTE (en min)



● Moyenne nationale ● Moyenne concession

LES PRODUCTEURS SUR LA CONCESSION

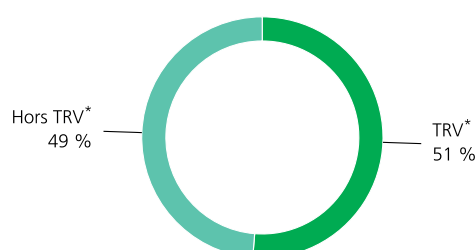
Répartition du nombre de producteurs



* Producteurs d'énergie d'origine éolienne, hydraulique, cogénération, biomasse.

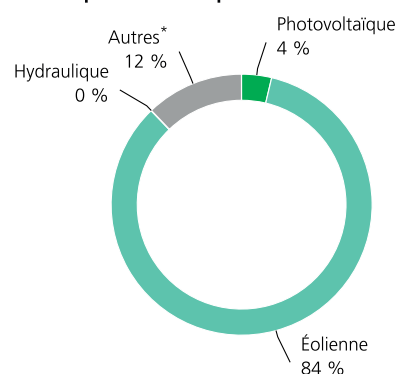
LE NOMBRE DE CONSOMMATEURS

Répartition du nombre de consommateurs



* Tarifs réglementés de vente

Répartition de la puissance des producteurs



* Cogénération, biomasse...

LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE EN 2021

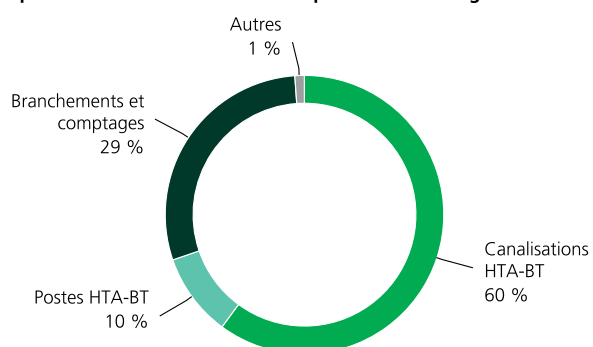
LES INVESTISSEMENTS ET LE PATRIMOINE

Investissements Enedis sur la concession (k€)



- Raccordements
- Performance du réseau dont Linky™
- Exigences environnementales et réglementaires
- Logistique

Répartition de la valeur nette comptable des ouvrages



LES RACCORDEMENTS À LA CONCESSION

Répartition des raccordements d'installations de production neuves réalisés



- En BT et de puissance ≤ à 36 kVA
- En BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA
- En HTA

Répartition des raccordements d'installations de consommation neuves réalisés



- En BT et de puissance ≤ à 36 kVA
- En BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA
- En HTA

LES CLIENTS TARIF BLEU

Répartition des clients Tarif Bleu résidentiel et non résidentiel (en nombre de clients)



Répartition des consommations des clients Tarif Bleu résidentiel et non résidentiel (en MWh)



- Tarif Bleu résidentiel
- Tarif Bleu non résidentiel

Souscriptions dans l'année Tarif Bleu résidentiel



Résiliations dans l'année Tarif Bleu résidentiel



LA MENSUALISATION

Clients mensualisés Tarif Bleu résidentiel



LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

Clients bénéficiant de la facturation électronique Tarif Bleu résidentiel



L'ACCOMPAGNEMENT ÉNERGIE

Clients Tarif Bleu résidentiel ayant bénéficié d'un Accompagnement Energie sur l'année



Les pourcentages sont donnés en fonction du nombre total de clients Tarif Bleu résidentiel

LES UTILISATEURS DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ DE LA CONCESSION

Les valeurs ci-dessous sont calculées de façon à protéger les données à caractère personnel (DCP), ainsi que les informations commercialement sensibles (ICS) des utilisateurs du réseau.

LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION RACCORDÉES AU RÉSEAU PUBLIC

Installations de production (Concession)

	2020			2021		
	Nombre	Puissance raccordée*	Quantité d'énergie produite**	Nombre	Puissance raccordée*	Quantité d'énergie produite**
Photovoltaïque	7 851	37 152	28 354 203	8 545	43 593	33 603 392
Éolien	121	976 249	2 536 266 662	120	989 030	2 088 712 856
Hydraulique	8	493	1 481 969	8	473	1 442 215
Autres	62	144 335	478 047 315	70	142 923	454 298 811
Total	8 042	1 158 228	3 044 150 149	8 743	1 176 019	2 578 057 274

* La puissance est exprimée en kVA pour les producteurs raccordés en basse tension et en kW pour ceux raccordés en HTA.

** En kWh.

Les règles de calcul des producteurs raccordés ont été uniformisées en 2021 afin de mettre en cohérence l'ensemble des publications réalisées par Enedis. Ainsi, les autoconsommateurs totaux (producteurs qui n'injectent pas sur le RPD) doivent être considérés comme faisant partie du parc actif de production. De même, certains producteurs HTA ont des contrats spécifiques de type service de décompte ou service de comptage et sont liés à des points de référence de mesure qui n'injectent pas directement sur le RPD ; une gestion fine a été implémentée pour ne pas compter plusieurs fois la même puissance de raccordement de ces installations. Les données 2020 sont des valeurs pro forma (recalculées selon ces nouvelles règles). Ces évolutions peuvent induire des ruptures de chronique.

LES CONSOMMATEURS RACCORDÉS AU RÉSEAU PUBLIC

Total des clients (Concession)

	2020	2021	Variation (en %)
Nombre de clients	772 124	778 904	0,9%
Énergie acheminée (en kWh)	7 493 031 221	7 861 579 782	4,9%
Recettes d'acheminement (en €)	284 278 645	305 712 143	7,5%

Total des clients BT ayant une puissance souscrite ≤ 36 kVA (Concession)

	2020	2021	Variation (en %)
Nombre de clients	762 901	769 482	0,9%
Énergie acheminée (en kWh)	3 940 696 217	4 169 258 828	5,8%
Recettes d'acheminement (en €)	196 315 885	213 997 648	9,0%

Total des clients BT dont la puissance souscrite est > 36 kVA (Concession)

	2020	2021	Variation (en %)
Nombre de clients	7 323	7 548	3,1%
Énergie acheminée (en kWh)	783 548 619	815 007 810	4,0%
Recettes d'acheminement (en €)	35 949 680	37 523 360	4,4%

Total des clients HTA (Concession)

	2020	2021	Variation (en %)
Nombre de clients	1 900	1 874	-1,4%
Énergie acheminée (en kWh)	2 768 786 385	2 877 313 144	3,9%
Recettes d'acheminement (en €)	52 013 081	54 191 134	4,2%

LES CLIENTS BÉNÉFICIAIRES DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR LE TERRITOIRE DE LA CONCESSION

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la concession de fourniture d'électricité concerne exclusivement des sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA répondant aux critères d'éligibilité fixés par le Code de l'énergie. La très grande majorité des sites en concession sont au Tarif Bleu. Quelques sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA subsistent au Tarif Jaune ou Vert (cf. 2 du compte-rendu de l'activité d'EDF). Les recettes sont exprimées dans les tableaux ci-dessous hors contributions (CTA, CSPE) et hors taxes (TCFE, TVA). Le sigle «s» remplace le cas échéant la valeur afin de protéger les données des clients.

Tarif Bleu (Concession)

	2020	2021	Variation (en %)
Nombre de clients	438 996	403 370	-8,1%
Énergie facturée (en kWh)	2 207 015 385	2 029 343 288	-8,1%
Recettes (en €)	273 851 337	262 523 318	-4,1%

Tarif Bleu résidentiel (Concession)

	2020	2021	Variation (en %)
Nombre de clients	407 300	387 441	-4,9%
Énergie facturée (en kWh)	1 964 053 406	1 886 656 245	-3,9%
Recettes (en €)	243 849 675	244 436 045	0,2%

Tarif Bleu non résidentiel (Concession)

	2020	2021	Variation (en %)
Nombre de clients	31 696	15 929	-49,7%
Énergie facturée (en kWh)	242 961 979	142 687 043	-41,3%
Recettes (en €)	30 001 662	18 087 273	-39,7%

EDF mesure chaque année au niveau national la satisfaction des clients (cf. 3.1 du compte-rendu de l'activité d'EDF).

Satisfaction des clients (National)

	2020	2021	Variation (en %)
Clients résidentiels	92%	91%	-1%
Clients non résidentiels	91%	90%	-1%

EDF s'engage à répondre avec diligence aux réclamations qui lui sont adressées (cf. 3.6 du compte-rendu de l'activité d'EDF).

Réponse aux réclamations écrites* des clients particuliers (Concession)

	2020	2021	Variation (en %)
Taux de réponse d'EDF sous 30 jours	95,2%	95,1%	-0,1%

* Courrier et Internet.

Compte-rendu de l'activité d'Enedis pour le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité sur votre territoire



SOMMAIRE

1. La présence d'Enedis sur votre territoire	16
1.1. Votre concession : les faits marquants de l'année 2021, les perspectives et enjeux pour 2022	16
1.2. Au plan national : les faits marquants de l'année 2021, les perspectives et enjeux pour 2022	49
1.3. Le respect de l'environnement et de la biodiversité	56
1.4. La contribution d'Enedis au développement du très haut débit (THD)	65
2. Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité	68
2.1. La qualité de l'électricité distribuée : un enjeu majeur pour Enedis	68
2.2. Le compte-rendu de la politique d'investissement d'Enedis en 2021	80
2.3. Perspectives et enjeux	104
3. Mieux servir nos clients	110
3.1. Enedis, une performance au rendez-vous des attentes des clients	113
3.2. Enedis, un service public modernisé au bénéfice des clients et de la transition énergétique	115
3.3. Enedis, à l'écoute de ses clients : une expression clients multicanale	121
3.4. L'installation des compteurs communicants	126
3.5. Raccordement : faciliter les projets et réduire les délais	134
3.6. Perspectives et enjeux	138
4. Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession	142
4.1. Les éléments financiers de la concession	142
4.2. Les informations patrimoniales	159
4.3. Les flux financiers de la concession	166



LA PRÉSENCE D'ENEDIS SUR VOTRE TERRITOIRE

Enedis, dans le cadre d'étroites relations avec les autorités concédantes et les collectivités, s'attache à apporter une réponse adaptée à chaque demande. Ainsi, un interlocuteur privilégié dédié accompagne au quotidien les collectivités, les élus ou leurs services.

En donnant une place essentielle au respect de l'environnement, tout en assurant la fiabilité du réseau public de distribution, Enedis intervient au niveau local en menant des actions en faveur du développement durable, notamment pour atténuer l'impact visuel des ouvrages dans les paysages.

Enedis, dans son rôle sociétal, met en place avec les territoires divers programmes d'actions solidaires.

À travers son engagement citoyen, ses actions de partenariat et de mécénat, Enedis confirme son ancrage à long terme dans le territoire en tant qu'entreprise responsable.

1.1. Votre concession : les faits marquants de l'année 2021, les perspectives et enjeux pour 2022

L'ANNEE 2021 EN QUELQUES DATES

Le 25 février 2021, la conférence départementale NOME s'est tenue en visioconférence. Les orientations en termes d'investissements sur le réseau de distribution publique d'électricité ont été partagées avec les parties prenantes et un représentant de la Préfecture.

Le 11 mai 2021, la synthèse du Décret qualité - évaluation de la qualité 2021 pour le département a été transmise à l'autorité concédante. Une communication sur l'évaluation de la qualité de l'électricité pour l'année 2020 sur le réseau public de distribution d'électricité du département du Pas-de-Calais a été réalisée, conformément aux dispositions du décret n°2007-1826 du 24 décembre 2007 et de son arrêté d'application du 24 décembre 2007, modifié par l'arrêté du 18 février 2010. Ces résultats concernent la tenue de tension et la qualité de fourniture de l'électricité distribuée.

Le 31 mai 2021, Enedis et EDF (pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de ventes) ont remis le CRAC (Compte Rendu d'Activité de Concession) à la FDE 62, l'Autorité Concédante. Ce document contractuel de référence correspond aux résultats de l'année 2020 et synthétise une année de travail au service de la concession dans 4 domaines : la présence d'Enedis sur le territoire (pour valoriser les actions d'Enedis sur le territoire avec les faits marquants de l'année, les enjeux de l'année suivante), le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité (la qualité de l'électricité, l'investissement politique, financier et technique), nos clients (raccordements, satisfaction client, Linky, autoconsommation collective) et tous les éléments financiers et patrimoniaux de la concession (flux financiers de la concession, informations financières et patrimoniales).

Le 24 juin 2021 : remise à l'autorité concédante des résultats de l'évaluation de la tenue globale de tension. L'arrêté du 16 septembre 2014 a validé l'expérimentation sur une nouvelle méthode d'évaluation des chutes de tension sur les réseaux publics de distribution d'électricité. Cette analyse est basée sur cinq facteurs d'influence qui sont, les CMA « Clients Mal Alimentés », les chutes de

tension HTA, les prises des transformateurs HTA/BT, les résidences secondaires et les réclamations. Elle fait l'objet d'une concertation entre le concessionnaire et le concédant. Pour 2021, l'analyse effectuée en 2020 a valorisé l'indice local à 6.86 pour le département du Pas-de-Calais. Seuls les départements dont l'indice est supérieur à 8 bénéficient d'un programme spécifique d'amélioration de la qualité.

Le 20 octobre 2021, le CRAC a été porté devant le bureau de la FDE 62. Conformément à l'article 8 de l'annexe 1 du contrat de concession, le concessionnaire fournit, pour chaque année civile à l'autorité concédante, dans le délai de six mois qui suit l'exercice considéré, un compte rendu d'activité. Le 31 mai 2021 Enedis a transmis le compte-rendu d'activité relatif à l'exercice 2020. Compte tenu de la crise sanitaire, l'envoi a été réalisé par voie numérique.

Quelques dates complémentaires :

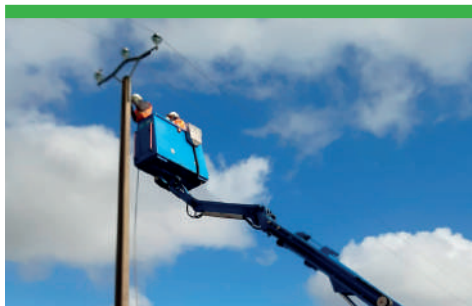
- 14 janvier et 4 février : réunions de préparation CD NOME
- 8 juin : présentation du bilan PPI année 2020
- 14 octobre : présentation du programme travaux 2022
- 18 octobre : partage sur la méthodologie de calculs des indicateurs techniques avec l'AEC
- 17 novembre : présentation de l'avancement du programme travaux 2021 et présentation du programme travaux 2022
- 18 novembre : présentation thématique dépannage et travaux sous tension
- 23 novembre : préparation CD NOME prévue le 2 mars 2022

UNE ANNEE 2021 ENCORE MARQUEE PAR LA CRISE SANITAIRE

Tous les chantiers ont pu être assurés : comment les équipes font face à la pénurie de matériel

En 2021, sur le département du Pas-de-Calais, comme partout en France, plusieurs retards de chantier cristallisent les attentions. En cause, la crise sanitaire qui provoque une pénurie de matières premières électriques en provenance d'Asie. Particulièrement impactés, les raccordements, car les transformateurs se font attendre. Tous les chantiers ont été classés par ordre de priorité critique. Pour parer au plus urgent, des stocks se sont formés et une solidarité entre les régions s'est mise en place. Les équipes s'organisent et cherchent des solutions au moins jusque mi-2022.

Au sein de la Direction Régionale Nord-Pas de Calais, une organisation de crise a été mise en place pour faire face à cette situation. Les actions sont de 3 natures : prioriser les besoins à court terme en fonction des chantiers de raccordement planifiés et les confronter aux capacités de production afin de passer les commandes prioritaires auprès des fabricants, définir avec les fabricants chaque semaine la liste précise des productions à réaliser en vue d'une livraison dans un délai de 10 semaines, et, en attendant un retour à la normale des livraisons, activer des solutions de substitution en faisant jouer la solidarité entre les directions régionales par l'optimisation des stocks de transformateurs disponibles en interne. Une gestion de crise... après la crise !



L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE TERRITOIRE

Enedis contribue à la réalisation d'actions dans le cadre des opérations de rénovation urbaine, à travers des conventions signées avec les collectivités territoriales en charge de ce type d'opérations.

La contribution d'Enedis porte sur des aspects techniques et environnementaux. Cette démarche s'applique également aux contrats urbains de cohésion sociale.

L'AMF 62 et Enedis ont renouvelé leur partenariat pour 3 ans

Lors du Congrès des Maires du Pas-de-Calais, le 7 octobre, l'association des Maires du Pas-de-Calais et Enedis ont renouvelé leur partenariat pour trois années. L'objectif est d'accompagner l'ensemble des communes du Pas-de-Calais dans les différents projets en lien avec le réseau public d'électricité. Pour cela, des interventions sont prévues chaque année lors d'événements organisés par l'AMF et des supports de communication communs seront réalisés.



1er Rallye 100% électrique sur les routes du Nord-Pas-de-Calais

Le 21 septembre 2021, la Direction Régionale d'Enedis Nord Pas-de-Calais organisait son premier rallye solidaire à la découverte de la transition écologique. Au total, 20 équipages ont pris le départ de ce rallye en voitures 100% électriques. Les véhicules ont été mis à disposition par des concessionnaires locaux, partenaires de l'événement.



7 étapes à la découverte de la transition écologique : les 20 équipages ont parcouru 161 km, en 7 étapes, sur les routes du bassin minier et de la Métropole Européenne de Lille. Guidés par un carnet de route, les participants sont allés à la rencontre de collectivités, bailleurs et associations engagés dans la transition écologique. L'occasion pour les élus, les partenaires et les salariés inscrits de découvrir différents projets du territoire auxquels les équipes Enedis ont pris part comme l'auto-consommation collective, la rénovation énergétique, les énergies renouvelables ou encore la mobilité électrique.



Un rallye solidaire : D'étape en étape, les 64 participants (élus, partenaires, salariés, ...) ont dû répondre à une série de questions sur les solutions présentées et la transition écologique de manière générale. Pour gagner, aucune notion de vitesse. L'objectif étant bien sûr de sensibiliser l'assemblée à l'« éco-conduite ».

A l'issue de la journée, 2 équipages ont terminé ex-aequo sur la première place du podium : le SIECF et la Mairie d'Athies. Chacun a remporté un chèque de 750€ à remettre aux deux associations locales de leur choix, à savoir : « Aux deux mains » et « L'oreille de cœur ».



ENEDIS AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

Enedis et la Région Hauts-de-France ont signé une convention de partenariat pour la transition écologique et le développement du territoire

L'objet de la convention permettra d'amener les parties à travailler ensemble en s'engageant dans une démarche volontaire de partenariat, d'échanges d'informations et d'application de bonnes pratiques. Ce partenariat tournera autour de 3 axes :

- Le développement économique, l'emploi et la formation
- La transition énergétique (plan solaire, datas...)
- Un partenariat au service d'une mobilité décarbonée (IRVE, hydrogène....)

Lorsque 4 EPCI se rassemblent pour échanger sur la transition énergétique

La transition énergétique regroupe de vastes sujets aux enjeux actuels sur l'ensemble des territoires. Sur la Côte d'Opale, 4 EPCI ont répondu présents à l'invitation d'Enedis pour partager sur les thématiques en lien avec la transition énergétique et plus spécialement la mobilité électrique, la précarité énergétique mais également l'autoconsommation collective.

Ainsi les représentants des communautés de communes d'Audruicq, de la Terre des deux Caps, Pays d'Opale et des 7 Vallées ont pu partager avec la Direction Territoriale d'Enedis, mais aussi ensemble sur les schémas directeurs d'implantation des infrastructures de recharge pour bornes électriques (SDIRVE), ou sur les rapports proposés par le distributeur sur la précarité énergétique. Une belle initiative qui pourrait être reconduite sur d'autres territoires.



LES DONNEES

Bilan de mon territoire : un service qui s'enrichit pour mieux répondre au besoin des collectivités

Avez-vous déjà eu des difficultés à interpréter des données énergétiques ou des statistiques ? Savez-vous que selon un sondage réalisé par l'IFOP en 2018, un élu sur 2 indique ne pas avoir d'idée précise de la consommation ou de la production électriques de son territoire ? C'est pour remédier à ces problèmes que la fonctionnalité « Portrait de mon territoire » du service « Bilan de mon territoire » a été enrichie le 5 novembre.

À présent pour tous les quartiers de France (correspondants « Ilots Regroupés pour l'Information Statistique » ou IRIS de l'INSEE), il est possible d'avoir une description personnalisée sous la forme d'un rapport simple mettant en avant les principales caractéristiques du territoire en termes d'habitat, de consommation résidentielle et de production locale d'électricité.

Testé auprès de 10 collectivités, tous les utilisateurs ont promu la clarté des explications et la plus-value de la mise en perspectives des chiffres. Comme tous les services de « Bilan de mon territoire » les rapports écrits sont imprimables et diffusables à tous. L'enrichissement de cette fonctionnalité aux autres mailles géographiques notamment commune et EPCI du Pas-de-Calais est prévue en 2022.

Données Avant/Après Rénovation : Une expérimentation avec le bailleur Habitat Hauts de France

Enedis est un acteur central des initiatives énergétiques locales. Dans ce cadre, elle accompagne les acteurs du territoire comme Habitat Hauts-de-France dans le développement de ses projets innovants, et s'engage à leurs côtés pour la transition écologique du territoire.

Enedis va suivre les consommations d'une résidence en cours de rénovation, durant plus d'une année. Ce suivi sera réalisé en analysant des données, et en faisant une comparaison avant et après la rénovation des bâtiments.

Plusieurs méthodes de suivi seront expérimentées. La première méthode intègre le calcul et la comparaison des thermosensibilités des bâtiments avant et après la rénovation, c'est-à-dire la part de ses consommations sensibles à la température, intimement lié au chauffage par exemple. La seconde méthode consiste à comparer les consommations globales des bâtiments à une courbe « panel ». Ce panel est construit grâce à un assemblage de courbes de consommation de bâtiments géographiquement proches. La courbe issue de cet assemblage est retravaillée algorithmiquement pour être au plus proche du comportement de la courbe de consommation de la résidence avant sa rénovation. Ensuite, l'intérêt est de voir comment les deux courbes se distinguent après la rénovation de la résidence, pour constater l'impact de la rénovation énergétique.

Ce partenariat démontre que les activités et savoir-faire respectifs, permettent à Enedis de co-construire des solutions durables, au bénéfice des bailleurs et de leurs locataires.

Enedis partenaire du Smart City Tour

Après plusieurs reports du fait de la crise sanitaire, le Smart City Tour, organisé par la Ville d'Arras, la FNCCR et Smart City Mag s'est tenu le 1^{er} juillet. Enedis partenaire national de l'ensemble de ces événements, a participé à l'événement et notamment à la table ronde « la donnée au cœur des politiques publiques »

Les données produites et traitées par les collectivités sont au cœur du fonctionnement des territoires intelligents. En quelques années, elles sont passées du statut d'outils d'évaluation des politiques publiques à celui du moteur, voire du point de départ, des dites politiques. Aujourd'hui, avec l'émergence des technologies Smart Data (qui traitent de gros volumes de données en temps réel), combinée à l'ouverture des données publiques via l'open data, il est possible d'imaginer et de créer de nouveaux services au profit des citoyens.

Comment les mettre en place et avec quelle gouvernance de la donnée, vaste débat mené en collaboration avec les représentants de la Caisse des Dépôts et Consignations, la ville d'Arras et la Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay Artois Lys Romane.



MON ECLAIRAGE PUBLIC

Au Portel, optimiser la gestion de l'éclairage public de la commune

Un an après la signature de la convention Mon Eclairage Public entre Enedis et la ville du Portel, un bilan de cette action a été présenté en Mairie le 7 décembre 2021.

La solution Mon Eclairage Public repose sur un système d'alerte de l'éclairage public de la commune, grâce aux données issues du compteur Linky, brique essentielle de la transition écologique. Elle permet non seulement de détecter un éventuel dysfonctionnement, comme un éclairage en défaut, mais aussi de le localiser sur une carte virtuelle. En termes de sécurité des administrés, un éclairage public fiable et sûr rassure la population.

Olivier Barbarin, Maire de la Commune, explique : « En cas de défaillance d'un point d'éclairage, nous recevons avec ce système chaque matin une alerte localisée ! J'y vois un triple avantage : un gain de temps non négligeable permettant aux services techniques de la ville d'intervenir beaucoup plus rapidement et avec une efficacité accrue, la possibilité d'optimiser les dépenses de la commune en terme de consommation et enfin, d'un point de vue sécuritaire, Mon EP c'est un précieux allié ! ».

Avec ce dispositif, La ville du Portel est plus que jamais engagée dans la transition écologique au service de ses 10 000 habitants, avec ses 32 points d'éclairage public recensés grâce à Linky. Au total une quinzaine de conventions Mon Eclairage Public a été signée sur le territoire du Pas-de-Calais en 2021.

Trois raisons pour les communes d'opter pour la convention Mon EP :

- Améliorer la maintenance de l'éclairage public tout en optimisant le sentiment de sécurité des habitants
- Garantir un niveau de maintenance optimisé
- Augmenter la rapidité de détection de panne sur le parc éclairage public afin de garantir une intervention rapide pour la sécurité des usagers.



LA MOBILITE ELECTRIQUE

Enedis accélère le développement de la mobilité électrique dans les territoires

Enedis accompagne l'ensemble des acteurs de l'écosystème mobilité électrique (pouvoirs publics, filière automobile, acteurs des territoires) et prépare l'accueil sur le réseau de distribution des 15 millions de véhicules électriques prévus pour 2035 en France.

Enedis participe au développement des différents cas d'usage : recharge en voirie, sur autoroutes, en résidentiel collectif, pour les bus, les cars, les bateaux, la recharge hydrogène. 2021 et les années à venir marqueront la massification de la mobilité électrique qui sera rendue possible avec l'accélération du développement des infrastructures de recharge sur la voie publique, sur les axes autoroutiers et dans les immeubles d'habitation.

Ces enjeux de déploiement dessinent nos trois grandes actions de l'année 2021 :

- Accompagner en amont du projet les collectivités territoriales et les établissements publics qui se lancent dans une démarche d'élaboration des Schémas Directeurs d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) comme stipulé dans le texte de loi. Sur le territoire du Pas-de-Calais, Enedis a rencontré l'ensemble des EPCI afin de leur proposer un accompagnement.
- Participer à l'équipement en recharge haute puissance de la totalité des aires de services du réseau concédé des grands axes routiers à fin 2022. Aujourd'hui à l'échelle nationale, sur 365 aires, près de 150 sont équipées en bornes de recharge dont la moitié en recharge haute puissance. Enedis a mis en place avec les Sociétés Concessionnaires d'Autoroutes (SCA) un processus pour faciliter et accélérer le raccordement des infrastructures de recharges sur les aires de services des grands axes autoroutiers. En 2021, sur département du Pas-de-Calais 7 aires ont été équipées de bornes de recharge.
- Se positionner comme un véritable partenaire de l'équipement des copropriétés pour faciliter l'installation de bornes de recharge de toutes les résidences faisant le choix de solutions collectives.



Réactivité + transversalité = le leader de la fabrication de bornes de recharge satisfait !

Le 20 janvier, Enedis a été sollicitée par la communauté de communes Osartis Marquion pour une augmentation de puissance urgente. Cette dernière concernait la société DBT, leader européen des bornes de recharge pour les véhicules électriques. Les enjeux étant importants, la demande a pu être traitée rapidement grâce à une mobilisation interne efficace de tous les services concernés.

DBT, leader européen des bornes de recharge pour les véhicules électriques, réalise une extension de son bâtiment actuel sur la commune de Brebières (62). Dans le cadre de cet agrandissement, les équipes de l'Agence Raccordement Marché d'Affaires (AREMA) avaient été consultées lors de l'établissement du permis de construire et les travaux de raccordement annoncés pour fin février 2021. La crise sanitaire étant passée par là, le planning a été perturbé, décalant le raccordement de DBT à avril. Double problème : la mise en service de l'extension est prévue pour fin février 2021

et son inauguration planifiée fin mars en présence de deux ministres et du Président du Conseil Régional. Compte tenu du contexte, il semblait donc indispensable de tout mettre en œuvre pour tenir les délais annoncés dans un premier temps.

Au regard des enjeux, les équipes se sont mobilisées pour réaliser les études et les travaux de comptage dans les délais impartis.



Le concours start-up Enedis pour soutenir les porteurs de projets locaux

Lancé en 2016, le concours start-up est ouvert aux PME et start-up qui ont des propositions innovantes pour le système électrique. Le but du challenge est de renforcer nos liens avec les petites entreprises de la région mais également de s'impliquer dans une démarche collaborative et bénéfique pour tous.

Pour Enedis, c'est l'opportunité d'accélérer l'innovation et l'industrialisation de nouvelles solutions au service de la transition écologique. Les entreprises sélectionnées quant à elles peuvent confronter leurs solutions innovantes sur un terrain d'expérimentation en bénéficiant de l'accompagnement Enedis.

L'entreprise Hive Electric remporte le concours régional avec une solution de batteries vertes sur support pour remplacer les groupes électrogènes d'Enedis. Les batteries de Hive Electric montées sur une remorque sont silencieuses, sans pollution, écologiques et aussi économiques, ainsi on emporte seulement la charge nécessaire. Pour un chantier dont le besoin est de 240kW répartis sur 8h, il suffit de prendre seulement la moitié. Pendant qu'une moitié fonctionne, l'autre se recharge sur une borne de voiture électrique par exemple... Une solution qui a de l'avenir !

Rouvroy, en route pour la transition énergétique, s'équipe de bornes de recharge

Le 26 janvier 2021, le bureau municipal de Rouvroy avait donné rendez-vous à la Direction Territoriale d'Enedis pour aborder un point du mandat municipal à venir : la transition énergétique. L'occasion pour Enedis de rappeler les différentes solutions existantes : autoconsommation collective, rénovation énergétique des bâtiments communaux, mise à disposition des données de consommation et les infrastructures de recharge de véhicule électrique.

Un échange avec les membres du bureau a permis d'appréhender, mais aussi de prioriser les mesures concrètes à mettre en œuvre. Forts de ces propositions, les élus ont pu déclinier leur feuille de route pour le prochain mandat. L'occasion a été permise également de démontrer la pertinence du compteur Linky à travers les données.

La première mesure adoptée a été la mise en place de deux bornes de recharge pour véhicule électrique sur les places Tamboise et Roger Salengro. Elles ont été installées en septembre et à disposition de tous.



L'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) : un territoire à la pointe de l'électromobilité !

La CABBALR s'est emparée de la question de l'électromobilité dès 2012, en réponse aux enjeux du développement durable. Après l'électrification de sa flotte privée de véhicules, le déploiement de bornes publiques de recharge pour véhicules électriques, engagé depuis 2015, constitue une des mesures phares de son Plan Climat. L'objectif : 100 bornes de recharges pour véhicules électrifiés d'ici 2024.

A fin 2021, près d'une trentaine de bornes IRVE sont installées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. L'objectif est de répondre à un besoin en termes d'usages et de pratiques avec une stratégie d'implantation favorisant l'intermodalité, la desserte des équipements communautaires et un équilibre de l'offre sur le territoire, à la fois en centres urbains et dans les espaces ruraux. Les sites comme les aires de covoiturage, les parcs-relais des gares TER ou du Bus à Haut Niveau de Service, sont ainsi particulièrement ciblés, tout comme les équipements sportifs et culturels de l'agglomération.

En complément des bornes de recharge, la CABBALR a déployé 2 opérations innovantes : une station de recharge rapide écologique à Bruay-La-Buissière (avec solaire et stockage) et une station de recharge Super-Rapide.

Stratégiquement implantée sur le site d'Actipolis 1 à Fouquières-lès-Béthune, à proximité du diffuseur de l'Autoroute A26 de la rocade urbaine, de services et d'enseignes commerciales, cette station-service électrique a été mise en service en juillet 2021. Sa particularité est de permettre la recharge simultanée de 3 véhicules et une charge très rapide grâce à une haute puissance jusqu'à 150 kW : une première régionale pour une borne de rechargement publique. Cette dernière est alimentée par un raccordement d'une puissance de 250 kVA réalisé par Enedis grâce à un forage dirigé de 80 mètres.



LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Le Pas-de-Calais, n° 1 en nombre d'opérations d'autoconsommation collective

Depuis 2018, Enedis sur le territoire du Pas-de-Calais accompagne les porteurs de projet dans leur projet d'autoconsommation collective. Dès 2019, une opération intégrant plus d'une centaine de consommateurs, menée par un bailleur, Pas-de-Calais Habitat, voit le jour : c'est une première à l'échelle nationale. En 2021, le territoire se démarque une nouvelle fois... En effet, la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois a obtenu par la DGECE une dérogation permettant d'étendre son périmètre à 20 km au lieu de 2 km et intégrant ainsi près d'une vingtaine de consommateurs à savoir l'ensemble des bâtiments communaux lui appartenant.

Au total 13 opérations d'autoconsommation collective sont actives sur le territoire de la concession, ce qui le place en tête des départements ayant le plus grand nombre de projets actifs.



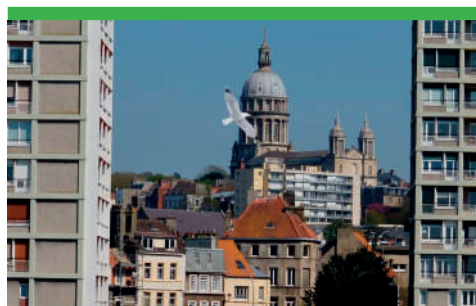
LA DECLINAISON DES PROJETS NATIONAUX

ACTION COEUR DE VILLE

Enedis accompagne le boulonnais dans son projet action cœur de ville

La CAB, la Ville de Boulogne-sur-Mer, l'État et l'Anah ont décidé de réaliser l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain dénommée « OPAH-RU du centre-ville de Boulogne-sur mer », dont l'animation est prévue pour une durée de 5 ans (2021-2026).

Ce projet revêt plusieurs enjeux : l'amélioration de la performance énergétique des logements, la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, urbain, immobilier et foncier. Enedis accompagne le territoire depuis quelques temps déjà dans la lutte contre l'habitat indigne. Ce partenariat confère à Enedis un rôle spécifique lié à la lutte contre l'habitat indigne et plus largement la lutte contre la précarité énergétique. Diverses actions seront menées avec l'ensemble des partenaires dans les cinq prochaines années.



AUTRES ACTIONS DE PARTENARIAT ET DE PARRAINAGE

ENEDIS S'ENGAGE AUPRES DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Enedis Nord-Pas de Calais toujours actrice pour le développement de l'alternance

Comme chaque année, une campagne de recrutement des nouveaux alternants est lancée à la fin du premier trimestre de l'année. Pour la rentrée 2021 sur le Nord et le Pas-de-Calais, l'entreprise était à la recherche de 56 nouveaux alternants du Bac Pro au Bac+5, les offres proposées couvrent de nombreux secteurs d'activités et de nombreux métiers !

Au total, sur le Pas-de-Calais, 16 apprentis ont rejoint l'entreprise : 8 au service des opérations, 3 côté ingénierie et 5 dans le service infrastructures et patrimoines. A noter, 94 alternants sont actuellement en poste chez Enedis Nord-Pas de Calais, soit 5,5% de l'effectif.



Un partenariat Lycée Oignies et DBT signé pour l'avenir !

Le 9 décembre 2021, un partenariat a été signé entre DBT, acteur majeur dans le domaine des bornes de recharge, le lycée Irène Joliot Curie de Oignies et Enedis. L'objectif : former les élèves des filières électrotechniques du lycée à la transition écologique et les préparer aux nouveaux métiers en lien avec la mobilité électrique, et permettre aux lycéens d'enrichir leurs connaissances techniques.

Ce partenariat est né d'un constat simple : les élèves des filières électrotechniques n'ont pas l'opportunité de travailler sur des solutions concrètes du terrain en lien avec la loi sur la transition énergétique (compteur communicant, borne de recharge). Grâce à cette convention signée pour 2 ans, les élèves vont bénéficier de 4 modules de formation de 2h. Chaque module sera composé d'une conférence réalisée par un intervenant Enedis et d'un atelier interactif qui permettra aux élèves d'être immergés dans la réalité du monde de l'entreprise.

Quant aux équipes de DBT, elles ont mis 3 bornes de recharge pour véhicule électrique à disposition des étudiants.



Enedis fait don de kits numériques pédagogiques à 4 collèges du Nord-Pas-de-Calais avec l'action Yes We Code de la Fondation CGénial

Le 10 mars 2021, Enedis a remis un kit d'objets connectés à deux établissements du territoire, le premier situé à Boulogne et le second à Béthune. Les enseignants et collégiens vont ainsi pouvoir imaginer des projets et dispositifs numériques en travaillant en petits groupes, dans une approche expérimentale du codage et de la programmation. Pour faciliter la prise en main des kits, un accompagnement est prévu par la Fondation CGénial.

Yes We Code : une action solidaire pour susciter l'intérêt des jeunes pour les sciences du numérique. Pour les établissements en manque de matériels numériques, il est plus difficile de développer l'appétence des plus jeunes pour les sciences et les technologies. En effet, les élèves ne peuvent pas visualiser concrètement les effets du codage, de la programmation et de leurs multiples applications.

Enedis, entreprise de service public opératrice des réseaux électriques intelligents attachée aux valeurs de solidarité et de partage, souhaite contribuer au développement des sciences du numérique dans les établissements scolaires. En partenariat avec la Fondation CGénial, qui œuvre pour le rapprochement entre le monde de l'entreprise et celui de l'éducation dans le domaine des sciences, des technologies et du numérique, Enedis veut participer à la préparation des jeunes aux métiers de demain. Dans le cadre de l'action Yes We Code ! portée par la Fondation CGénial, Enedis met à disposition des kits numériques permettant aux collégiens d'apprendre en mode projet le codage et la programmation dans une approche expérimentale qui passe par l'objet et la manipulation.

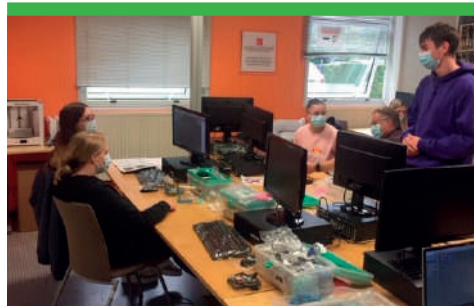


En partenariat avec la CUA et Unartois, les formations numériques se poursuivent pour les jeunes

Le Chantier Educatif Permanent est un dispositif de la Communauté Urbaine d'Arras qui bénéficie du soutien de communes membres de la CUA mais aussi de l'Etat, d'Enedis, Pas-de-Calais Habitat et de tout autre partenaire souhaitant contribuer à l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficulté de 16 à 21 ans issus des quartiers prioritaires de la Communauté Urbaine d'Arras.

Le Chantier Educatif Permanent s'est affirmé comme l'un des outils visant à favoriser l'insertion ou la réinsertion de ce public en permettant de lutter contre l'échec, le décrochage, l'errance et la marginalisation. Ce sont des objectifs poursuivis dans le cadre du contrat de ville de la CUA. L'action est rendue possible grâce à la mobilisation de différents partenaires qui financent le dispositif, procurent des supports de chantiers et encadrent les jeunes tout au long de leur parcours au sein du dispositif par un accompagnement socio-éducatif individuel.

Ainsi, en octobre, une formation à la rédaction de CV a été dispensée à 6 jeunes du centre de formation d'apprentis d'Arras en collaboration avec la chambre des métiers. En décembre, c'était au tour des élèves de l'école de la deuxième chance de participer à un atelier de codage informatique.



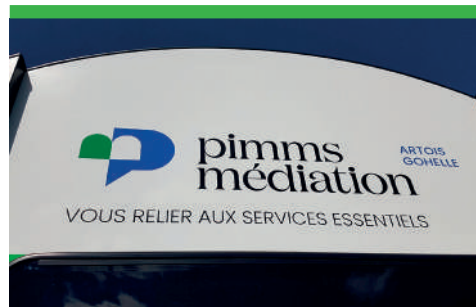
ENEDIS PARTENAIRE DES ACTIONS DE SOLIDARITE

Enedis fait don d'un véhicule au PIMMS pour faciliter l'accès aux services publics pour tous

Le 7 mai 2021, Enedis a remis les clés d'un véhicule Enedis à l'association PIMMS Médiation Artois-Gohelle, relais d'information et de médiation, qui œuvre pour faciliter et favoriser l'accès aux services publics pour tous. Ce véhicule permettra de favoriser la mobilité des médiateurs du PIMMS au service des usagers.

Engagée depuis plusieurs années auprès du PIMMS, Enedis renforce son accompagnement et son soutien à la structure. Ce don est un nouvel exemple de l'engagement social de l'entreprise sur le territoire. Le PIMMS, une structure au service de tous. Relais d'information et de médiation, il favorise et facilite l'accès aux services publics de tout un chacun, et accompagne les personnes dans une logique de responsabilisation et d'éducation à la citoyenneté. Suite à la signature d'une convention entre l'Union Nationale des PIMMS et Enedis en 2015, Enedis collabore avec le PIMMS Médiation Artois-Gohelle sur des domaines complémentaires à ses activités de concessionnaire du réseau public de distribution d'électricité tels que l'orientation de la clientèle et l'accès au droit à l'électricité, la contribution à la sécurité des biens et des personnes, la prévention des suspensions d'énergie, le soutien à l'emploi et l'accompagnement du déploiement des compteurs Linky.

Le don du véhicule va permettre au PIMMS Médiation Artois-Gohelle de renforcer ses accompagnements en réalisant des médiations à domicile dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et de la lutte contre la précarité énergétique.



Enedis, partenaire d'Access 'Auto 62, continue d'accompagner l'aide à l'emploi

En février 2020, Enedis remettait 6 véhicules de son parc automobile au garage solidaire Access 'Auto 62. Un don qui s'inscrivait dans son engagement en faveur du développement des territoires et de l'insertion professionnelle. Plus d'un an après, ces voitures ont permis la mise en pratique de formations en mécanique et ont facilité le retour à l'emploi durable de personnes aux revenus précaires.

Suite à l'utilité constatée du précédent don, Enedis a choisi de renouveler son accompagnement et son soutien à Access 'Auto 62 au travers du don d'un nouveau véhicule de type Master. Il est destiné au transport des VAE (vélos à assistance électrique) sur les sites de location Access Velec. Il sera également utilisé en tant que camion d'atelier mécanique de proximité pour l'entretien et la réparation de voitures et de deux roues dans les alentours.

Ce don de véhicules permet de donner un véritable coup de pouce à la réinsertion pour celles et ceux n'ayant pas les moyens de faire réparer leur véhicule ou en acheter un. Afin d'aider le plus grand nombre, les personnes peuvent profiter 3 mois de cette location avantageuse et elles sont soutenues dans leur retour à la mobilité.



« La mobilité inclusive en territoire rural, un atout pour tous. » - **Pascal Deloo, président du garage solidaire Access 'Auto 62**

« Nous avons établi une convention entre le garage solidaire Access Auto et Pôle emploi pour favoriser le retour à l'emploi de personnes ayant des difficultés liées à la mobilité. [...] Grâce à cette aide, ils ont accès à l'emploi, peuvent économiser pour acheter un nouveau véhicule ou financer les réparations de leur véhicule. Notre territoire rencontre un vrai problème lié à la mobilité. Les formations se passent souvent assez loin et le train ne dessert pas tous les lieux correctement. » - **Manuela Pelliccia, responsable du Pôle Emploi de Marconnelle**

Enedis partenaire de « L'Athlé dans les quartiers » : le sport à portée de main des enfants

Chaque année depuis 26 ans, la Ligue d'Athlétisme des Hauts-de-France initie entre 3000 et 4000 enfants à la pratique sportive durant l'été. Dans ce cadre, Enedis soutient l'opération itinérante « L'Athlé dans les quartiers » pour que des enfants âgés de 5 à 16 ans puissent découvrir les joies de l'athlétisme.

Cette action a pour but de faire connaître aux travers d'animations et d'initiations cette « discipline de vie » et premier sport olympique qu'est l'athlétisme. En l'espace d'une journée, les enfants découvrent gratuitement auprès de professionnels les disciplines de l'athlétisme : la course de vitesse, course de haies, saut en longueur, saut en hauteur, saut à la perche, lancer de poids, détente verticale...

Enedis soutient cette initiative, en parfait accord avec ses valeurs. Elle permet à des enfants de pratiquer un sport, vecteur d'intégration dans la vie sociale, et de faire prendre conscience de l'importance d'une activité sportive régulière pour une bonne santé physique et morale. Ces événements sont aussi l'occasion d'inculquer certaines valeurs aux enfants, comme le dépassement de soi, l'entraide et l'encouragement. En 2021, l'opération a pu être menée à Saint-Omer et Liévin.



Un partenariat en faveur du retour à l'emploi après une longue maladie

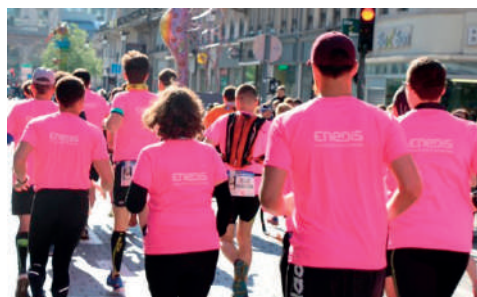
L'association Le Coaching Suspendu permet à des personnes touchées atteintes par une longue maladie de retrouver leurs repères, du sens et d'avoir un accompagnement vers le retour à l'emploi. Ainsi, pour l'année 2021, Enedis finance 7 coachings pour des agents de la Direction Régionale Nord-Pas de Calais, et ainsi 7 coachings sont proposés à d'autres personnes des Hauts-de-France (pour une réinsertion dans n'importe quelle entreprise).

Les coachings sont un réel atout dans le développement des compétences et du bien-être au travail de l'ensemble des salariés. Cela coïncide avec les engagements d'Enedis dans le cadre de sa politique RSE. En effet, Enedis cherche sans cesse à développer le bien-être au travail par le respect des conditions de travail ou encore l'égalité des chances. De plus, l'association s'appuie essentiellement sur les valeurs de solidarité et de partage, valeurs au cœur des engagements d'Enedis.

Route du Louvre : nos agents se sont surpassés pour l'association « le Coaching suspendu »

Au vu du contexte sanitaire, la ligue d'athlétisme Hauts-de-France a dû s'adapter et organiser cette 16ème édition de la route du Louvre les 4 et 5 juillet 2021. Les places étant limitées, 36 de nos agents ont participé aux différentes courses et randonnées et porté fièrement les couleurs du coaching suspendu.

Partenaire historique de ces journées, Enedis, aux côtés de la ligue d'athlétisme et du coaching suspendu, tient toute sa place et l'engagement de ses agents témoigne chaque année de cet engouement. Il faut voir le sourire, la douleur ou le soulagement des coureurs franchissant la ligne d'arrivée pour imaginer ce que représente cette rencontre sportive.



ENEDIS ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITES DANS L'EMBELLISSEMENT DU TERRITOIRE

Avec RTE, Enedis et 6 entreprises prestataires, le Poste Source de Coupelle-Neuve se refait une beauté

La presse régionale avait été associée à cette belle opération de nettoyage. Equipés de sacs poubelle, de gants de travail et des indispensables masques de protection, les équipes de RTE, Enedis et de 6 entreprises prestataires travaillant sur le site de Fruges Fond-Gosson étaient à pied d'œuvre ce 6 mai pour mener une vaste opération de ramassage des déchets aux abords du poste. Parmi ces entreprises, il y avait des salariés de Fimatec, Jérôme BTP, Omexom, Bouygues, Eiffage, Present et Demouy aux côtés des agents Enedis et de RTE.

Cette opération organisée à quelques jours de la fête de la nature est une façon de concrétiser l'engagement des entreprises dans la prise en compte de la démarche RSE dans le quotidien des activités d'une part, et de sensibiliser l'opinion sur la manière de concilier travaux industriels, enjeux économiques et territoriaux et protection de l'environnement d'autre part.

Ce poste source est entouré de part et d'autre d'éoliennes qui fleurissent dans le paysage. En effet, ces installations sont situées en plein cœur d'un couloir de vent propice aux éoliennes. Les extensions du site en cours de construction répondent à d'importants enjeux économiques structurants en termes de capacités d'accueil de futures éoliennes dans les 20 années à venir. A terme, le poste source de Fond-Gosson pourra accueillir un maximum de 108 mégawatts d'électricité produite ! En octobre 2021, la mise en service des 3 nouveaux transformateurs sont venus s'ajouter aux 3 autres déjà installés.



ENEDIS ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITES DANS L'INTEGRATION PAYSAGERE DES OUVRAGES ELECTRIQUES

En région Nord-Pas de Calais notamment, comme dans beaucoup d'autres régions de France, les partenariats en faveur de l'intégration paysagère se multiplient, permettant aux villes d'agir en faveur d'une meilleure intégration paysagère des ouvrages électriques tout en offrant une qualité de vie plus agréable à leurs habitants.

A Outreau, avec l'artiste Balouz, des enfants réalisent une fresque murale sur un poste de distribution publique pour une meilleure intégration dans l'environnement

Sous la houlette de l'artiste de Street-Art Boulonnais Balouz, le Centre associatif Jacques Brel, l'école des Tilleuls d'Outreau et Enedis étaient sur place pour encourager les artistes en herbe de CE2 à la réalisation d'un atelier peinture d'une fresque sur les murs du poste de distribution publique mis à disposition par Enedis. Durant 6 semaines, chaque jeudi et vendredi après-midi, par demi-groupe de 11 élèves, les enfants ont déployé leurs talents de peintre. Chacune des 4 faces arbore un thème : devanture d'une boutique de jouets, magasin de confiseries, librairie ou encore primeur ! Un projet à vocation pédagogique, culturel et social puisque ce poste se trouve au cœur d'un quartier déclaré prioritaire dans le cadre de la politique de la ville. A travers ce chantier, Enedis souhaite réaffirmer son soutien à la collectivité et participer au bien-vivre ensemble dans la ville, par le biais d'une meilleure intégration paysagère de ses ouvrages électriques notamment.

Par le biais de cette convention, Enedis et Christophe Ringot, Directeur du Centre Jacques Brel marquent leur volonté commune de valoriser le patrimoine public, de faire de la pédagogie autour de la prévention des risques électriques ainsi que de mobiliser le tissu local autour d'un projet artistique fédérateur.

Afin de garantir la sécurité des personnes aux abords du poste, une visite préalable de l'édifice a été réalisée par un technicien réseau Enedis pour garantir un accès sécurisé aux façades extérieures du poste. Et le résultat est à la hauteur des attendus : 4 commerces d'antan habillent les façades du poste. Pour sa part, Sébastien Chochois, maire d'Outreau, n'a pas manqué de rappeler que ce projet collaboratif participe à l'embellissement de ce quartier de la ville.

S'impliquer dans le tissu local, c'est pour Enedis l'opportunité de veiller à une meilleure intégration de ses ouvrages dans l'environnement, de répondre aux attentes des élus, très sensibles à la propreté des postes de distribution d'électricité dans leurs communes tout en contribuant à la satisfaction des habitants.



Enedis partenaire du festival « Les petits bonheurs » de la CABBALR entre insertion et embellissement du paysage

Le Festival « Les petits bonheurs » a pour ambition de valoriser les différentes actions menées par des personnes en situation de handicap notamment au travers de la création artistique, en s'associant avec des artistes professionnels et développer des œuvres accessibles à tous. Entreprise de service public, Enedis a la volonté d'accompagner les collectivités dans les différentes actions en lien avec la solidarité et l'insertion.

Dans le cadre de ce Festival, la Collectivité développe avec des artistes des œuvres de Street Art sur 17 communes de la Communauté d'Agglomération et en particulier au sein des villes de Béthune et Isbergues. Certaines de ces œuvres ont été développées par des artistes graffeurs sur des postes de distribution publique d'électricité. La création de ces œuvres a fait l'objet d'une présentation à l'architecte des bâtiments de France. Celui-ci a autorisé la réalisation des projets.

Attentive à la satisfaction de ses clients, à l'intégration des ouvrages dans l'environnement et engagée dans une démarche solidaire et sociale, Enedis souhaite répondre favorablement à la demande de mise en valeur par ces artistes graffeurs, des murs extérieurs de Postes de transformation.



Le Calais Street Art Festival réinvente l'été avec le concours d'Enedis

Lancé l'été 2020 par la ville de Calais, le Calais Street Art Festival est revenu en juillet et août 2021 en partenariat avec les « Ateliers du Graff », une structure nationale reconnue, pour découvrir ou redécouvrir la ville sous un angle différent, au travers de mises en scène à la fois colorées et originales réalisées sur des édifices calaisiens.

C'est ainsi qu'Enedis a renouvelé son partenariat avec la ville en mettant à disposition de l'artiste de renommée internationale Sock les façades extérieures du poste de distribution du pont Henri Henon, en direction du tout nouveau front de mer de la plage et à 2 pas du pont du même nom, sur les façades extérieures du poste électrique repeintes aux couleurs de la mer...bleue. « Bienvenue @ Calais » donne le ton aux touristes, passants, vacanciers, qu'ils soient piétons ou motorisés ; une œuvre de Street Art représentant un remarquable aquarium.



LA SÉCURITÉ DES TIERS ET LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS PAR ÉLECTRISATION

Afin de sensibiliser les personnes susceptibles d'avoir des activités professionnelles ou de loisirs à proximité des ouvrages et des installations électriques de distribution publique, Enedis déploie des actions de communication, de formation et de sensibilisation ciblées, en partenariat avec les services de l'État, les syndicats professionnels et les associations de sports et loisirs, en s'appuyant notamment sur les ressources et réseaux locaux.

La sécurité est la priorité du Distributeur que ce soit pour les tiers, ses entreprises partenaires mais également ses salariés.

Prévention sécurité : on teste le levage des charges lourdes

Le 27 mai 2021, à Saint-Martin Boulogne, les agents du service des opérations d'Enedis étaient réunis sur le parking de la base opérationnelle pour une matinée consacrée exclusivement à la prévention sécurité autour du chargement et déchargement de matériels lourds comme un poteau bois / béton ou un transformateur. Cette session de sensibilisation avait pour objectif de passer en revue les incontournables à appréhender en terme de prévention sécurité.

Un exercice était de déplacer avec la grue embarquée sur le camion, un poteau en bois à l'aide d'élingues adaptées. L'idée est d'apprendre à manipuler les matériels et engins correctement, en usant du bon geste au bon moment pour réaliser cette opération et en toute sécurité. De part et d'autre du support, deux agents guident, à l'aide de cordes, le déplacement du poteau bois à positionner dans l'axe du camion et qui pèse quand même près de 250 kilos !

Un second exercice, est de déplacer un transformateur à l'aide de la grue. Il faut placer les élingues et faciliter le placement du transfo dans le bon axe à l'aide de solides cordes. Pour des raisons évidentes de sécurité, il est strictement interdit de toucher la charge durant le chargement et le déchargement.

Ces gestes, les agents sur le terrain, les réalisent quotidiennement. Un rappel des règles et trouver les meilleures solutions, les adapter et les challenger restent indispensables.



Sauveteur travaux en hauteur : des sites de formation dédiés aux agents sur le Pas-de-Calais

Afin de professionnaliser les agents de terrain, la Direction Régionale Nord-Pas de Calais a mis en place des lieux de formation adaptés à chaque besoin. Ainsi, sur le site de Bruay, les agents peuvent revoir les gestes de base sur un poste source, à Boulogne et à Dainville, les installations sont dédiées aux travaux en hauteur.

Ainsi, le 2 décembre, un exercice dans le cadre du recyclage d'une formation de sauveteur travaux en hauteur a eu lieu sur le réseau école de la base de Dainville. Harnais, échelle, équipements de protection, plusieurs monteurs ont pu se mettre dans les conditions réelles d'un sauvetage d'urgence sous les conseils expérimentés d'un ancien chargé de travaux dans l'équipe des Travaux Sous Tension (TST HTA).

Cette formation est obligatoire pour tous les techniciens qui disposent des habilitations pour les travaux en hauteur. Un recyclage est nécessaire tous les ans pour conserver l'habilitation.

« Je suis ravi de pouvoir transmettre mon expérience acquise lors de mon passage au TST HTA. La sécurité reste notre priorité à tous et ces recyclages sont indispensables », explique un ancien chargé de travaux TST HTA

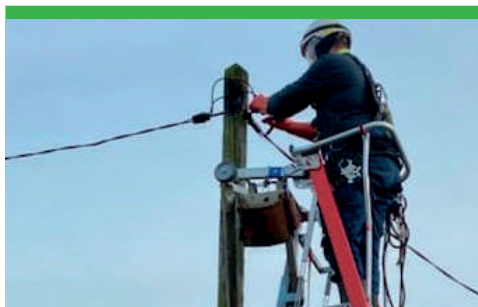


L'aérostep : l'échelle nouvelle génération au service de la sécurité des agents

L'Aerostep, c'est le nouvel outil de nos monteurs : une échelle plus technique, avec un poste de travail repliable assurant une protection collective, qui permet de travailler en hauteur avec encore plus de sécurité !

Cette échelle embarque avec elle une multitude d'équipements permettant à nos monteurs de réaliser leurs missions en toute sécurité. Parmi ses caractéristiques phares, on relève notamment les 2 jambes en X qui, rajoutées et crochetées sur l'appui poteau, puis solidarisées avec la corde, permettent à l'échelle d'être auto-stable.

A cela s'ajoute la plateforme située tout en haut, accueillant le poste de travail qui constitue une protection collective avec un garde-corps et une lisse dans le dos de l'agent lui permettant de se mouvoir avec davantage de sécurité vers l'arrière. Un outil innovant au service de la sécurité des agents.



LA CONTRIBUTION À L'ÉCONOMIE LOCALE

Enedis contribue au développement économique local, notamment au travers des marchés signés avec les entreprises du territoire. Sur le Nord et le Pas-de-Calais, Enedis a confié plus de 126 millions d'euros de travaux à 130 entreprises régionales. Cela représente environ 1100 emplois à temps plein.

Les principaux domaines d'activités concernent : les travaux de pose de canalisations électriques en aérien et souterrain, le forage dirigé, les travaux de génie civil électrique et génie civil de construction, la modification des postes sources ou de distribution publique, la réalisation de branchements individuels et collectifs, la relève, la pose des compteurs Linky.



ENEDIS S'ENGAGE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Enedis agit pour le reboisement du territoire avec Canopée Reforestation

Le partenariat entre Enedis et Canopée Reforestation est l'occasion de réaffirmer l'engagement du distributeur dans la préservation du patrimoine naturel tout en participant à la lutte contre le changement climatique, en s'engageant aux côtés des collectivités et parties prenantes à reboiser son territoire, le Nord-Pas de Calais. Aux côtés des bénévoles planteurs de Canopée Reforestation, Enedis réaffirme son engagement en faveur de la préservation de la biodiversité et des écosystèmes qu'elle héberge.

Pour le Président de Canopée Reforestation, « cette collaboration avec Enedis, c'est aussi l'occasion de montrer que la préservation de la biodiversité et de l'environnement, c'est bien l'affaire de tous ! Aujourd'hui, la forêt et les espaces naturels disparaissent progressivement au profit de zones artificialisées. Chacun peut agir aujourd'hui par un geste simple : planter un arbre ! » a-t-il tenu à préciser.



Un exemple concret : 140 arbres plantés à Violaines durant la Semaine du Développement Durable

Le 24 avril 2021, 140 arbres ont été plantés par les 14 enfants du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) de la commune de Violaines sur un terrain de 1200 m² situé dans le quartier de la gare de la commune et l'association régionale de planteurs Canopée Reforestation.

Les services techniques de la commune avaient préparé le terrain la semaine précédente, les trous préalablement faits et la logistique sur place impeccable : gel hydro-alcoolique à disposition, eau, pelles pour les enfants, pour la plantation des différentes essences régionales : fruitiers, noisetiers, viornes, cornouiller, etc.

Il est important pour Enedis d'être aux côtés des territoires qu'elle soutient. C'est une entreprise engagée dans le développement durable, le respect de la biodiversité sans oublier l'accompagnement des territoires dans leurs projets. Le projet de Violaines est un projet RSE, alliant développement durable et enjeux économiques.



Et parce qu'Enedis doit également montrer l'exemple, sur le site opérationnel de Lens, plusieurs arbres ont été plantés par notre partenaire l'ESAT la Vie Active.



Avec l'ESAT «La Vie Active de Brebières», les Vêtements Image de Marque d'Enedis s'offrent une nouvelle vie au grand air !

Depuis 2013, l'ESAT La Vie Active travaille avec Enedis sur les territoires du Nord-Pas-de-Calais, essentiellement autour des activités de blanchisserie. Au-delà des 50 lavages réglementaires, les VIM Enedis ne répondant plus aux normes de sécurité prévues, ces vêtements étaient tout simplement stockés sur leurs sites.

Désormais, une nouvelle vie s'offre à eux ; « Nous avons imaginé avec nos usagers de recycler complètement les manches des vestes Enedis devenues inutilisables. Nous avons d'abord conçu un patron pour découper les manches aux dimensions requises. Puis, tout simplement, couturières et couturiers les ont cousus avec un élastique à l'extrémité ! Ni trop lâche, ni trop serré et toujours en sécurité. Les bras de nos salariés espaces verts travaillant l'été en manches courtes sont bien protégés et ils ne souffrent plus de la chaleur due à des équipements trop lourds ! », explique Estelle Collinet, représentante de l'ESAT.

Dans l'atelier de couture spécialement aménagé pour cette activité, la dizaine d'usagers de la Vie Active – ESAT de Brebières, s'affaire à l'ouvrage. Au programme de la matinée, la réalisation de « tot bag », ces sacs en tissu le plus souvent à usage promotionnel.

Au sein de ses différents sites de Brebières, Saint-Laurent Blangy, Avesnes le Comte et Hermies, l'ESAT de l'Arrageois emploie aujourd'hui 390 personnes, dès 20 ans révolus, en situation de handicap, avec l'appui de 90 encadrants. Ses domaines d'intervention sont multiples : blanchisserie, stockage, espaces verts, ferronnerie, menuiserie, conditionnement, maintenance et hygiène des locaux.



Environnement Déchets : Enedis s'appuie sur l'expertise de son partenaire Chimirec

Quoi de mieux que de se rencontrer sur le terrain pour parler traitement de nos déchets industriels comme le PCB ? C'est la bonne idée qu'ont eue les agents d'Enedis en sollicitant Robert Vassal, responsable commercial France d'Aprochim, une filiale du groupe Chimirec qui collabore avec Enedis sur le retraitement et la valorisation des déchets industriels. Toujours mieux trier, mieux valoriser : un leitmotiv pour Chimirec, riche de près de 25 ans d'expertise dans ce domaine, qu'Enedis Nord-Pas de Calais entend bien talonner. On vous en dit plus tout de suite à l'occasion de la visite de leurs installations organisées sur le site industriel d'Ecques, dans l'Audomarois, fin septembre.

Tous les points d'attention sont passés au crible : depuis le dépotage des camions (action de décharger un véhicule de transport dont le réservoir contient généralement des matières liquides) en passant par le réglementaire balisage de site, chacun découvre la façon dont Chimirec gère au jour le jour les déchets issus de nos différentes activités de gestionnaire de réseau de distribution.

A titre d'exemple, et même si tous les déchets ne sont pas forcément traités sur le site d'Ecques, pour ce qui est du traitement de nos terres et eaux souillées, celles-ci sont prises en charge par l'industriel qui les récupère sur les différents lieux de stockage Enedis avant d'arriver sur le site

d'Ecques pour y être traitées. Comme à chaque fois, un échantillon est d'abord prélevé pour être analysé. Dès l'affichage du résultat, elles sont alors dispatchées dans différentes cuves pour y être traitées.

Parce qu'à chaque déchet produit, une réponse adaptée aux enjeux environnementaux et économiques des entreprises devient aujourd'hui un préalable, Chimirec met un point d'honneur à collaborer avec ses partenaires comme Enedis pour limiter les impacts industriels environnementaux, en développant une politique visant à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits, privilégier la valorisation des produits, choisir les filières de traitement pérennes et adaptées aux déchets et s'engager dans une économie verte plus respectueuse de l'homme et de son environnement.



ENEDIS AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

AVEC LES BAILLEURS

Enedis et Maisons & Cités renforcent leur collaboration dans l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier du Nord-Pas de Calais

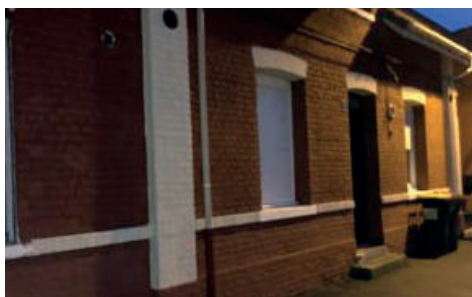
Le 13 décembre 2021, Enedis et Maisons & Cités ont signé une convention de partenariat dans le cadre de la rénovation du parc locatif du bailleur sur le Bassin Minier du Nord-Pas de Calais. Celle-ci, signée pour 5 ans, a pour objectif d'accompagner la mise en œuvre du projet de réhabilitation de Maisons & Cités, réalisé notamment dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), en lien avec les enjeux de la transition écologique.

Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, accompagne les acteurs de l'habitat collectif dans leur projet de réhabilitation en lien notamment avec les enjeux de transition écologique.

La convention de partenariat repose sur 2 axes majeurs :

- L'accompagnement des programmes de réhabilitation du parc locatif de Maisons & Cités, qui concerne 23000 logements. Au regard de l'importance du projet, Enedis a mis en place une organisation dédiée pour accompagner le bailleur dans ce chantier hors norme. Un interlocuteur privilégié a été désigné afin de faciliter les échanges.
- La maîtrise de la demande en énergie électrique ; la mise à disposition par Enedis des données anonymisées, recueillies par le compteur communicant, va permettre à Maisons & Cités de prioriser ses actions et renforcer sa démarche de maîtrise de l'énergie. Grâce à ces données anonymisées, le bailleur pourra également avoir une idée de l'efficacité de ses opérations de réhabilitation. Des réunions d'information et de formation seront réalisées afin que les équipes de Maisons & Cités et leurs locataires s'approprient les fonctionnalités du compteur communicant.

« Nos programmes de réhabilitation concernent des cités allant de quelques dizaines à plusieurs centaines de logements, réhabilités sur un temps donné. L'ampleur de ces chantiers, pour qu'ils soient une réussite, nécessite un travail collaboratif avec tous nos partenaires. Être en contact avec un interlocuteur clairement identifié d'Enedis, va faciliter les procédures de mise hors tension et de remise en service de nos logements. Nous allons ainsi pouvoir améliorer significativement les temps de réponses et de traitement, et faciliter l'entrée dans les lieux des habitants », Jean-François Campion, Directeur Général de Maisons & Cités.



AVEC LES ENTREPRISES

Enedis accompagne les jeunes pousses du territoire dans le cadre des accélérateurs Rev3

Depuis les prémices de sa création, Enedis soutient la dynamique de la Troisième Révolution Industrielle et cela au travers de différentes actions. En tant qu'acteur impliqué dans le développement économique local, l'entreprise accompagne l'ensemble des accélérateurs rev3 et souhaite faire bénéficier ces jeunes entrepreneurs de son expertise pour les faire grandir et leur permettre de donner vie à leurs idées.

Ainsi en 2021, Enedis a finalisé son accompagnement au sein des accélérateurs de Lens-Lévin dont la cérémonie de clôture a eu lieu le 18 février. Place maintenant au territoire de la CABBALR qui s'est lancé dans l'aventure en novembre 2021. De beaux projets en perspective !



Enedis réjouit les accros au végétal à Vitry-en-Artois

Depuis 2019, les équipes Enedis accompagnent la start up Nxtfood, pour le raccordement de ses installations afin de faciliter le développement de son activité. Cette société est spécialisée dans les alternatives végétales à la viande, et est identifiée sous le nom de marque «Accro». La mise en service des installations s'est finalisée fin 2021.

En 2019, la société Nxtfood avait besoin d'un raccordement basse tension très rapidement sur Villeneuve d'Ascq pour la phase recherche et développement de son activité. Enedis a répondu à la demande en un temps record. En effet, l'entreprise hésitait entre plusieurs sites pour son implantation, et s'est décidée tardivement, sans avoir en tête nos délais de raccordement. Puis, dans un second temps, la phase d'expérimentation touchant à sa fin, Nxtfood a développé son usine à Vitry-en-Artois, sur un terrain bien plus grand, permettant d'accueillir l'usine de production. Les équipes Enedis ont alors réalisé un accompagnement personnalisé et anticipé, afin de raccorder Nxtfood sur le réseau de distribution d'électricité avec une solution optimale et rapide.

Ce raccordement a demandé d'importants travaux avec un besoin de puissance de 2,5 MW, le passage de câbles de moyenne tension, et l'installation d'un transformateur. La Communauté de Communes Osartis Marquion s'est réjouie de l'implantation de cette usine, et de la progression rapide du projet malgré la crise sanitaire.

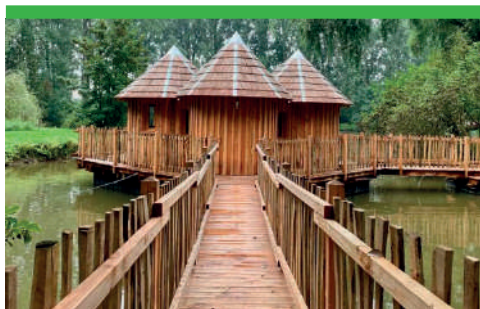
Enedis, en tant que partenaire de proximité des territoires, est fière de contribuer à l'attractivité du territoire. Pleinement investies, nos équipes ont eu à cœur de conseiller au mieux la start up Nxtfood sur la solution technique la plus adaptée et ainsi permettre à l'entreprise de lancer rapidement sa production



Natureza : quand Enedis met tout en œuvre pour l'attractivité du territoire

Le 17 juin 2021 avait lieu la mise en service des hébergements touristiques du site de Natureza, situé à Roeux. Un raccordement contre-la-montre afin de permettre l'ouverture du parc pour la saison estivale.

Un raccordement d'un parc résidentiel de loisirs, situé dans la périphérie d'Arras, dont la demande urgente de la part du propriétaire risquait de mettre en péril son ouverture prévue pour le début de la saison estivale. Il s'agit d'un parc de 5 hectares comprenant 5 cabanes atypiques et des gîtes en devenir, parfait pour développer le tourisme du côté du Canal de la Scarpe. C'est à la fin du mois de mars 2021 que la demande, appuyée par la CU Arras, a été réalisée auprès de la Direction Territoriale du Pas-de-Calais. L'alimentation du client a impliqué la création d'un poste dédié, implanté le 19 avril et raccordé via un forage dirigé. Et c'est le 17 juin 2021 que la dernière étape de mise en service a eu lieu grâce à l'intervention des techniciens de travaux sous tension HTA de Marly.



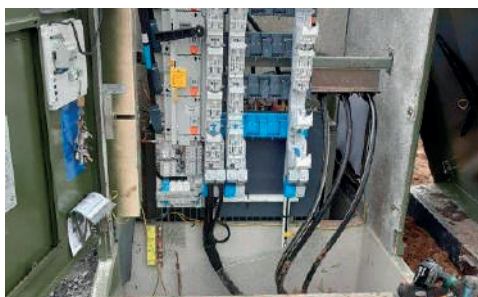
Un bel esprit d'équipe pour la satisfaction d'un jeune entrepreneur

Tout commence en juillet 2019 au cœur du bassin minier, une demande de raccordement d'un bâtiment qui n'est autre... qu'un futur poulailler bio : pas moins de 110 mètres de long, un bâtiment qui pourrait accueillir jusqu'à 10 000 poules et qui seraient élevées en plein air. Un beau projet à bâtir. Les premiers échanges faits, le dossier se construit.

Entre temps, le client, un jeune entrepreneur de 22 ans, a fait évoluer son projet et envisage d'équiper son bâtiment de panneaux photovoltaïques. Il convient alors de modifier la solution technique, de l'adapter aux nouvelles demandes du client. Il n'est alors plus question de branchement simple mais de pose d'un poste dédié et d'un branchement HTA. En plein début de crise Covid et de confinement, les repères s'effacent et les délais souvent s'allongent.

Cependant, le 5 mars 2021, avec 10 jours d'avance sur le calendrier prévisionnel, la mise en service du poste a été réalisée. Le client a d'ailleurs envoyé un mot de remerciement collectif adressé à l'ensemble des services d'Enedis et Olczak. Ces remerciements sont partagés avec l'ensemble des collègues qui ont collaboré de près ou de loin au chantier : A Maxime, Responsable Identifié de la Préparation côté Opérations pour sa réactivité, aux équipes des TST de Marly et notamment à Valentin pour le raccordement du poste, à André, Hervé et Laurent du service ingénierie qui l'ont remplacé quand il ne pouvait pas être sur place et pour leur aide dans le respect de la date de livraison du poste, et à Romain de l'entreprise Olczak pour son adaptabilité sur le terrain. Merci aussi à Eddy pour son appui logistique indispensable.

Enedis ce n'est pas seulement des services, des projets, des dossiers, c'est avant tout des hommes et des femmes, animés par un esprit collectif qu'on connaissait déjà mais qui a été d'autant plus marqué en cette période si particulière de crise sanitaire, de confinement et de restrictions. Un dossier marqué par la satisfaction du client.



AVEC LES COLLECTIVITES

Un raccordement au service de l'attractivité du territoire des 7 vallées : la maison de santé

En septembre 2021, l'Hesdinois, territoire de la Communauté de Communes des 7 Vallées, a accueilli une nouvelle maison de santé. D'importants travaux sur le réseau ont été nécessaires pour raccorder cette nouvelle structure et répondre à ses besoins électriques. Tout a commencé le 7 mai avec la réalisation d'un forage dirigé de 40 mètres sous la départementale 928. Cette technique a été choisie, en accord avec la commune, pour limiter la gêne pour les automobilistes sur un axe très fréquenté. Le forage dirigé permet de réduire les nuisances telles que le bruit et les poussières, ce qui contribue à la satisfaction de nos clients. Une fois le forage réalisé, nos techniciens ont réalisé le déroulage des câbles. Au total, 250 m de câble Haute Tension et 120 m de câble Basse Tension sont enterrés. Le 2 juillet 2021, le nouveau poste électrique a été livré et a permis d'effectuer les derniers raccordements nécessaires avant la mise en service.

Regroupant plus de 40 professionnels (généraliste, infirmier, podologue, sage-femme, psychologue, etc), cette nouvelle maison de santé offre un concept de soins inédit au service des patients. Mais la communauté de communes des 7 Vallées a d'autres ambitions pour le futur de cette zone. Elle souhaite proposer un pôle santé complet. Ce pôle comprendra à terme une clinique, un cabinet de radiologie et un laboratoire de biologie et d'analyses médicales.

Comme toutes les demandes de raccordement, l'agence raccordement électrique marché d'affaire (AREMA) d'Enedis a accompagné la collectivité de A à Z, en lien étroit avec la Direction Territoriale. Une étude de l'intégration du besoin sur le réseau électrique a été réalisée par le bureau d'études régional (BERE). Une fois la proposition validée, un chargé de projets ingénierie a pu débiter l'ensemble des études nécessaires à la mise en œuvre concrète des travaux. Dès la prise de contact, les interlocuteurs Enedis ont entendu les ambitions de la communauté de communes et en ont tenu compte dans leur proposition technique. Une fois le nouveau poste électrique en service, il apporte une puissance supplémentaire de 630 KVA au territoire. Cette puissance a été étudiée par les équipes pour couvrir les besoins électriques de la maison de santé et anticiper ceux du pôle santé à venir. Il a permis également d'alimenter dès juillet l'éclairage public et le réseau d'assainissement.



Le chantier des abattoirs de Fruges : un exemple de transversalité entre les métiers

Le chantier pour les abattoirs se déroule sur plusieurs années, cependant le travail de raccordement a été prévu, lui, sur une durée de 8 jours en comptant l'ouverture de la tranchée et la pose des câbles. Cette opération a eu lieu le 28 avril 2021, pour une mise en service souhaitée début juin par le client.

Grâce au travail des équipes, la mise en service est possible dès la fin du mois de mai. C'est la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois qui est à l'origine de la demande de raccordement. Les équipes d'Enedis les ont donc accompagnés de la demande à la mise en service, tout en les conseillant sur la solution technique la plus adaptée. Grâce à une excellente collaboration, le raccordement a pu être réalisé rapidement.

Le chantier, qui a démarré officiellement le 15 juillet 2019, pour la construction d'un nouvel abattoir à Fruges se compose d'une multitude de partenaires, d'entreprises, et d'équipes. Enedis a pris part aux projets ces derniers mois pour permettre le raccordement des futurs locaux.



La rénovation de l'ancienne gare d'Auxi le Château par Ternois Com

En Novembre 2021, la collectivité avait convié la Direction Territoriale d'Enedis pour présenter le projet de création d'un tiers lieu. Un endroit facilitant l'échange et le partage sur le territoire, comme par exemple la création d'espace de coworking. Comment redonner vie à un lieu qui fut jadis, un passage incontournable sur le territoire à l'épopée du chemin de fer. Entre temps l'ancienne gare

a même accueilli la caserne des sapeurs-pompiers locaux, un lieu chargé d'histoire à travers le siècle !

Le timing était très serré, la demande de Ternois Com était claire : dévier les réseaux face aux bâtiments afin de pouvoir réaliser les fondations du bâtiment et anticiper la demande de raccordement, afin de terrasser en toute sécurité. L'idée de manœuvre étant de coordonner la dépose du réseau et la réalisation du nouveau raccordement, pari tenu ! en 4 semaines avec l'appui des services Opérations et Raccordement Ingénierie, Enedis a été aux attendus !

Un tiers lieu sera dédié également aux cyclotouristes, en se réappropriant les anciennes voies de chemin de fer, il est possible de relier la côte d'opale au départ d'Auxi le Château !



AVEC LES FORAINS

Le nouveau dispositif à destination des forains : un grand oui pour la ville d'Arras

Le raccordement des manèges et des caravanes est toujours un moment important pour une commune, la ville d'Arras a souhaité optimiser le tout. De son côté, Enedis avait la volonté de répondre explicitement aux enjeux de ce type de manifestation en organisant le planning de ses équipes, assurant une mise en sécurité des branchements, connaissant les dates d'implantation et les puissances demandées et d'assurer le recouvrement financier des consommations.

A l'initiative du Distributeur, une organisation spécifique s'est mise en place avec un interlocuteur dédié qui a assuré la liaison entre la ville, les forains et la cellule de programmation d'Enedis. La commune transmet ainsi un fichier à Enedis qui reprend la liste des manèges et leurs besoins 3 semaines avant l'événement. A travers une convention, Enedis a proposé aux forains des forfaits de raccordements provisoires en fonction de la durée et de la puissance demandée.

Depuis la mise en place de cette démarche les relations sont fluidifiées et toutes les parties sont satisfaites. Ce n'est que le début du processus car dans les prochains mois, une application mobile sera mise à disposition pour simplifier les démarches administratives.



ENEDIS ET L'EMPLOI

Malgré la crise, Enedis a recruté sur le territoire du Pas-de-Calais

Comme évoqué précédemment, Enedis, porteuse de missions de service public, est au cœur des enjeux de la transition énergétique, puisque 95 % des énergies renouvelables sont connectées au réseau public de distribution d'électricité, qui doit par ailleurs s'adapter aux nouveaux usages de consommation, tels que la recharge des véhicules électriques ou encore l'autoconsommation.

Cette mutation du monde énergétique nécessite des compétences supplémentaires qu'il n'est pas toujours facile d'appréhender en zone rurale alors même que la force de l'entreprise est d'être un acteur de proximité implanté au plus proche des territoires : sur le Pas-de-Calais, ce ne sont pas moins d'une dizaine de sites Enedis implantés pour répondre rapidement aux sollicitations des clients.

En 2021, pour répondre aux nombreux défis qui s'offrent à l'entreprise, 13 personnes ont été embauchées sur le territoire du Pas-de-Calais dont 6 à Lens, 2 à Calais et 1 à Béthune, Bruay, Saint-Martin-Boulogne et Berck.

LES PERSPECTIVES ET ENJEUX POUR 2022

L'année 2022 marquera, nous l'espérons, la fin de la crise sanitaire et un retour à la normale pour reprendre notamment les différentes animations, conférences et événements. Dans la continuité de ce qui a déjà été évoqué dans les comptes rendus d'activité précédents, Enedis s'attachera à accompagner les collectivités et les entrepreneurs dans leurs différents projets de développement économique.

En complément, le territoire du Pas-de-Calais est riche de projets en lien avec la transition énergétique. De nouveaux projets d'autoconsommation collective vont voir le jour parfois en complément de stockage et d'IRVE. Sur ce dernier sujet et plus largement sur la mobilité électrique, l'année 2022 marquera la fin de la possibilité de réfaction à 75% pour les raccordements d'une borne de recharge pour véhicules électriques ouverte au public. Enedis proposera ainsi un accompagnement à chaque collectivité qui a la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité et IRVE sur leur projet de schéma directeur d'implantation d'IRVE.

Enfin, sur les aspects concessifs, l'année 2022 est la troisième année du contrat de concession et la dernière avant de lancer les négociations du second programme pluriannuel des investissements. Ces éléments seront précisés dans la seconde partie de ce compte-rendu.



1.2. Au plan national : les faits marquants de l'année 2021, les perspectives et enjeux pour 2022

L'ANNÉE 2021 EN QUELQUES DATES

Installation des compteurs Linky™

Dans le cadre de sa mission de service public et de la modernisation du réseau de distribution d'électricité, Enedis a mené à bien le déploiement généralisé des compteurs Linky™, démarré depuis 2015 et arrivé à son terme à la fin de l'année 2021.

Enedis a ainsi installé, au 31 décembre 2021, 34,3 millions de compteurs Linky™ en incluant la phase préalable d'expérimentation et plus de 90 % des foyers en sont désormais équipés.



La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a dressé un bilan positif de ce déploiement et le considère comme un succès industriel majeur pour notre pays.

Une vision nationale partagée des investissements sur les réseaux de distribution électrique

L'année 2021 a permis de mettre en œuvre les dispositions de l'arrêté NOME du 6 janvier 2020 pour une vision partagée des investissements sur les réseaux de distribution électrique en France métropolitaine :

- au niveau départemental, un nouvel élan a été donné aux conférences annuelles NOME, avec 86 conférences organisées pour l'exercice 2020, les maîtrises d'ouvrages des AODE et des GRD restituant désormais leurs investissements réalisés, prévus et prévisionnels suivant un format commun ;
- au niveau national, les trajectoires d'investissements issues de ces conférences départementales NOME ont fait l'objet d'une remontée au niveau du Comité du système de la distribution publique d'électricité (CSDPE), avec l'élaboration d'une synthèse par son secrétariat à destination de ses membres.

Ce double niveau de partage permet de valoriser la dynamique actuelle autour des investissements dédiés à la distribution publique d'électricité.

Le label « Relations fournisseurs et achats responsables » confirmé pour Enedis en 2021

Sous l'égide du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, le comité d'attribution a renouvelé **en janvier** pour trois ans le label « Relations fournisseurs et achats responsables » obtenu par Enedis fin 2019. Cette décision marque la reconnaissance des actions menées par l'entreprise pour fluidifier les relations avec ses fournisseurs et particulièrement le soutien qu'elle leur a apporté tout au long de la crise sanitaire (fluidification de la chaîne de facturation par le 100 % digital, allongement des délais d'appels d'offres, réceptions partielles des commandes en cours, adaptation des conditions de prix des marchés aux contraintes sanitaires et de confinement, accélération du règlement des factures des PME et TPE...).

Transposition du Paquet « Une énergie propre pour tous les Européens » (Clean Energy Package)

L'article 39 de la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat a confié au Gouvernement le soin de prendre par ordonnance toutes les mesures nécessaires à la transposition des directives du *Clean Energy Package*. Ainsi, le Gouvernement a publié **le 4 mars** trois ordonnances transposant

les dispositions de la directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables (dite « RED II ») et de la directive (UE) 2019/944 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité. Parmi celles-ci :

■ L'ordonnance n° 2021-236 du 3 mars 2021 portant transposition de diverses dispositions de la directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et de la directive (UE) 2019/944 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité.

Cette ordonnance définit notamment les communautés d'énergie renouvelable et les communautés énergétiques citoyennes qui fournissent un cadre favorable aux projets portés par des citoyens et des collectivités locales, en leur permettant de produire, consommer, stocker et vendre de l'énergie. Elle contient également des dispositions permettant que les installations de production d'électricité renouvelable, participant à des opérations d'autoconsommation, puissent être raccordées au réseau public de distribution, alors qu'elles ne pouvaient l'être, jusqu'à présent, qu'au réseau de distribution en basse tension.

■ L'ordonnance n° 2021-237 du 3 mars 2021 portant transposition de la directive (UE) 2019/944 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 concernant des règles pour le marché intérieur de l'électricité et modifiant la directive 2012/27/UE, et mesures d'adaptation au règlement (UE) 2019/943 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 sur le marché intérieur de l'électricité.

Cette ordonnance concerne les dispositions relatives au marché de l'électricité, elle a pour objet de :

- renforcer l'information et les droits des consommateurs dans le cadre de l'ouverture des marchés, et favoriser leur participation au fonctionnement du marché ;
- encourager le recours aux leviers de flexibilité pour l'exploitation des réseaux électriques ;
- favoriser et encadrer le stockage de l'électricité ;
- codifier les dispositions relatives à la recharge des véhicules électriques pour une meilleure lisibilité dans le Code de l'énergie ;
- adapter le « mécanisme de capacité » qui vise à assurer la sécurité d'approvisionnement électrique lors des périodes de pointe, en particulier en excluant progressivement de la participation à ce mécanisme les installations de production les plus polluantes, jusqu'à une exclusion totale à compter de 2025.

Ces ordonnances, dont plusieurs de leurs dispositions doivent faire l'objet de décrets d'application, contribuent à la poursuite de la construction d'un cadre législatif en faveur de la transition énergétique.

Enedis renforce le dialogue de proximité : les conseils de parties prenantes (CPP) en régions

Depuis 2015 le conseil des parties prenantes d'Enedis ouvre le dialogue avec des économistes, sociologues d'entreprise, urbanistes, prospectivistes, etc. Ces discussions portent sur les grands enjeux de l'entreprise et enrichissent les réflexions de la présidence et du comité exécutif sur le futur des activités d'Enedis dans le but d'intégrer au mieux les évolutions de son environnement.

À cet effet, et dans le cadre de sa nouvelle politique de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), Enedis a lancé **en mars** l'expérimentation de conseils de parties prenantes au sein de six Directions régionales.

Ces conseils des parties prenantes en régions permettent à chacune d'entre elles de bénéficier de l'expertise de personnalités extérieures reconnues sur son territoire. Les grandes orientations de

ces conseils visent en particulier à enrichir les réflexions de ces Directions régionales par des regards externes, sur des thématiques liées aux spécificités sociétales locales; à prendre du recul en objectivant les problématiques actuelles par une vision pluridisciplinaire; et à anticiper les tendances d'avenir.

Le premier retour d'expérience a permis de souligner l'intérêt réciproque pour le management des Directions régionales, comme pour les parties prenantes associées, ouvrant la voie à une généralisation aux 25 Directions régionales d'Enedis en 2022.

Enedis conforte son engagement en faveur des travailleurs handicapés

Marianne Laigneau, présidente du directoire d'Enedis, et les partenaires sociaux (CFDT, CFE-CGC et FO) ont signé le **24 mars** l'accord handicap pour l'intégration professionnelle, le maintien dans l'emploi et l'évolution de carrière des personnes en situation de handicap pour la période 2021-2023. Ce quatrième accord s'inscrit pleinement dans les ambitions du Projet industriel et humain d'Enedis. Il promeut en particulier l'emploi durable et l'accompagnement des parcours professionnels des travailleurs handicapés. Dans le cadre de ce nouvel accord handicap 2021-2023, Enedis s'engage notamment à :

- recruter au moins 120 salariés handicapés ;
- accueillir au moins 90 nouveaux alternants en situation de handicap ;
- soutenir *a minima* 600 emplois dans le secteur du travail protégé et adapté.

Enedis s'est fixé pour objectif d'atteindre un taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap à hauteur de 6 % de ses effectifs.

Arrêtés des 13 et 17 avril 2021 relatifs aux aides pour l'électrification rurale

Publiés au *Journal officiel* du **25 avril**, deux arrêtés datés du 13 avril 2021 viennent compléter les dispositions du décret n° 2020-1561 du 20 décembre 2020 relatif aux aides à l'électrification rurale.

Le Gouvernement précise ainsi d'une part la finalité des deux sous-programmes nouvellement créés et dédiés à la transition énergétique ainsi que les règles de répartition des droits à subvention et les modalités d'examen au cas par cas des demandes d'aides formulées par les AODE. D'autre part, il fixe à 80 % le taux de subvention applicable aux travaux de renforcement, d'extension, d'enfouissement pour raison d'ordre esthétique et de sécurisation des réseaux. Ce même taux est appliqué pour les opérations de production d'électricité en site isolé.

Par ailleurs, en accompagnement de la mesure « Amélioration de la résilience des réseaux électriques et transition énergétique en zone rurale » de la mission « Plan de relance » créée par la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de Finances pour 2021, l'arrêté du 17 avril 2021 institue des critères permettant au ministre en charge de l'énergie de sélectionner les projets qui pourraient être financés dans ce cadre.

Publication de la délibération de la CRE n° 2021-13 du 21 janvier 2021 portant décision sur le tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution d'électricité (TURPE 6 HTA-BT)

La délibération de la CRE portant décision sur le TURPE 6 a été publiée au *Journal officiel* n° 0096 du **23 avril**. Elle définit le cadre de régulation d'Enedis sur la période 2021-2024.

Le TURPE 6 s'inscrit dans la continuité du TURPE 5 :

- les différentes formules tarifaires d'acheminement, qui avaient été renouvelées à l'occasion du TURPE 5, sont maintenues ;
- les principaux indicateurs de la régulation incitative sont également conservés et l'exigence de performance augmentée. La régulation incitative consacre également les objectifs d'amélioration

des délais de raccordements sur lesquels Enedis s'est engagée dans son Projet industriel et humain et s'étend à la qualité des données mises à disposition par Enedis, notamment en ce qui concerne le comptage.

Le niveau du revenu autorisé à l'issue d'audits approfondis de la CRE s'adapte aux enjeux de cette période décisive pour la réussite de la transition énergétique en France. Il augmentera de près de 1 Md€ par an en moyenne par rapport au TURPE 5 pour tenir compte de la hausse importante des investissements et compenser un déficit conjoncturel du chiffre d'affaires en TURPE 5, notamment lié aux effets de la crise sanitaire en 2020.

La CRE a également été vigilante à ce que les gains Linky™ soient bien redistribués aux clients et à ce qu'une productivité additionnelle sur les trajectoires de charges d'exploitation soit dégagée par Enedis.

Afin que ces évolutions ne conduisent pas à des évolutions tarifaires trop brutales, la CRE met en place un lissage des augmentations sur les quatre années du tarif.

Le TURPE 6 porte une hausse tarifaire moyenne au 1^{er} août 2021 de 0,91 %.

Arrêté du 27 avril 2021 modifiant l'arrêté du 12 mai 2020 relatif à la prise en charge par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité du raccordement aux réseaux publics d'électricité des infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public et des ateliers de charge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables affectés à des services de transport public routier de personnes

Publié le **28 avril** au *Journal officiel*, l'arrêté du 27 avril 2021 porte la prise en charge par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité, prévue au 3^o de l'article L. 341-2 du Code de l'énergie, à 75 % pour le raccordement des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables ouvertes au public installées sur les aires de service des routes expresses et des autoroutes, dès lors que la puissance du raccordement est inférieure ou égale à 5 000 kVA.

Décrets n° 2021-565 et 2021-566 du 10 mai 2021 relatifs aux infrastructures de recharges ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables

En application de l'article 68 de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, deux décrets ont été publiés le **11 mai** au *Journal officiel* :

■ *Décret n° 2021-565 du 10 mai 2021 relatif aux schémas directeurs de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables.* Celui-ci définit ce que doivent comporter les schémas directeurs de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables, ainsi que leurs modalités d'élaboration, de validation et de suivi, que peuvent élaborer les communes lorsqu'elles sont autorités organisatrices de la mobilité, les autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité et les établissements publics lorsque cette compétence d'autorités organisatrices de la mobilité leur a été transférée.

■ *Décret n° 2021-566 du 10 mai 2021 relatif à la fourniture d'informations d'usage des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables.* Ce décret définit les informations que les opérateurs d'infrastructures de recharge remettent, à leur demande, aux collectivités et établissements publics en charge de l'élaboration d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables, afin d'alimenter leur diagnostic des besoins en recharge, ainsi que les modalités d'accès et d'exploitation de ces informations.

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Publiée le **24 août** au *Journal officiel*, cette loi issue des travaux de la Convention citoyenne pour le climat (CCC), contient de nombreuses dispositions, dont certaines doivent être précisées par décret :

- dans le cadre de la définition des objectifs régionalisés de la programmation pluriannuelle de l'énergie, la création, dans chaque région, d'un comité régional de l'énergie associant aux conseils régionaux les collectivités territoriales, les autorités organisatrices de la distribution d'énergie et les gestionnaires de réseaux publics de distribution (GRD) et de transport, dont l'objectif est de favoriser la concertation sur les questions liées à l'énergie au sein des régions. Une méthode et des indicateurs communs (définis selon des modalités fixées par un décret à venir), permettront d'évaluer, de façon partagée entre les régions et l'État, ainsi qu'entre les collectivités territoriales d'une même région, le déploiement et la mise en œuvre des objectifs régionaux de développement des EnR ;
- la ratification des ordonnances du 3 mars 2021 portant transposition du *Clean Energy Package* ;
- concernant la fixation du niveau de prise en charge par le TURPE des coûts de raccordement aux réseaux :
 - pour les installations de production à partir de sources d'énergies renouvelables de puissances inférieures à 500 kW, le taux de réfaction maximal est porté à 60 %,
 - ce taux ne peut excéder 80 % pour les travaux de remplacement ou d'adaptation (de chaudière) pour les consommateurs raccordés en basse tension de puissances inférieures ou égales à 36 kVA,
 - le bénéfice de la réfaction qui ne peut excéder 75 %, pour les demandes de raccordement des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables ouvertes au public est quant à lui prolongé jusqu'au 30 juin 2022,
 - extension de la réfaction avec également un taux de prise en charge qui ne peut excéder 75 % pour le raccordement des IRVE ouvertes au public installées sur les autoroutes et routes expresses jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- l'obligation d'élaborer un schéma directeur de développement des IRVE dans les zones à faibles émissions mobilité (ZFE) avant le 31 décembre 2024 dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants ;
- l'intégration dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) des objectifs de développement des communautés d'énergies renouvelables et des communautés énergétiques citoyennes ;
- l'instauration, pour le raccordement des IRVE en copropriété, de la possibilité pour les GRD de déployer des infrastructures collectives constituées d'une colonne électrique alimentant des compteurs individuels pour chaque borne de recharge, dites « colonnes horizontales », en complément des architectures existantes de raccordement et ce, avec une prise en charge par le TURPE ;
- la qualification de « réseau intérieur » des installations électriques alimentant plusieurs bâtiments ou plusieurs parties distinctes d'un même bâtiment, construits sur des parcelles cadastrales contiguës.

La Fresque du climat : comprendre le dérèglement climatique pour agir ensemble

En 2021, Enedis a choisi de sensibiliser l'ensemble de ses salariés aux enjeux du dérèglement climatique, grâce à l'outil Fresque du climat proposé par l'association éponyme.

La Fresque du climat est un atelier participatif et ludique, basé sur l'intelligence collective. Les participants construisent dans un esprit collaboratif une fresque résumant les mécanismes du changement climatique. Elle apporte une vision d'ensemble sur le changement climatique et donne des clés de compréhension pour agir efficacement !

Démarré en **septembre**, ce projet a déjà permis de sensibiliser plus de 5 300 collaborateurs, grâce à plus de 400 animateurs formés en interne. En 2022, une large majorité des salariés seront concernés.

La Fresque du climat est un outil d'engagement des salariés en faveur de la transition écologique, en lien avec l'ambition de responsabilité sociétale d'Enedis.



La Fresque du Climat : tous concernés, tous informés, tous embarqués

Lors de la journée mondiale du climat, célébrée le 8 décembre 2021 dans le monde a été l'occasion de rappeler la menace bien réelle du réchauffement climatique et la nécessité d'agir pour en limiter les effets. Enedis Nord-Pas de Calais n'a pas attendu pour s'engager au travers de son Projet Industriel et Humain, avec comme objectifs la réduction de nos émissions de CO₂ de 20% en 2025 et la volonté d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Au-delà de ses engagements, Enedis s'est engagée dans une action de sensibilisation sur les conséquences du dérèglement climatique auprès de ses 38 000 salariés : C'est tout l'enjeu de la Fresque du Climat, faire prendre conscience, au travers d'un atelier à la fois ludique, simple et collaboratif, des conséquences du changement climatique à l'échelle du monde.

L'objectif pour la Direction Régionale Nord-Pas de Calais : que tous les agents participent à une fresque du climat et comprennent les enjeux climatiques de demain !

Enedis mobilisée face à la tempête Aurore sur la moitié nord du pays

Les **20 et 21 octobre**, la tempête Aurore a privé d'électricité près de 250 000 foyers essentiellement situés sur la moitié nord de la France, en la balayant avec une puissance et une étendue beaucoup plus importantes qu'annoncé.

4 000 salariés d'Enedis et d'entreprises partenaires ont été mobilisés dans le cadre de la FIRE (Force d'intervention rapide électricité), mais également des salariés des cellules de crise, des centres d'appels dépannages, des plateformes Serval et des missions d'appui.

Prolongation d'une année du protocole d'accord relatif au versement par Enedis aux autorités concédantes, maîtres d'ouvrage de travaux de raccordement, de la part couverte par le tarif (PCT)

La FNCCR et Enedis ont prolongé jusqu'au 31 décembre 2022, par avenant signé le **10 décembre**, les dispositions du protocole d'accord « PCT » venu à échéance le 31 décembre 2021. Ce nouvel avenant adapte également le calcul de la PCT en retenant l'application des taux de réfaction en vigueur. Ainsi, les autorités concédantes concernées par ledit protocole pourront bénéficier des dispositions législatives et réglementaires relatives aux nouveaux taux de prise en charge par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité des demandes de raccordement des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) sous leur maîtrise d'ouvrage (75 % pour les raccordements d'IRVE et hybrides rechargeables ouvertes au public, notamment celles qui s'inscrivent dans le cadre d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge, et des ateliers de charge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables affectés à des services de transport public routier de personnes).

LES PERSPECTIVES ET ENJEUX POUR 2022

De nombreux textes réglementaires doivent préciser en 2022 plusieurs dispositions législatives, notamment :

- le décret sur la mise en place des comités régionaux de l'énergie pour en définir leur composition et leurs modalités de fonctionnement ;
- le décret sur le plan de développement des réseaux ;
- le décret relatif au déploiement d'infrastructures collectives de recharge relevant du réseau public de distribution dans les immeubles collectifs.

Sur le territoire de la concession, dans la continuité de 2021, Enedis s'attachera à poursuivre son accompagnement auprès des collectivités et des entreprises pour tout projet de développement économique mais également en lien avec la transition énergétique.

Le territoire connaît actuellement un fort développement avec l'implantation d'entreprises mais également des demandes de puissance d'électricité significative. Il est alors indispensable d'anticiper au mieux ces demandes et de mettre tout en œuvre pour en faciliter la mise en œuvre.

En complément, les projets en lien avec la transition énergétique fleurissent également avec notamment des demandes de fourniture de données (courbes de charge, index...). La simplification des processus relatifs aux données sera de mise en 2022 avec la refonte totale de l'espace internet dédié aux collectivités locales.

La dynamique relative à l'autoconsommation collective sera aussi confortée avec de nouveaux projets portés par des collectivités et des bailleurs qui devraient être mis en place.

Enfin, la mobilité électrique aura la part belle avec la mise en place des Schémas Directeurs d'Implantation d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) permettant de bénéficier de la réfaction sur le coût du raccordement à 75%.

1.3. Le respect de l'environnement et de la biodiversité

La protection de la planète est l'un des trois grands axes de la nouvelle politique RSE (responsabilité sociétale des entreprises) d'Enedis, mise en place dans le cadre de son Projet industriel et humain (PIH) 2020-2025.

L'engagement de l'entreprise pour l'environnement n'est certes pas nouveau, mais il est renforcé et clarifié dans cette politique autour d'ambitions majeures :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre et contribuer à la Stratégie nationale bas carbone de la France, visant la neutralité carbone à l'horizon 2050 ;
- anticiper les changements climatiques prévisibles pour adapter le réseau public de distribution d'électricité et maintenir un service performant ;
- limiter l'impact des activités sur la biodiversité ;
- prévenir les pollutions de l'air, de l'eau et du sol ;
- traiter ses déchets de façon exemplaire, en favorisant l'écoconception et l'économie circulaire.

Ces ambitions, et les actions qui en découlent, démontrent qu'Enedis ne veut pas seulement être un acteur clé de la transition énergétique mais, plus largement, un acteur essentiel de la transition écologique.

En premier lieu, Enedis veut maîtriser ses propres émissions de gaz à effet de serre, en réduisant son empreinte de 20 % d'ici 2025, et contribuer ainsi à la neutralité carbone de la France d'ici 2050. Pour ce faire, Enedis a d'abord déployé en 2021 un nouvel outil de mesure de son empreinte carbone. Par le passé, cette évaluation était faite tous les trois ans, à la maille nationale. Elle sera désormais réalisée tous les ans, à la maille nationale et à la maille régionale, pour impliquer tous les acteurs, au plus près du terrain.

De même, des plans d'actions nationaux et régionaux sont en cours de déploiement pour réduire les émissions de CO₂, tant directes qu'indirectes. Ces actions portent notamment sur les achats écoresponsables, la réduction des pertes sur les lignes, la suppression des plastiques à usage unique ou encore la décarbonation de la flotte de véhicules d'Enedis.

En second lieu, et en parfaite cohérence avec ses missions de service public, Enedis entend aider ses parties prenantes à réduire leurs propres émissions. Ainsi, Enedis facilite le déploiement des énergies renouvelables, 95 % de ces installations étant raccordées au réseau de distribution. En 2021, la barre des 500 000 producteurs raccordés au réseau de distribution a été franchie, ce qui porte la puissance d'énergie renouvelable totale raccordée à plus de 30,5 GW. En matière de consommation, Enedis participe à l'électrification des usages, en raccordant notamment la plupart des bornes de recharge des véhicules électriques sur le domaine public. Elle rend aussi plus facile la maîtrise des consommations d'électricité grâce aux fonctionnalités des compteurs communicants.

Bien que toutes ces actions contribuent à réduire le réchauffement climatique et les perturbations qu'il entraîne, les scientifiques s'accordent toutefois pour dire que le changement climatique est inéluctable à moyen terme. Pour en mesurer les effets sur le réseau électrique et prendre des dispositions adaptées, Enedis a approfondi l'étude prospective lancée en 2020 sur les principaux aléas climatiques susceptibles d'affecter le réseau à l'horizon 2050 : les tempêtes, la neige collante, les précipitations extrêmes et les canicules. Cette étude conforte les orientations du « plan aléas climatiques » des quinze prochaines années.

Le réseau exploité par Enedis sur le territoire national est constitué, à la fin de l'année 2021, d'environ **1,4 million de km** de réseau (HTA + BT) dont 49,6 % en souterrain (694 776 km).

Il se décompose comme suit :

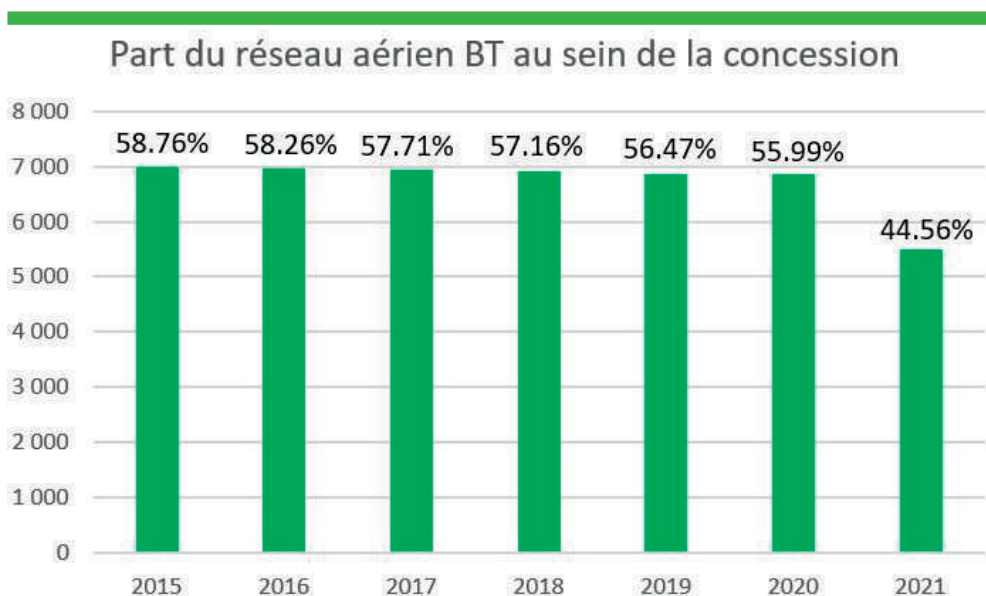
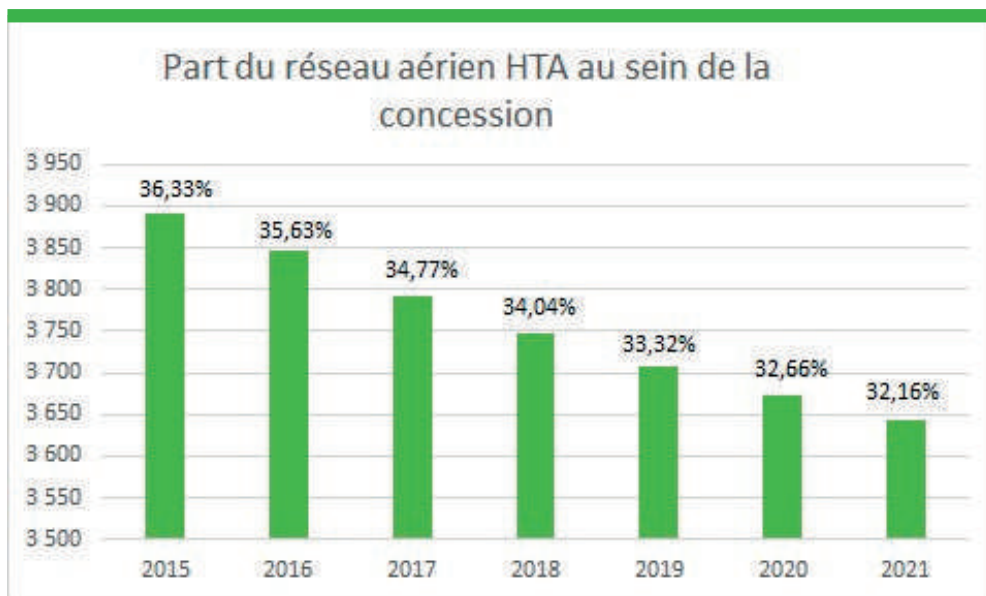
Réseau Moyenne Tension (HTA) (en km)		
Types d'ouvrage	2021	Taux (en %)
Réseau souterrain	342 588	51,8%
Réseau aérien	318 510	48,2%
Total du réseau HTA	661 098	100,0%

Réseau Basse Tension (en km)		
Types d'ouvrage	2021	Taux (en %)
Réseau souterrain	352 188	48,0%
Réseau aérien	382 296	52,0%
Dont réseau torsadé	331 212	45,1%
Dont réseau aérien nu	51 084	7,0%
Total du réseau BT	734 484	100,0%

A fin 2021, le territoire de la concession comptait 23 600 km de réseau HTA et BT exploités par Enedis. Plus de 56% de ce réseau est souterrain.

Le réseau aérien HTA mesurait 3643 km, soit 32.16% de la longueur totale du réseau HTA. Le réseau aérien BT mesurait 6803 km, soit 44.56% de la longueur totale du réseau BT. En 2021, le réseau aérien BT a diminué de 55 km. Le graphique ci-après met en évidence la baisse progressive des réseaux aériens sur la concession.

Travaux réalisés en techniques discrètes sur réseaux HTA et BT (en %) (Concession)		
	2020	2021
En agglomération	90%	92%
Hors agglomération	76%	67%
En zone classée	100%	-
Total	89%	90%



LA PARTICIPATION D'ENEDIS AU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INTÉGRATION DES OUVRAGES EXISTANTS DANS L'ENVIRONNEMENT (ARTICLE 8)

Dans le cadre de l'article 8 du cahier des charges de concession et de la convention particulière conclue entre Enedis et le la FDE 62 le 12 décembre 2019 sur l'intégration des ouvrages dans l'environnement, Enedis participe au financement des opérations d'enfouissement des réseaux aériens basse tension réalisées, à la demande des communes.

Le taux de participation d'Enedis est de 40% du montant des travaux réalisés pour du réseau torsadé, 50% pour du réseau fil nu ou de 100% lorsque les travaux sont réalisés dans une zone protégée (soit à l'intérieur d'un périmètre de protection de l'environnement). Cette contribution d'Enedis peut faire l'objet d'une participation financière complémentaire de 40% dès lors que les opérations d'enfouissement de lignes aériennes concernent des réseaux aériens en fils nus présentant un risque incidentogène.

Pour l'année 2021, la contribution d'Enedis au financement de travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement s'élève à 1 950 k€ (1 700 k€ au titre de l'article 8 et 250 k€ de contribution

complémentaire pour la résorption de 30% de fils nus). La contribution d'Enedis au financement des travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement est complétée par le versement, chaque année, de la redevance d'investissement (R2). En effet, le montant des travaux réalisés dans le cadre de l'article 8 du cahier des charges de concession financé par la collectivité en année n-2 entrent dans l'assiette de calcul du terme « B » de la redevance d'investissement de l'année (n).

Pour l'année 2021, le montant de la redevance versée par le concessionnaire à l'autorité concédante au titre du terme « B » est de 1 063 k€. Si on prend en compte la participation d'Enedis au titre de l'article 8 et le montant de la part de redevance d'investissement liée au terme « B », la contribution d'Enedis au financement des travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement s'élève au total à 5 750 k€ pour l'année 2021.

La contribution de la FDE au travaux d'aménagement esthétique s'élève à 3 029 k€ pour l'année 2021.

Chantiers Article 8			
Communes	Localisation	Contribution FDE 62 (k€)	Contribution Enedis (k€)
ACHET LE GRAND	Rue Jacques Brel	11 172 €	9 063 €
ALINCHUN	Rue Bellebrune & Place du Village - Secteur 1 TC	19 025 €	21 984 €
ALINCHUN	Route de Desvres - Secteur 2 TF	42 700 €	40 629 €
ARDRES	Rue des Rainettes et rue des Huttes (<i>en partie</i>)	29 599 €	26 445 €
ARRAS	Rue St Maurice, rue du vert soufflet , rue du refuge de Maroeuil, place Quincaille	43 472 €	19 971 €
ARRAS	Tranche conditionnelle: rue du bloc , rue du larcin	4 796 €	4 884 €
AUBIGNY EN ARTOIS	Rue Leona Occre	9 269 €	7 393 €
AUDRUICQ	Rue de la Nostraeten	28 117 €	18 935 €
AUDRUICQ	Rue du Bassin	6 781 €	5 163 €
BEAURAINS	Rue Pierre Curie: Tranche optionnelle	69 787 €	48 512 €
BETHUNE	Rue du Bois Derodé et rue Lebas	8 594 €	7 884 €
BILLY-MONTIGNY	Rue Danton – Tranche Conditionnelle 2	31 820 €	27 319 €
BILLY-MONTIGNY	Tranche Optionnelle 2 - Rue Salengro	68 003 €	39 662 €
BILLY-MONTIGNY	Tranche Optionnelle 3 - Impasse Tréhoux	14 437 €	12 183 €
BILLY-MONTIGNY	Tranche Optionnelle 3 - Rue Noël	11 907 €	10 132 €
BOULOGNE-SUR-MER	Rue de Rosny	54 532 €	27 670 €
BOULOGNE-SUR-MER	Rue Denis Papin	50 248 €	21 366 €
BOULOGNE-SUR-MER	Rue de la Tour d'Odre: Tranche Ferme	53 699 €	25 725 €
BRUAY-La-BUISSIÈRE	Rue Basly (<i>Phase 2</i>)		65 985 €
BURBURE	Rue Nationale (<i>TF</i>)	108 379 €	55 307 €
BURBURE	Rue du cimetière	9 677 €	8 754 €
BUSNES	Rue de Lillers	13 952 €	12 087 €
CAMIERS	Rue du Vieux Moulin Tranche 2	89 498 €	49 608 €
CAMIERS	Rues de Boulogne et de la Gare	62 706 €	37 304 €
CARVIN	Rue des Millionnaires	131 234 €	70 398 €
CARVIN	rue du 11 Novembre partie entre rues des Troènes et des Tilleuls	23 515 €	13 557 €
CROISSETTE	Rues de Saint-Pol, du Stade, Saint Pierre et Gaston Ivin	183 520 €	109 816 €
DAINVILLE	Rue Charcot	25 436 €	15 825 €
DAINVILLE	Impasse David	4 439 €	3 343 €
DANNES	Rue du Stade	85 171 €	42 946 €
ESCOEUILLES	Rue de l'église	27 804 €	16 276 €

Chantiers Article 8			
Communes	Localisation	Contribution FDE 62 (k€)	Contribution Enedis (k€)
EVIN-MALMAISON (CAHC)	Rue Lamendin	150 051 €	79 703 €
FERQUES	Rue Anatole France	34 367 €	16 572 €
HELFAUT	Rue du Camp	26 247 €	11 508 €
HENIN-BEAUMONT	Rue Henri Barbusse	42 721 €	19 841 €
HESDIN L'ABBE	Rue du Marais: Tranche Ferme	56 856 €	44 880 €
HESDIN L'ABBE	Rue du Marais: Tranche Conditionnelle	16 026 €	12 364 €
LEFOREST	Rue Casimir Beugnet	133 185 €	79 399 €
LESTREM	RD 172 - Rue des Mioches Tranche ferme	96 237 €	74 086 €
LESTREM	RD 172 - Rue des Mioches Tranche conditionnelle	44 741 €	34 736 €
LIEVIN	Rue Jules Ferry	62 103 €	29 708 €
LIEVIN	Cités Schweitzer, Dunant et Kennedy - Secteur A	107 334 €	61 310 €
LIEVIN	Cités Schweitzer, Dunant et Kennedy - Secteur C	85 894 €	45 157 €
MARCK	Avenue de l'aéroport et allée des tilleuls - Tranche 3	14 116 €	12 815 €
MARCK	Rue Gaston Paris - Tranche 4	22 275 €	19 627 €
MARCK	Rues de l'Artois & des Ardennes Phase 1	105 359 €	51 024 €
MARCK	Rue du Canal (Tranche ferme et conditionnelle)	11 824 €	14 870 €
NEUFCHATEL-HARDELOT	Avenue du Maréchal Joffre et de l'Yser	34 195 €	22 635 €
NEUFCHATEL-HARDELOT	Avenue Carpentier (Tranche Ferme)	40 603 €	27 980 €
NEUFCHATEL-HARDELOT	Allée des Ramiers (Tranche Optionnelle)	32 621 €	15 679 €
NEUVILLE SAINT VAAST	Impasse Beaujean	10 884 €	9 571 €
NIELLES LES BLEQUIN	Rue Horde-Rue et rue des Martyrs	42 390 €	23 149 €
OYE PLAGE	Rue Provins	7 051 €	7 051 €
PUISIEUX	Rue de Miraumont: Tranche 1	52 633 €	45 685 €
SAINS-en-GOHELLE	Boulevard Vauban et impasses Malherbe, Rabelais et Boileau	95 909 €	52 113 €
Sainte-CATHERINE-les-ARRAS	impasse Jean Jaurès	26 540 €	13 053 €
SAINT FOLQUIN	Rue de Calais	20 949 €	18 486 €
SAINT INGLEVERT	Rte du Bois de l'Abbaye	13 223 €	10 275 €
SAINT-LEGER	Rue d'Ervillers	39 158 €	27 766 €
Saint-MARTIN-BOULOGNE	Rue de la Croix Abot	76 176 €	69 262 €
Saint-OMER	Chemin des Baraquements	21 785 €	17 251 €
VERQUIGNEUL	Rue de Noeux	117 498 €	50 455 €
WABEN	Route de Berck	65 303 €	55 863 €
TOTAL		3 029 543 €	1 950 000 €

A Ferques, 1400 m de réseau électrique enfouis pour une grande satisfaction des riverains

Sur la commune de Ferques, il s'agissait de déposer 700 m de réseau aérien moyenne tension et d'enfouir parallèlement en tranchée commune l'équivalent en réseau souterrain neuf HTA. A cela il convient d'y ajouter la dépose et l'enfouissement de 750 m de réseau électrique basse tension,

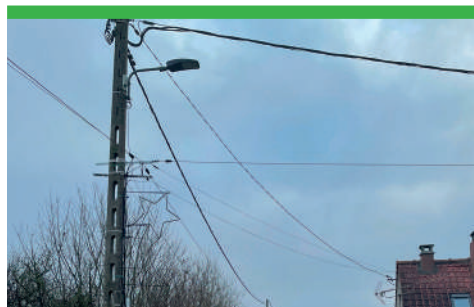
en coordination avec la FDE62, dans le cadre de l'article 8 prévoyant l'intégration esthétique des ouvrages dans l'environnement.

C'est à l'angle des rues des Ramonettes et Buissons le 17 décembre 2021 qu'une réunion pour suivre l'avancement de cet important chantier d'enfouissement de réseau. Autour de l'adjoint au maire en charge des travaux Romain Becuwe, Paul Davanne de la FDE62, Jérôme Markiewicz et Philippe Jore de la direction territoriale suivent les explications données par les deux chargés de projet Enedis Sylvain Pourre et Rémy Staquet.

« A Ferques, c'est le 2ème chantier que nous menons en faveur de l'amélioration de la qualité d'alimentation électrique sur notre commune, largement balayée par les vents portants » précise Romain Becuwe. A la clé de ce chantier, une collaboration réussie entre les différentes parties prenantes, des budgets maîtrisés, un réseau électrique neuf et enterré, une moindre gêne et des riverains satisfaits à plus d'un titre !

Aujourd'hui, le résultat est là : 25 poteaux électriques vont bientôt être déposés, laissant un horizon libre de toute emprise en hauteur et des revêtements qui seront refaits au terme des travaux prévus début 2022.

En tant que partenaire de proximité des collectivités locales, Enedis exerce pleinement ses missions de service public avec le souci permanent de concilier satisfaction de ses clients, optimisation de ses investissements et intégration paysagère des réseaux. Comme ici à Ferques, une commune rurale du Pas-de-Calais, Enedis, tout comme la FDE62, ont accompagné au quotidien la commune de Ferques dans son développement. Ces travaux ont permis à chaque acteur d'optimiser ses interventions en réalisant une tranchée commune pour réduire les délais d'intervention, optimiser les coûts et limiter la gêne occasionnée auprès des riverains.



AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ

Enedis agit au quotidien pour préserver les paysages et la biodiversité, en s'appuyant sur des partenariats locaux et nationaux. Au plan national, Enedis a prolongé les engagements pris dans *Act4nature*, en rejoignant l'alliance des « Entreprises engagées pour la nature ». Les partenaires de l'alliance s'engagent tous à intégrer la biodiversité dans leurs stratégies globales de développement et leurs opérations, selon des modalités adaptées à chaque entreprise.



Le risque d'électrocution des grands oiseaux est un sujet majeur pour Enedis. Le réseau HTA est en partie aérien et présente un risque de mortalité des oiseaux de grande envergure par choc sur les lignes ou électrocution. L'action d'Enedis s'appuie essentiellement sur des partenariats locaux avec des associations de naturalistes qui connaissent bien ces espèces et leurs milieux naturels. Il s'agit de cartographier, avec les partenaires, les zones à protéger, d'identifier les supports dangereux et de définir un plan d'action : équipements de supports ou de lignes, anticipation d'enfouissement ou de renforcement de lignes et parfois, recherche de compléments de financement.

Le ministère de la Transition écologique et les ONG (organisations non gouvernementales) reconnaissent l'implication d'Enedis dans les plans de sauvegarde des espèces menacées. Ainsi Enedis :

- participe au programme européen LIFE *GypConnect* qui vise à favoriser le rapprochement des gypaètes barbus entre les Alpes et les Pyrénées ;
- prolonge et amplifie cette action avec ses partenaires, par le dépôt auprès de la Commission européenne de deux nouveaux projets européens LIFE : l'un dénommé *GypAct* pour poursuivre les actions de *GypConnect*, l'autre dénommé *SafeLines4Birds*, entièrement dédié à la réduction du risque de mortalité des oiseaux sur les lignes électriques pour une douzaine d'espèces prioritaires ;
- poursuit la mise en œuvre d'un plan d'équipement pour la sauvegarde de l'aigle de Bonelli, en région méditerranéenne, dans le cadre du Plan national d'action (PNA) de l'espèce ;
- participe au Comité national avifaune (CNA) avec RTE (Réseau de transport d'électricité), la LPO (Ligue de protection des oiseaux) et FNE (France nature environnement), pour partager les bonnes pratiques et trouver des solutions concrètes de réduction de la mortalité des oiseaux sur les lignes.

Ces actions sont conduites dans le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, associations et collectivités locales notamment, en mettant en œuvre des solutions innovantes pour mieux protéger la biodiversité. Il en ressort que des progrès notables ont été réalisés en la matière.

Pour réduire l'impact des chantiers d'entretien de la végétation sous et aux abords des lignes électriques, Enedis a mené un chantier expérimental avec la fédération des chasseurs de la Mayenne, consistant à favoriser une strate herbacée et arbustive de hauteur limitée. Le milieu ouvert ainsi entretenu est favorable à la biodiversité et permet un élagage des arbres plus espacé dans le temps.

Enedis contribue aussi à la protection des insectes pollinisateurs en renonçant à l'usage des produits phytopharmaceutiques sur ses espaces verts, en pratiquant la fauche tardive sur certains sites et en installant des ruches et des « hôtels à insectes ».

L'entreprise maintient son soutien à plusieurs programmes de recherche sur la biodiversité en lien avec d'autres gestionnaires d'infrastructures, regroupés au sein du Club des infrastructures linéaires et biodiversité (CILB), ainsi qu'avec la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB).

Par ailleurs, en matière de prévention des pollutions, Enedis a poursuivi son plan de traitement des transformateurs pollués aux PCB (polychlorobiphényles — polluants chimiques persistants dans l'environnement) : 3 251 appareils ont été dépollués ou détruits en 2021 avec l'objectif de terminer ce programme d'ici 2025. De plus, Enedis a développé un nouveau palier technique de disjoncteurs HTA à coupure dans le vide pour ne plus recourir au SF6, gaz dont le pouvoir de réchauffement global est très élevé. Depuis juillet 2021, la totalité des tableaux HTA neufs équipant les postes primaires HTB/HTA achetés sont sans SF6.

Enfin, pour favoriser l'économie circulaire, Enedis a lancé en 2021 une plateforme d'échanges, appelée Réemploi, pour faciliter les opérations de dons et de recherches de biens matériels non utilisés. Développée par la start-up MyTroc, agréée « entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS), elle bénéficie d'une ergonomie éco-conçue et compatible avec la vision d'une activité numérique responsable. Elle a déjà permis d'éviter la production de 128 tonnes de déchets et l'émission de 497 tonnes de CO₂.

Un partenariat national historique renouvelé Très active dans la protection des espèces et de la biodiversité aux abords de ses installations et chantiers, Enedis entend renforcer encore ses actions de prévention et de coordination sur l'ensemble du territoire grâce à l'accompagnement et à l'expertise de la LPO, première association de protection de la nature en France. « Notre engagement de service public pour la transition écologique dans les territoires se traduit par une ambition forte et partagée pour préserver la biodiversité. Aux côtés de la LPO, nos équipes trouvent des solutions pour préserver les espèces des risques électriques. C'est aussi ça, le sens de notre Projet Industriel et Humain. » **Marianne Laigneau, Présidente du Directoire d'Enedis.**

Protection des oiseaux avec la LPO : ils ont signé de leur plus belle plume !

C'est sur la base opérationnelle de Saint-Omer qu'a été renouvelée en octobre 2021 la convention de partenariat entre Enedis Nord-Pas de Calais et les LPO62 et LPO59 pour une durée de 3 ans. Un partenariat fort qui vient faire écho à celui signé au printemps dernier au niveau de la tête de l'entreprise, et qui marque l'engagement grandissant d'Enedis au service de la protection des oiseaux aux abords des lignes électriques.

Pour l'occasion, Serge Larivière, Président de la LPO62 et Paul Maerten, Président de la LPO59, bénévoles de l'association, étaient réunis autour de Thierry Pagès pour sceller l'engagement de la Direction Régionale sur les enjeux à venir en termes de protection des oiseaux et de préservation de la biodiversité sur le Nord-Pas de Calais.

Un partenariat au quotidien : pour quoi faire ? Bagueage de cigogneaux, installation de nichoirs à rapaces, pose de plateformes à cigognes, de balises avifaunes aux abords de lignes électriques, actions de sensibilisation auprès de collaborateurs Enedis, autant d'actions qui ont fait vivre la convention au quotidien sur les 3 dernières années. La version 2021 du partenariat va même plus loin en offrant la possibilité, selon les disponibilités de nos équipes et du matériel, d'avoir recours au drone pour survoler une surface d'accès difficile, par exemple au printemps lors des couvaisons !

Pour Serge Larivière comme pour Paul Maerten, ce partenariat renouvelé est un signe fort qu'ils n'ont pas manqué de souligner : « Pour nous tous, bénévoles investis dans l'association, renouveler un tel partenariat est fort de sens. Nous avons à cœur de protéger les espèces, conserver les espaces naturels et sensibiliser le public aux bons gestes à adopter pour préserver la biodiversité au quotidien. Avec cette nouvelle mouture, nous avons notre feuille de route pour les 3 années à venir et ne manquerons pas de poursuivre nos actions communes sur l'ensemble du territoire, au service d'intérêts communs », précisent-ils.



A Leubringhen, Enedis vole au secours du Hibou Grand-Duc !

C'est par une froide journée de novembre, à Leubringhen entre Marquise et Calais, qu'avaient rendez-vous les équipes Enedis et les représentants du Groupe Ornithologique et Naturiste (GON) et de la LPO62 autour de la presse locale. Au programme de la journée : la pose de protections avifaunes pour préserver des lignes électriques le Hibou Grand-Duc, un majestueux rapace nocturne, une espèce rare et protégée.

800 m de lignes 20 000 Volts équipées ! En place dès 9 heures au milieu d'une pâture, propriété d'un traiteur local « Opale Saveurs », les équipes TST HTA étaient à pied d'œuvre en ce mardi matin pour équiper plusieurs supports de protections avifaunes et installer 2 perchoirs à oiseaux au sommet de poteaux. Objectif : protéger les oiseaux de risques d'électrocution, et plus particulièrement le Hibou Grand-Duc, un rapace qui a ses habitudes dans cette région située à quelques encablures des Carrières de Ferques.

« Il faut dire que le hibou Grand-Duc fait partie du paysage des carrières du Boulonnais » précise Nathan Legroux, du GON. « Ce prédateur naturel, grand allié des agriculteurs, aime se cacher dans les cavités offertes par ces parois verticales, à l'abri des regards », poursuit-il.

Voilà pourquoi, il était important pour Enedis d'agir sur la ligne HTA passant pas loin pour l'équiper de protections avifaunes et préserver cet oiseau. Le Hibou Grand-Duc aime particulièrement prendre de la hauteur en se posant au sommet de nos poteaux électriques pour surveiller, se reposer, chasser ou encore chanter.



1.4. La contribution d'Enedis au développement du très haut débit (THD)

Les réseaux de communication électronique à très haut débit sont un facteur de compétitivité et de croissance pour les territoires. Leurs très grandes capacités de transmission libèrent les échanges et permettent des usages simultanés de la voix, des données et des images et le développement d'activités économiques nouvelles. Ils participent à la transformation numérique des territoires. La crise sanitaire traversée par le pays depuis 2020 a amplifié les attentes des Français pour un accès à Internet de qualité, renforçant ainsi le sens donné à l'action d'Enedis aux côtés des acteurs du plan France THD.



Les opérateurs télécom et les collectivités locales signent avec Enedis et les autorités concédantes concernées des conventions d'utilisation du réseau public de distribution d'électricité pour déployer des fibres optiques, tant en aérien qu'en souterrain, sur tout le territoire national.

Ainsi, 1 068 conventions tripartites (signées entre les opérateurs télécom, les autorités concédantes et Enedis) encadrent l'utilisation des infrastructures électriques exploitées par Enedis pour le domaine aérien et 176 conventions pour le domaine souterrain. Au total, 119 nouvelles conventions ont été signées en 2021.

Sur l'année écoulée, plus de 15 700 km de fibre optique ont été déployés en aérien sur les appuis BT et HTA et environ 250 km de fourreaux télécom ont été déployés en souterrain, en coordination avec les travaux du distributeur. Cette mutualisation des infrastructures contribue grandement à l'accélération des déploiements sur l'ensemble du territoire national, notamment en milieu rural et permet d'optimiser les coûts afférents.

Pour accompagner cette montée en puissance, Enedis continue, aux côtés des différents acteurs du THD, à rechercher des solutions et simplifications pour faciliter et accélérer le déploiement du THD :

- actualisation du *Guide pratique des appuis communs* intégrant des mesures de simplification ;
- intensification du dispositif de « Contrôle *a posteriori* » des études mécaniques permettant de réduire les délais de déploiement ;
- poursuite des labellisations LEINA (Labellisation des entreprises d'ingénierie aérienne) des premiers centres de formations et bureaux d'études pour l'ingénierie aérienne, en partenariat avec Orange et le CREDO (Cercle de réflexion et de développement de l'optique).

L'année 2021 a également été marquée par la publication d'un arrêté le 24 décembre fixant des conditions particulières au déploiement des raccordements optiques, notamment en exonérant les opérateurs commerciaux d'étude de calcul de charge mécanique dès lors qu'ils utilisent un ouvrage du réseau public de distribution d'électricité pour le seul raccordement optique, c'est-à-dire sans que le support n'accueille simultanément la desserte du réseau de communication.

Cette disposition permettra aux opérateurs de réaliser des branchements clients plus rapidement et plus efficacement. Elle devrait également limiter l'implantation de poteaux de télécommunication « en doublon » à proximité immédiate des supports du réseau public de distribution d'électricité. La FNCCR, Enedis et les opérateurs mènent des travaux sur la transposition, pour 2022, de ces dispositions dans le modèle national de convention des « appuis communs ».

Ainsi, l'organisation mise en place par Enedis pour répondre aux enjeux du plan France THD permet, d'une part, d'assurer une relation de proximité avec les acteurs locaux au cœur des déploiements dans les territoires, et d'autre part, d'engager des réflexions de fond avec les parties prenantes nationales du THD sur différents sujets tels que le raccordement client ou les évolutions contractuelles nécessaires pour accélérer les déploiements.

Enedis est pleinement engagée aux côtés des collectivités et des opérateurs pour faciliter la mise à disposition des infrastructures électriques, dans le respect de trois exigences incontournables :

- la sécurité des intervenants ;
- le respect de la réglementation en vigueur, en particulier de l'arrêté technique du 17 mai 2001 révisé en juillet 2019 et de l'arrêté relatif aux conditions particulières de déploiement d'un réseau THD sur les ouvrages BT du 24 décembre 2021 ;
- la neutralité économique pour les clients du réseau public de distribution d'électricité.

En lien étroit avec les autorités concédantes, Enedis confirme ainsi son rôle de facilitateur du déploiement du très haut débit sur le territoire.

LA FDE 62 & ENEDIS, FACILITATEURS DU DEPLOIEMENT DE LA FIBRE THD

Le déploiement du Très Haut Débit (THD) sur l'intégralité du territoire français d'ici à 2022 est une priorité nationale. Pour faciliter le déploiement de la fibre optique, Enedis, acteur public au service des territoires, propose aux opérateurs telecoms d'utiliser les infrastructures électriques pour accueillir les câbles de fibre optique. Cette méthode, rapide et compétitive, participe au désenclavement numérique et social des territoires, tout en limitant l'impact environnemental et financier pour les collectivités.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan France Très Haut Débit initié par le gouvernement en 2013 et visant à fin 2022, la couverture de 100% des foyers en très haut débit.

Ainsi, 2 conventions ont été signées entre la FDE 62, Enedis et les opérateurs au cours de l'année 2021. Parmi les opérateurs : Somme Numérique et Bouygues. Sur le département du Pas-de-Calais, en 2021, le déploiement de la fibre optique s'est poursuivi.

Sur le territoire du Pas-de-Calais, 1152 km de fibre ont été posés en 2021.

Nombre de supports utilisés							
Opérateurs	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total général
Orange	210	1 814	5 118	4 513	4 125	7 777	23 557
Axione		187	9 115	19 541	14 867	17 559	61 269
Completel			39			11	50
Covage				6	13	0	19
SFR			506	696	816	4 508	6 526
Total	210	2 001	14 778	24 756	19 821	29 844	91 410

Enedis fait passer le courant pour que le téléphone passe lui aussi !

L'objectif du Plan France Très Haut débit vise le désenclavement numérique et social des territoires mais en amont les antennes télécom sont indispensables. C'est tout l'objet de ce chantier de mars 2021 au cours duquel un poste de distribution a dû être acheminé pour raccorder une nouvelle antenne téléphonique sur la commune de Bléquin.

En haut du mont la vue est magnifique mais côté réseau électrique, il n'y avait qu'une ligne HTA à proximité. Afin de raccorder l'antenne au réseau de distribution, les équipes d'Enedis ont dû engager des travaux d'ampleur : extension du réseau moyenne tension en souterrain, création d'un réseau basse tension, installation d'un nouveau poste de distribution publique acheminé par convoi exceptionnel et enfin raccordement de l'antenne. Les fourreaux qui accueilleront les câbles ont déjà été passés sous la terre. Les travaux ont été réalisés avec le moins de gêne possible pour les usagers avec le recours aux techniciens spécialisés dans les travaux sous tension (TST).

Ces travaux sont le fruit d'une étroite collaboration entre Enedis, la mairie, l'opérateur et les différentes parties prenantes du chantier. « Je tiens à remercier les équipes Enedis. Vous avez été à mon écoute et m'avez accompagné tout au long de ce projet », conclut le Maire de la commune.

Ce projet répond également plus largement à l'engagement d'Enedis de participer à la réduction de la fracture numérique du territoire. L'accès aux outils numériques est, en effet, essentiel pour l'attractivité du territoire, la création et le maintien de l'emploi.





LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

2.1. La qualité de l'électricité distribuée : un enjeu majeur pour Enedis

L'appréciation de la qualité d'alimentation sur le territoire de votre concession tient compte des incidents majeurs survenus en 2021, des principales actions d'amélioration mises en œuvre dans l'année et de l'évolution des indicateurs de suivi de la qualité.

LA CONTINUITÉ DE L'ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

Durée moyenne annuelle de coupure (en min) (Concession)			
	2020	2021	Variation (en %)
Toutes causes confondues (critère B Concession) ⁽¹⁾	67,4	51,6	-23%
Toutes causes confondues hors incidents exceptionnels (critère B HIX) ⁽²⁾	52,3	49,3	-6%
<i>Dont origine RTE (incident sur le réseau de transport)</i>	0,8	0,0	-100%
<i>Dont incident sur le réseau de distribution publique</i>	34,0	32,5	-4%
<i>Dont incident poste source</i>	0,3	3,0	763%
<i>Dont incident réseau HTA</i>	23,3	18,3	-21%
<i>Dont incident réseau BT</i>	10,3	11,3	9%
<i>Dont travaux sur le réseau de distribution publique</i>	17,5	16,5	-6%
<i>Dont travaux sur le réseau HTA</i>	11,7	9,6	-18%
<i>Dont travaux sur le réseau BT</i>	5,8	7,0	20%

(1) La continuité de l'alimentation est évaluée à partir d'un indicateur que le concessionnaire suit dans le temps : le critère B. Il mesure le temps, exprimé en minutes, pendant lequel un client alimenté en Basse Tension est en moyenne privé d'électricité, quelle que soit la cause de l'interruption de fourniture (travaux ou incident fortuit sur le réseau de distribution publique, incident en amont du réseau public de distribution d'électricité).

(2) Conformément à la délibération de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) du 21 janvier 2021 portant décision sur le TURPE 6 HTA-BT, sont notamment considérés comme des événements exceptionnels « les phénomènes atmosphériques d'une ampleur exceptionnelle au regard de leur impact sur les réseaux, caractérisés par une probabilité d'occurrence annuelle inférieure à 5 % pour la zone géographique considérée dès que, lors d'une même journée et pour la même cause, au moins 100 000 consommateurs finaux alimentés par le réseau public de transport et/ou par les réseaux publics de distribution sont privés d'électricité ». Les incidents entrant dans le champ de la décision précitée sont exclus des statistiques de coupure de façon à produire le critère B hors événements exceptionnels (critère B HIX).

Le critère B hors événement exceptionnel et hors RTE est en légère baisse par rapport à 2020. L'année 2021 a été plutôt clémente d'un point de vue climatique avec aucune tempête d'envergure.

Concernant les incidents

Incidents poste source

Le poste source d'Hesdin a connu un incident majeur le 9 février 2021.

En effet, l'incident a eu lieu sur un câble reliant les 2 demi-rames d'un transformateur. Il s'agit d'un incident dit homopolaire c'est-à-dire que les protections ont bien vu l'incident c'est pourquoi il y a eu déclenchement. Le transformateur 1 s'est vu isolé par les protections.

Afin de réalimenter les 2 demi-rames de ce transformateur, le couplage du transformateur 2 a été établi. Cependant, l'incident homopolaire entre les 2 demi-rames étant toujours présent, les protections se sont déclenchées à nouveau. De ce fait, les 4 demi-rames se sont retrouvées non alimentées.

Enedis a réalisé la réalimentation de ces départs via l'agence de conduite et a ainsi pu permettre à la moitié des 16 000 clients initialement impactés d'être réalimentés en moins de 30 minutes. Cependant, le temps de coupure total est de 4h38 entre le début de l'incident et la réalimentation des derniers clients par le biais de groupes électrogènes.

Suite à cet incident, le câble présentant un défaut d'isolement a été remplacé dans la semaine. Les travaux de réparation se sont avérés fastidieux notamment du fait de l'impossibilité de pénétrer dans l'enceinte du poste source avec des engins.

Cet événement a eu un impact important sur le critère B des territoires qu'il dessert notamment la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois et la Communauté de Communes des 7 Vallées.

Le critère M de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois s'élève à 2915,59 minutes en 2021 contre 1104,31 minutes en 2020. Sur cet EPCI, nous comptons 50 Clients HTA et 7 incidents ont eu un impact sur les clients HTA de cet EPCI. Le nombre de clients HTA est relativement élevé au regard du nombre total d'habitants sur ce territoire ce qui engendre forcément une volatilité plus importante. L'incident du poste source d'Hesdin compte pour 44% du critère M soit 1282 min. A cela s'ajoute, un autre incident sur le réseau HTA survenu le 27 septembre pour une durée de 5h51. En effet, une rupture d'étrier sur le départ Samer Rimboval a engendré une coupure. A noter 72% des clients ont été réalimentés en moins de 3 minutes mais le dépannage fut complexe et a duré 4h30. L'impact reste faible impact à la maille FDE mais important localement et notamment sur le critère M.

Quant à la Communauté de Communes des 7 Vallées, son critère B augmente nettement en passant de 37 minutes en 2020 à 139,96 minutes en 2021 du fait également de l'incident du poste source d'Hesdin qui à lui seul engendre 79 minutes de critère B supplémentaire.

Incidents sur le réseau HTA :

La concession n'a pas vraiment connu d'incident HTA majeur à fort impact sur le critère B. Les éléments décrits ci-après concernent des incidents pesant individuellement au moins 1,5% du critère B incidents HTA HIX.

En détail :

- 08/12/21 : Chute d'arbre par vent sur le départ Sorrus Brimeux
 - 2 Fils rompus sur les 3
 - Impact B 0.40 min soit 2.2% du B Inc. HTA HIX
 - Dépannage long
- 26/05/21 : Accrochage de câble sur le départ Garenne ZI BOMAR
 - Impact B 0.33 min soit 1.8% du B Inc. HTA HIX
 - Localisation longue
- 02/12/21 : Rupture de conducteurs sur le départ Essars Cuinchy
 - Impact B 0.28 min, soit 1.5% du B Inc. HTA HIX
 - Localisation longue

Incidents réseau BT :

Sur le réseau basse tension, les incidents sont très diffus et aucun incident majeur n'est à déplorer. Cependant, les incidents sur le réseau souterrain sont ceux qui pèsent le plus lourd individuellement sur le critère B car le dépannage est forcément plus long.

Concernant les travaux sur le réseau de distribution publique :

En légère baisse par rapport à 2020 même s'il peut apparaître plus élevé par rapport à la moyenne des dernières années ; cela s'explique notamment par une hausse des travaux BT (résorption des câbles papiers imprégnés et fils nus) qui ne permettent pas la reprise du réseau et ne pouvant être réalisés sous tension mais également par des travaux d'élagage.

A la maille de la concession, le critère B travaux est réparti comme suit :

- 31% du critère B travaux concernent des travaux urgents et des réparations suite à un incident. En effet, pour rappel,
 - Si les clients sont coupés avant l'intervention d'Enedis, c'est un incident
 - Si Enedis est à l'origine de la coupure, même s'il y a le feu ou si la ligne est à terre, ce sont des travaux urgents

Ainsi, les éléments d'explication relatifs au critère B travaux sont les suivants :

- 25% des coupures sont dues à des travaux d'élagage
- 23% par des travaux d'investissements :
 - 14% délibéré (dont Rénovation Programmée) et 9% imposé
 - 12% en BT et 11% en HTA
- 19% par la maintenance (14% en BT et 5% en HTA)
- 2% pour les tiers

Afin d'être plus précis encore sur les explications du critère B travaux, une analyse sur les villes les plus importantes du département ayant un critère B supérieur à 10 minutes : Arras, Calais, Le Touquet, Lens et Liévin a été réalisée. Le critère B travaux couvre plus de 50 % du critère B de ces communes.

Sur le réseau moyenne tension, l'augmentation du critère B travaux pour ces 5 communes s'explique en majorité pour des travaux urgents et/ou des renouvellements de tableaux HTA, sans réalimentation possible.

Par exemple, à Calais, le 17 mai 2021, Enedis a procédé au renouvellement d'un tableau HTA sans réalimentation possible ce qui impacte le critère B travaux.

Autre exemple, au Touquet, le 10 décembre 2021, Enedis procède à une mise en sécurité suite à une montée des eaux. Au regard de la configuration et du contexte, il n'est pas possible de réalimenter le poste concerné.

A Hénin-Beaumont, le 5 janvier 2021, un automobiliste perd le contrôle du véhicule et percute un poste de distribution publique. La mise en sécurité du poste suite à ce genre d'incident est indispensable. Le véhicule a pu être extrait du poste dans les heures qui ont suivies l'incident et un groupe électrogène a été acheminé sur place car les travaux étaient trop importants pour les effectuer en pleine nuit.



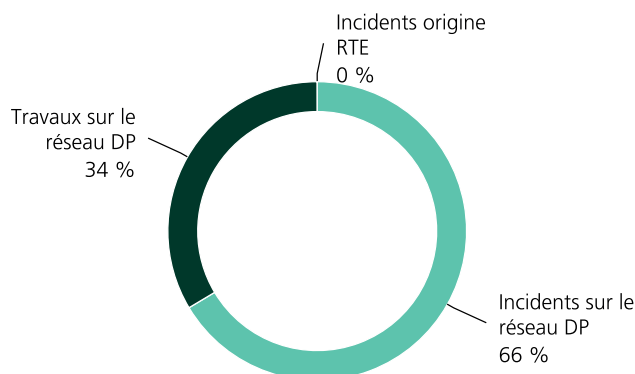
Sur le réseau basse tension, il n'est pas possible de réalimenter par un couplage du réseau ou la pose de moyens de substitution ou autre. Ainsi, cette hausse du critère B travaux va se poursuivre car les renouvellements BT sont plutôt à la hausse dans les prochaines années, ce qui aura forcément un impact sur le critère B travaux notamment du fait que la pose de groupe électrogène est impossible au regard des travaux effectués.

Pour ces 5 mêmes villes, Arras, Calais, Le Touquet, Lens et Liévin, la hausse du critère B travaux sur le réseau BT s'explique principalement par des travaux urgents ou des travaux délibérés. Par exemple :

- Calais, le 18 décembre 2021, une coupure survient pour réaliser un traitement PCB dans le poste.
- Le 22 novembre, toujours à Calais, Enedis doit mettre en sécurité une partie du réseau BT pour permettre à un tiers de procéder à des travaux
- Liévin, le 23 mars 2021, une coupure est nécessaire afin de procéder à la réparation définitive du réseau suite à un incident.

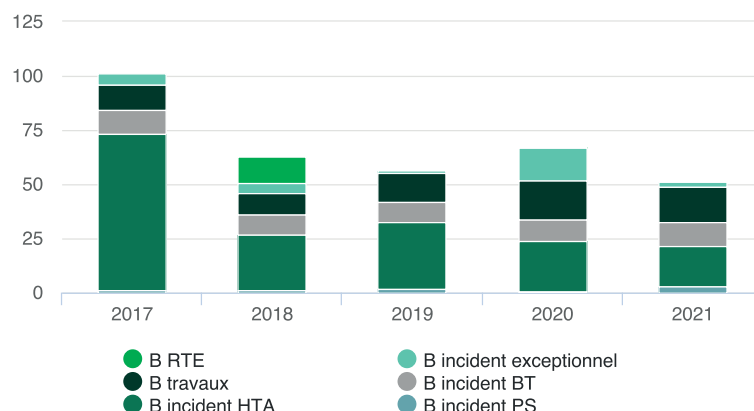
Répartition de la durée des coupures par origine (hors incidents exceptionnels) au périmètre de la concession

Répartition de la durée des coupures par origine (hors incidents exceptionnels)



Évolution du critère B au cours des 5 dernières années au périmètre de la concession

Évolution du critère B au cours des 5 dernières années (en min)



L'année 2021 a été une année clémente d'un point de vue météorologique et aucun événement n'a été classé exceptionnel; le B incident exceptionnel est donc faible contrairement aux années 2017, 2018, 2020 et dans une moindre mesure 2019.

Le critère B travaux est en très léger recul par rapport à 2020 mais plus élevé que sur la moyenne des 5 dernières années, cela s'explique, comme évoqué ci-dessus, par des investissements orientés sur le réseau basse tension, ce même réseau ne permet pas une réalimentation par groupe électrogène ou la réalisation des travaux sous tension.

Les principaux événements ayant impacté en 2021 le critère B au périmètre de la concession

En 2021, le principal événement ayant impacté le critère B du département du Pas-de-Calais reste l'incident du poste source d'Hesdin déjà décrit précédemment. Il compte pour 2,3 minutes du critère B.

Concernant les aléas climatiques, aucun événement exceptionnel n'a eu lieu sur le territoire de façon à impacter considérablement le critère B.

Pour autant, quelques épisodes climatiques sont à souligner comme celui ci-dessous.

Brimeux : Il était une fois des techniciens comme des poissons dans l'eau...

Le 14 janvier, le secteur de Montreuil-sur-mer, bordé de marais, est en vigilance inondation. Dans les semaines qui ont suivi, de fortes précipitations ont fait sortir La Canche de son lit. Jusqu'alors en surveillance de la montée des eaux, Enedis décide d'intervenir.

Notre histoire commence le 30 janvier, lorsque Florent et Roger, habitants de Brimeux (62), l'une des communes touchées par les inondations, enfilent leur casquette Enedis pour couper le réseau HTA alimentant le poste électrique Les-près-Saint-Pierre. La mise en sécurité faite, c'est à bord du zodiac de la Protection Civile qu'ils naviguent jusqu'au poste pour évaluer les dégâts sur les coffrets qui sont alors sous l'eau. Une fois leur mission accomplie, nos agents ne s'arrêtent pas là. Armés de pagaies, ils décident de rester aux côtés de la Protection Civile pour aider à évacuer les habitants et les convaincre de quitter les lieux.

« Dans ce genre de situation, on pense comme des agents Enedis mais en même temps un peu comme des gens du coin, on se met à leur place et c'est désolant. » Roger Chartrel, Technicien d'Intervention Polyvalent.

Une belle marque des valeurs de service public qui animent nos agents au quotidien au-delà de leur mission de gestionnaire du réseau électrique.

Lundi 1er février. 8h00. Cette fois c'est à Attin dans le Pas-de-Calais que 5 agents des bases opérationnelles de Berck et Hesdin vont devoir intervenir. Une fois sur place, ils se rendent compte que les têtes de câble BT sont sous l'eau. Alors pour ne pas priver les habitants d'électricité plus longtemps, ils vont opérer le raccordement des clients de ce poste via un bouclage par un autre poste.

Une procédure qui semble habituelle mais les conditions d'intervention la rendent particulièrement impressionnante. En effet, pour réalimenter les clients du poste coupé, il faut accéder à 2 supports bétons aériens situés en zone inondée et à certains endroits, l'eau monte jusqu'à hauteur de poitrine. Moitié-marchant moitié-flottant, les agents réussissent à se frayer un chemin jusqu'aux supports bétons qu'ils grimpent ensuite à l'échelle en toute sécurité. En début d'après-midi, l'opération se termine et tous les clients coupés par le poste sont réalimentés.



Zoom sur les Détecteurs d'INondations (DINO)

Les Détecteurs d'INondations (DINO) permettent d'identifier la présence et le niveau d'eau ainsi que la vitesse de montée et de décrue de l'eau dans les postes de distribution publique. Ces postes sont équipés d'une pompe d'évacuation mais il arrive que celle-ci dysfonctionne. C'est pourquoi dès 2017, 10 capteurs première génération ont été installés. Ces derniers ont permis la détection du niveau d'eau au sein des postes de distribution publique sur les secteurs de Béthune, Lille et Douai.

DINO 2nd génération, qu'est-ce qui change ? Depuis septembre 2021, des capteurs dits de seconde génération ont été livrés à la Direction Régionale Nord-Pas de Calais. Ce nouveau matériel permet d'identifier la présence et le niveau d'eau ainsi que la vitesse de montée et de décrue de l'eau quand la première génération permettait seulement de détecter la présence d'eau.

Ces informations supplémentaires permettent :

- L'anticipation de la montée des eaux et la mise en sécurité des ouvrages si nécessaires,
- La détection des défauts sur les pompes (exemple : défaut du niveau du flotteur sur les pompes),
- La remise en service plus rapide puisque l'information sur la décrue est instantanée,
- La localisation rapide du défaut en cas de court-circuit sur la HTA dû à l'eau.

La technologie numérique au service de la sécurisation des ouvrages !

Au niveau national

L'année 2021 a été marquée par un seul aléa climatique exceptionnel :

- **Tempête Aurore des 20 et 21 octobre** qui a touché la moitié nord de la France.

Le temps moyen de coupure des clients BT se situe à un bon niveau : le critère B hors événements exceptionnels et hors incidents sur le réseau de transport géré par RTE est de **56 minutes** en 2021.

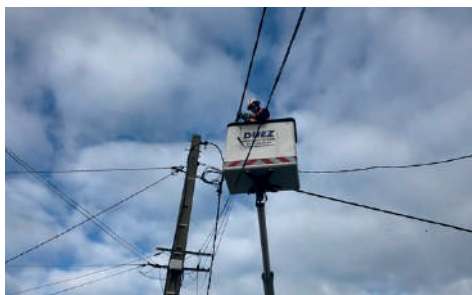
Ce résultat, en progrès par rapport aux années antérieures, est dû aux programmes d'amélioration de la résilience des réseaux menés ces dernières années, conjugués au contexte climatique favorable de l'année 2021 qui n'a connu qu'un seul phénomène atmosphérique d'ampleur nationale.

Tempête Aurore : la solidarité est toujours de mise avec la FIRE NPDC

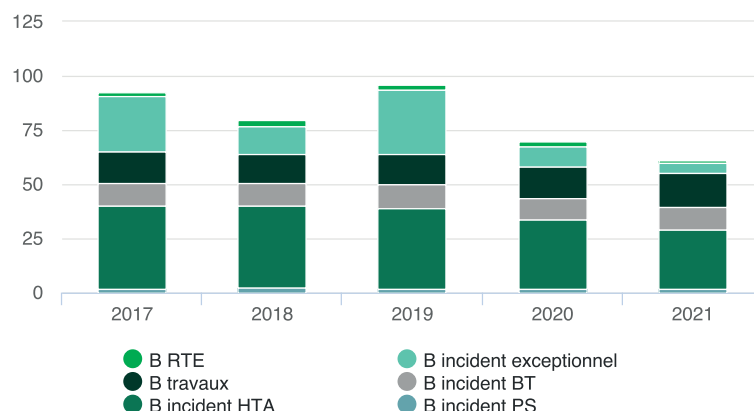
En cette nuit du 20 au 21 octobre, le vent a soufflé fort en Normandie avec des pointes à 175 km/h. Près de 86 000 clients y sont privés d'électricité. Afin de procéder le plus rapidement possible à la réalimentation de tous, la Force Intervention Rapide est déclenchée et ainsi 35 agents Enedis et 35 prestataires ont très rapidement pris la route, direction Bolbec.

Sur place, sans grande surprise, beaucoup d'arbres sont tombés sur les lignes électriques et même sur les postes de distribution publique; cela impacte forcément la durée des interventions. C'était sans compter sur la perte du réseau télécom qui nous impute de nos outils et de nos moyens de communication.

Après 4 jours de travail acharnés avec les équipes normandes, la cohorte rejoint le Nord-Pas de Calais en ayant la satisfaction d'avoir rétabli l'ensemble des clients.



Évolution du critère B national au cours des 5 dernières années
(en min)



Ces bons résultats confortent la politique de gestion des réseaux concédés engagée depuis plusieurs années par Enedis qui s'est poursuivie en 2021.

Les enjeux de la gestion patrimoniale du réseau

La gestion patrimoniale du réseau doit à la fois répondre à des enjeux structurels liés au stock de ce patrimoine et à des enjeux plus évolutifs liés aux attentes nouvelles qui lui sont adressées, avec une intensité croissante.

Le réseau est toujours en plein développement : il croît tous les ans d'environ 8 000 km, d'une vingtaine de postes sources et de 4 500 postes de transformation HTA-BT.

D'une part, Enedis doit maîtriser l'évolution du réseau, sa capacité à délivrer les services attendus et garantir son adaptation aux nouveaux défis liés à la transition écologique.

D'autre part, Enedis poursuivra ses efforts d'amélioration de la qualité pour installer durablement, à l'horizon 2030, sa zone de desserte à un niveau de qualité sous les 60 minutes, sans dégrader le ratio coût/qualité au bénéfice des clients et de l'économie française. Compte tenu de la densité de population et de la structure historique du réseau (arborescent aérien), cette ambition repose sur des programmes ciblés et priorités, équilibrés entre zones urbaines et zones rurales, associés au développement des *smart grids* et à la modernisation des programmes de maintenance.

Enedis est favorable au développement d'un espace d'échanges sur ses stratégies d'investissement et celles des autorités concédantes (cohérence des choix d'investissement, coordination en vue d'une plus grande efficacité des dépenses).

La démarche d'investissements instituée par le nouveau modèle de cahier des charges de concession, avec l'élaboration d'un schéma directeur des investissements et des programmes pluriannuels d'investissements, favorise un partage avec les autorités concédantes d'un diagnostic technique précis de l'état du réseau concédé et des priorités d'amélioration sur celui-ci.

LE NOMBRE DE CLIENTS AFFECTÉS PAR CES PERTURBATIONS

Nombre de clients BT (Concession)			
	2020	2021	Variation (en %)
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 min), toutes causes confondues	682	179	-73,8%
Coupés pendant plus de 5 heures consécutives, toutes causes confondues	40 592	24 387	-39,9%

Nota : Les indicateurs de continuité d'alimentation figurant dans le tableau ci-dessus font partie des indicateurs à produire dans les comptes-rendus annuels d'activité en application du protocole d'accord signé le 26 mars 2009 par la FNCCR, Enedis et EDF. Sauf mention explicite dans le libellé de l'indicateur, les informations communiquées portent sur le nombre de clients BT affectés par une ou plusieurs interruptions de fourniture, quelle que soit la nature (incident ou travaux) de la coupure et son origine (notamment : en amont du réseau concédé, réseau HTA, réseau BT).

Le nombre de clients affecté par plus de 6 coupures longues et coupé plus de 5 heures consécutives est en nette baisse par rapport à l'année 2020.

En effet, une baisse de 40% du nombre de clients BT coupés plus de 5 heures consécutives est à souligner. Au total 24 387 clients ont été impactés comme suit :

- Les incidents sur le réseau HTA ont impacté 12 931 clients mais aucun incident majeur ne peut à lui seul expliquer ce chiffre. En effet, les aléas sont très diffus et au total, 164 interruptions ont impacté ces clients. L'incident le plus significatif repose sur la journée du 11 mars 2021 au cours de laquelle un épisode de vent s'est produit et a privé d'alimentation plus de 5 heures consécutives 729 clients sur le Béthunois.
- Les incidents sur le réseau BT ont impacté 11 118 clients. Plus de 200 interruptions sont recensés avec comme événement principal comme sur le réseau moyenne tension l'épisode de vent du 11 mars privant d'électricité plus de 5 heures 184 clients.

Le nombre de clients BT affectés par plus de 6 coupures longues toutes causes confondues est également en forte baisse (- 73,8% par rapport à 2020). Ces clients sont répartis sur tout le territoire et 55 d'entre eux sont concernés par une coupure sur le réseau basse tension.

LA TENUE DE LA TENSION ET L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS MAL ALIMENTÉS

En basse tension, un client est dit « client mal alimenté » (CMA) lorsque la tension à son point de livraison (en valeur efficace moyennée sur 10 min) sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise.

La plage de variation admise est de + 10 % ou - 10 % par rapport à la tension nominale 230/400 V (décret du 24 décembre 2007 codifié aux articles D. 322-1 à D. 322-10 du Code de l'énergie), soit une tension admissible comprise entre 207 et 253 volts en basse tension pour les branchements monophasés.

Pour l'évaluation du nombre de CMA en tenue de tension, dont les résultats au périmètre de votre concession sont présentés dans le tableau ci-après, Enedis met en œuvre une méthode statistique, homogène sur l'ensemble du territoire national, appelée « méthode GDO-SIG » ou « Crit BT » et actuellement « calcul national ».

Cette méthode utilise un modèle statistique qui, compte tenu de la structure du réseau, de la répartition des consommations, des productions et des courbes de charges types, donne une évaluation dans des situations défavorables (forte charge en hiver), du nombre de clients susceptibles de connaître des chutes de tensions en dehors des plages prévues.

À la suite des réflexions menées au niveau national dans le cadre d'un groupe de travail associant des représentants de la FNCCR et des autorités concédantes, Enedis a engagé une démarche d'amélioration de son modèle d'évaluation statistique des chutes de tension sur le réseau basse tension.

Dans le prolongement des évolutions mises en œuvre les années précédentes, le modèle statistique prend désormais mieux en compte la croissance significative de la production décentralisée sur le réseau basse tension. Par ailleurs, les données de consommation des compteurs Linky™ permettent de fiabiliser les historiques de consommation et à terme les profils de charge utilisés dans la méthode statistique. Ainsi, celle-ci s'enrichit chaque année pour continuer à améliorer les résultats de la modélisation.

Clients BT mal alimentés (Concession)

	2020	2021	Variation (en %)
Nombre de clients BT dont la tension d'alimentation est inférieure au seuil minimal de tension admissible	6 260	6 078	-2,9%
Taux de clients BT mal alimentés (CMA) sur le territoire de la concession (en %)	0,8%	0,8%	-3,8%

L'article D322-4 du Code de l'Énergie (décret 2007-1826 du 24 décembre 2007) et ses arrêtés d'application fixent les niveaux et les prescriptions techniques en matière de qualité de l'électricité sur les réseaux publics de distribution et de transport. En termes de tenue de tension, le niveau de qualité global sur le réseau public de distribution est respecté si le pourcentage de clients mal alimentés n'excède pas 3%.

Avec un taux de CMA de 0,78% pour l'année 2021 (0,81% en 2020), Enedis respecte les attendus du décret.

Pour cette année on peut noter une légère baisse, le taux de CMA reste toutefois stable depuis 2019. Enedis poursuit ses actions afin de diminuer le taux de CMA notamment au travers de différents travaux effectués sur le réseau : traitement des départs ayant un nombre important de CMA, rééquilibrage des phases...

Pour rappel, l'évolution du nombre de CMA peut s'analyser comme le cumul de différents facteurs récurrents ou ponctuels.

Pour l'année 2021, les principaux facteurs de variation sont :

Les **facteurs récurrents** : il s'agit de mises à jour de données programmées à différents rythmes (annuels, mensuels, fil de l'eau) :

- Mise à jour annuelle des données de comptage : Cette actualisation fait **partie intégrante du processus annuel** de calcul et constitue la base du nouveau calcul de référence. Globalement, elle a un effet global haussier
- Mise à jour des flux HTA : **Impact globalement haussier sur les chutes de tension** des réseaux HTA, qui se répercute sur les réseaux BT.
- Evolution naturelle : Les variations sont liées aux modifications de réseau (principalement les travaux sur le réseau) et/ou de l'apparition/disparition de clients rattachés.
- Mise à jour des tensions de consigne HTA en fonction du raccordement des EnR. Des mises à jour manuelles ont lieu à l'initiative des DR tout au long de l'année 2021 et a un effet sensible localisé : **le respect des obligations contractuelles de tension nous impose de modifier à la baisse la tension de consigne des transformateurs lors du raccordement de sites de production sur les réseaux HTA**, afin d'éviter des surtensions préjudiciables.

Les **facteurs ponctuels** apparus durant l'année 2021.

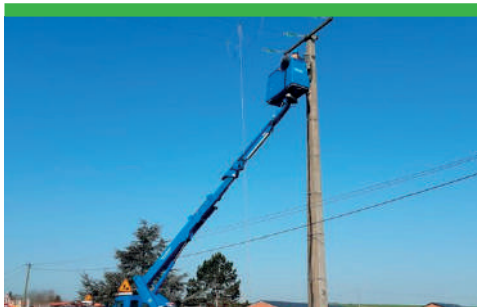
- Aucun de notable cette année

Comme évoqué précédemment plusieurs facteurs participent au calcul du nombre de CMA. Pour la FDE 62, les principaux facteurs ayant eu un impact sont :

- Chutes de tension HTA hiver : la mise à jour des flux HTA a eu un impact sur le calcul des chutes de tension en HTA, avec par cascade un effet sur les CMA BT : ce facteur a eu un effet haussier de 0,03% de CMA
- Prise transformateur : dispositif de réglage au niveau du transformateur HTA/BT permettant d'augmenter ou de diminuer la tension de 2.5%. La modification de cette prise nécessite une intervention sur le terrain avec mise hors tension du poste (et donc de la clientèle raccordée). Ce facteur a eu un effet baissier de 0,02% de CMA
- Chutes de tension BT : la mise à jour des flux BT et les renforcements sur les réseaux BT ont eu un effet baissier de 0,04% de CMA

2.2. Le compte-rendu de la politique d'investissement d'Enedis en 2021

En application de l'article 21 de la loi NOME (art L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales), Enedis, en qualité d'organisme de distribution d'électricité, présente un compte-rendu de la politique d'investissement et de développement des réseaux. Pour Enedis, le CRAC est le support privilégié de ce compte-rendu.



STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT ET DE MAINTENANCE D'ENEDIS SUR LE TERRITOIRE DE LA CONCESSION

Les efforts d'investissements et de maintenance d'Enedis sur la HTA concernent les raccordements clients et l'évolution du réseau au service des clients et des territoires :

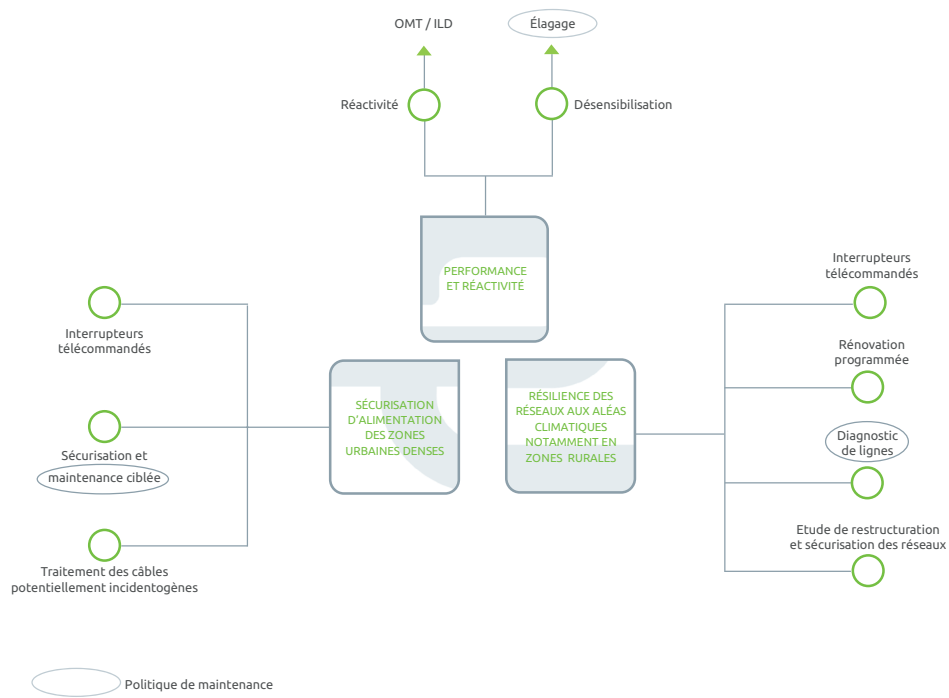
- Adaptation et modernisation du réseau (maintenance préventive, évolutions du territoire, développement local)
- Renouvellement et modernisation de réseaux HTA spécifiques en zone urbaine et sécurisation des postes sources par renforcement du maillage
- Investissement et/ou maintenance renforcée liés aux aléas climatiques.

Les investissements d'amélioration sur les réseaux BT visent deux finalités principales :

- Résorption localisée d'ouvrages pouvant présenter à terme des risques de défaillance : certaines lignes aériennes à faible section ou certains réseaux urbains souterrains
- Traitement ciblé de situations de clients subissant des chutes de tension au-delà des normes en vigueur (Clients Mal Alimentés).

Les investissements en faveur de la transition énergétique et de Rev3 : Linky, organes de manœuvres télécommandé et utilisation des nouvelles fonctionnalités smart-grid (optimisation de réseau, flexibilités, maintenance prédictive, ...)

Dans la continuité du travail initié par les deux parties depuis plusieurs années et fort d'un diagnostic technique précis, la politique d'investissements sur le territoire peut être résumée comme suit :



AU PÉRIMÈTRE NATIONAL

Les investissements d'Enedis en 2021 sont en hausse par rapport à l'année 2020 (marquée par la crise sanitaire) et s'établissent à **4,4** milliards d'euros (cf. graphique ci-après), nonobstant le ralentissement du programme Linky™ (490 millions d'euros). En 2021, les investissements consacrés à la modernisation et au renouvellement des réseaux poursuivent leur augmentation et dépassent, en fin d'année, le milliard d'euros.

En 2021, 1,5 milliard d'euros a été mobilisé pour raccorder de nouveaux utilisateurs du réseau : consommateurs (environ 436 500 clients BT $\leq$ 36 kVA raccordés) et producteurs (environ 61 000 mises en service d'installations de production, dont 52 200 installations en autoconsommation). L'activité de raccordement des producteurs a été exceptionnelle sur l'année 2021 : deux fois plus de raccordements ont été réalisés par rapport à 2020. Ces raccordements au réseau public de distribution exploité par Enedis ont représenté une puissance totale cumulée de production d'environ 3,7 GW (contre 1,8 GW en 2020), dont près de 1 GW pour l'éolien et plus de 2,5 GW pour les installations photovoltaïques.

Par ailleurs, en 2021, 500 millions d'euros d'investissements ont été réservés aux travaux nécessités par le respect d'obligations réglementaires (dont la mise en œuvre de la réglementation DT-DICT en application du décret du 5 octobre 2011 et la mise en œuvre de la réglementation relative à l'amiante), d'exigences en matière de sécurité et d'environnement, et de déplacements d'ouvrages imposés.

Montant des investissements Enedis (en Md€)



LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT D'ENEDIS DANS VOTRE CONCESSION EN 2021

Au périmètre de la concession, le montant des dépenses d'investissement d'Enedis en 2021, pour le domaine concédé et les biens propres du concessionnaire, est présenté dans le tableau ci-après. Les investissements correspondent aux dépenses enregistrées sur l'année 2021. La présentation des investissements a été actualisée en 2019 suite à la publication de l'arrêté du 6 janvier 2020 pris en application de l'article R. 111-19-10 du Code de l'énergie et portant format des informations relatives aux réseaux de distribution publique d'électricité issues des conférences départementales mentionnées au troisième alinéa du I de l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales.

Investissements Enedis (en k€) (Concession)

	2020	2021
I. Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs*	19 839	31 400
<i>Dont raccordement des consommateurs HTA</i>	786	1 099
<i>Dont raccordement des consommateurs BT</i>	12 722	16 132
<i>Dont raccordement des producteurs HTA</i>	1 041	7 252
<i>Dont raccordement des producteurs BT</i>	455	507
II. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	45 589	46 326
<i>II.1 Investissements pour la performance et la modernisation du réseau</i>	38 779	38 088
<i>Dont renforcement des réseaux BT</i>	1 652	2 237
<i>Dont renforcement des réseaux HTA</i>	1 646	1 037
<i>Dont actions visant à améliorer la résilience des réseaux et des postes (capacité des territoires à limiter l'effet des catastrophes et à retrouver un fonctionnement normal rapidement)</i>	407	1 253
<i>Dont actions visant à améliorer la fiabilité des réseaux et des postes (hors programmes de prolongation de durée de vie)</i>	18 579	18 784
<i>Dont actions visant à améliorer la fiabilité des réseaux et des postes (programmes de prolongation de durée de vie)</i>	1 353	1 814
<i>Dont moyens d'exploitation</i>	875	739
<i>Dont smart grids</i>	119	219
<i>Dont compteurs communicants</i>	14 148	12 004
<i>II.2 Investissements motivés par des exigences environnementales et des contraintes externes</i>	6 810	8 239
<i>Dont intégration d'ouvrages dans l'environnement</i>	2 062	2 093
<i>Dont sécurité et obligations réglementaires</i>	3 008	3 589
<i>Dont modification d'ouvrages à la demande de tiers</i>	1 740	2 557
III. Investissement de logistique	207	1 116
IV. Autres investissements	-1	0
Total (= I + II.1 + II.2 + III + IV) (en k€)	65 634	78 842
<i>Dont total des investissements concernant les postes sources</i>	6 776	7 220
<i>Dont création de capacités d'accueil des ENR dans les postes sources</i>	2 279	3 528

* Concernant le total des investissements liés aux raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs, certaines finalités de raccordement telles que le raccordement des ZAC, les achats de transformateurs HTA/BT, etc., ne peuvent pas être attribuées exclusivement à l'une des quatre sous-catégories de raccordement figurant dans ce tableau. Ainsi, les dépenses engagées sur ces finalités sont bien prises en compte dans le total des investissements de raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs, mais ne sont pas ventilées dans une de ces quatre sous-catégories.

Sur la concession la politique d'investissement d'Enedis repose sur le Schéma Directeur des Investissements (SDI), donnant une vision à long terme et établi à partir du diagnostic technique du réseau partagé avec la FDE 62. Ce SDI est décliné en Plans Pluriannuels (PPI) de quatre années. Le SDI distingue les ambitions suivantes :

Ambition 1 : Afin de préserver une qualité de fourniture élevée dans les zones rurales, réduire de manière significative le critère B sur les territoires identifiés dans le diagnostic technique :

- Assurer un niveau de qualité acceptable sur l'ensemble du périmètre
- Sécuriser les réseaux HTA et BT
- Développer les OMT et les ILD

Ambition 2 : Améliorer la Qualité de Fourniture en moyenne sur l'ensemble du territoire de la concession :

- Améliorer la continuité de fourniture
- Traitement des départs HTA fragiles
- Conserver les points de qualité remarquables
- Exploiter l'ensemble des nouvelles possibilités offertes par les Réseaux Electriques Intelligents

Ambition 3 : Poursuivre la dynamique d'amélioration de la performance des éléments du réseau – Fiabiliser le patrimoine à risque et en particulier le patrimoine souterrain :

- Résorber le CPI HTA
- Résorber les câbles BT souterrains à risque

Ambition 4 : Accompagner les territoires dans leur développement en adaptant les infrastructures aux besoins de puissance :

- Sécurisation de l'alimentation électrique
- Adaptation des infrastructures au développement du territoire
- Intégrer les projets structurants dans les schémas des réseaux à long terme par une coordination FDE 62/EPCI/Enedis

Pour rappel, la localisation des investissements des moyens d'exploitation a été améliorée en 2020. Depuis, les données produites s'appuient sur le lieu d'affectation de l'équipement et non plus sur le lieu d'enregistrement de la dépense. Cette évolution permet de mieux rendre compte de l'utilisation de ces moyens d'exploitation pour la concession.

Entre 2020 et 2021, les investissements réalisés par Enedis ont nettement augmenté notamment du fait d'une part de la dynamique liée aux raccordements et d'autre part d'une opportunité saisie régionalement d'une enveloppe complémentaire. Cette hausse reste exceptionnelle et ne pourra être renouvelée chaque année.

Plus précisément, les investissements liés au raccordement des consommateurs et des producteurs ont augmenté de près de 38% notamment du fait des nombreuses demandes de raccordement de professionnels comme cela a été mentionné dans la première partie de ce compte-rendu mais également de particuliers et des nombreux producteurs notamment HTA. Sur ce dernier item, une hausse de près de 75% est à souligner.

La finalité relative aux investissements pour l'amélioration du patrimoine est en hausse également. En effet, le montant alloué pour la performance et la modernisation du réseau a augmenté par rapport à 2020 notamment du fait des renforcements sur le réseau basse tension (+35%). A noter également la nette hausse de + 67% pour l'amélioration de la résilience des réseaux et des postes, finalité relative au plan aléa climatique. Quant à l'amélioration de la fiabilité des réseaux et des postes, les investissements sont stables pour la partie hors PDV et en augmentation pour la PDV. Pour rappel, cette finalité comprend l'ensemble des investissements délibérés sur le réseau à l'exception des investissements relatifs au plan aléa climatique et des renforcements sur les réseaux HTA et BT. Enfin, les investissements motivés par des exigences environnementales et des contraintes externes sont eux aussi en hausse notamment sur les modifications d'ouvrage engendrées par les demandes de tiers mais également en réponse à des enjeux de sécurité et de réglementation. Ce dernier point concerne pour la partie sécurité, les investissements liés à l'amélioration des terres des postes, les lignes basses... et pour la partie réglementaire, l'éradication des polluants tels que le PCB ou l'amiante.

Enfin, Enedis a investi davantage en 2021 qu'en 2020 sur les postes sources et leur capacité d'accueil des ENR notamment dans le cadre du S3RENr comme par exemple pour le poste source de Coupelle-Neuve.

Sur le territoire de la concession, **la liste détaillée des dépenses d'investissement du concessionnaire en 2021, avec la localisation des travaux, est jointe, par voie dématérialisée en complément du présent compte-rendu (ou est présentée en annexe 2).**

Par ailleurs, Enedis réalise, hors du périmètre de votre concession, des investissements qui participent également à l'alimentation de votre territoire ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la desserte.

Le tableau ci-après présente les investissements d'Enedis dans les postes sources situés hors du périmètre géographique de votre concession mais alimentant les clients de la concession.

Investissements d'Enedis dans les postes sources situés hors périmètre de la concession		
Poste Source	Objet des travaux	Montant (en €)
ALBERT	Réhabilitation BI	136 849
ALBERT	Désamiantage	22 609
ALBERT	MALTEN TR 411	10 379
ALBERT	S3R 2 créa 1/2 rame	20 460
ALBERT	S3R 2 créa 4 cellules	23 049
ALBERT	PCCN	116 434
ALBERT	Ajout de 3 cellules HTA	25 054
RUE	Séparation TG/SA	6 270
RUE	Mutation transformateur	14 780
GRAVELINES	Monitoring transformateur	22 470
HAZEBROUCK	Malten	60 131
HOLQUE	Travaux RTE	12 225
HAZEBROUCK	Monitoring	16 718
EPINETTE	Renouvellement PCCN	646 542
EPINETTE	Malten	7 536
EPINETTE	MEC Environnementale	21 561
ARMENTIERES	Monitoring	10 200
EPINETTE	Désamiantage	33 510
PREMY	Création transformateur et 1/2 rame	47 878

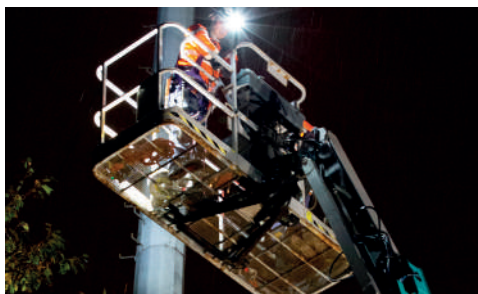
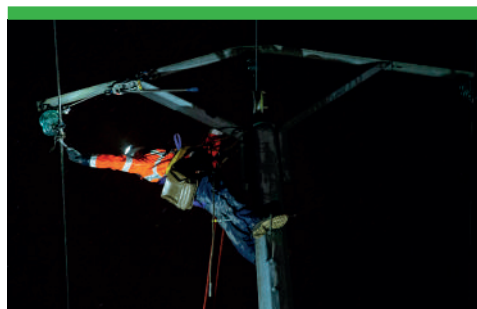
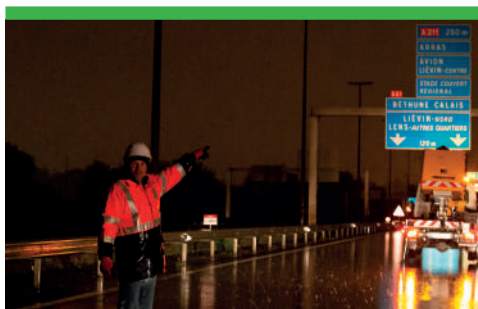
ENEDIS INVESTIT SUR LE RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE

Intervention sous haute tension au-dessus de l'A21

Durant deux nuits au cours du mois d'octobre, les agents d'Enedis sont intervenus au-dessus de l'autoroute A21 sur les communes de Noyelles-sous-Lens et Loison-sous-Lens afin d'enfouir un câble HTA.

Au programme, une dépose des supports et de la ligne, grâce à des engins d'élévation. Le retrait à faire étant d'une longueur totale de 1.7 km, la ligne a été mise hors tension phase par phase. Cependant, la difficulté repose avant tout sur les obstacles à affronter car 1,7 km de réseau c'est considérable. Ainsi, un vrai parcours du combattant s'impose pour enfouir le réseau en passant par l'autoroute A21, des voies navigables, des voies de chemin de fer, une station d'épuration et un terrain du bailleur Pas-de-Calais Habitat.

Pour pouvoir effectuer le chantier, tous ces axes de transport ont été fermés, que ce soit l'autoroute, les voies navigables ou la voie ferrée. Cette intervention a donc elle aussi nécessité une belle coordination et collaboration entre Veolia, VNF, Sotraveer et les équipes Enedis.



Billy-Berclau, un suivi et des travaux après les désagréments rencontrés par la population

Le 9 février 2021, les habitants des rues Guynemer et Marx Dormoy de la commune de Billy-Berclau se sont vus privés d'électricité. Les techniciens Enedis se sont immédiatement rendus sur place pour identifier les causes de l'incident. S'agissant d'un réseau souterrain, la recherche précise du défaut a pris plusieurs heures. Après une journée de recherche, sous le regard de Monsieur le Maire, les équipes localisent l'incident et débutent les réparations. Ces dernières mobilisent nos agents jusqu'à minuit. Malheureusement, une fois les travaux achevés, d'autres défauts sont détectés. Au vu des difficultés rencontrées sur le terrain, le relogement d'environ 25 foyers est organisé par la Mairie. Côté Enedis la décision est prise : après 48h de coupure, nos hommes en bleu vont installer un réseau électrique aérien provisoire pour réalimenter au plus vite les clients.

Suite à cet incident, les équipes ingénierie d'Enedis ont analysé les causes de l'incident et ont étudié les différentes solutions pour reconstruire le réseau de manière pérenne. Le 12 mars, ces solutions techniques ont été présentées au Maire de la commune.

A peine trois mois après l'incident, les travaux ont pu débuter ! Au programme : reconstruction et modernisation du réseau, ce qui représente plus de 230 mètres de nouveaux câbles électriques. Au total, il aura fallu un peu plus d'une semaine aux équipes pour reconstruire à neuf l'ensemble du réseau électrique ! Enedis a investi au total 80 000€ pour ce chantier.

Ces travaux ont été réalisés en coordination avec le déploiement de la fibre pour éviter une nouvelle ouverture de chaussée et ainsi limiter la gêne pour les habitants.



A Boulogne-sur-Mer, la Place de France fait place nette

Après des mois de travaux, Enedis entre en scène en septembre 2021 Place de France à Boulogne pour dérouler 600 m de câble souterrain en plein cœur de ville et à deux pas du port. Ces travaux sont le résultat d'une collaboration pleine et entière des services Enedis, les services techniques de la ville, le prestataire Ramery et l'entreprise Sogea, prestataire de Veolia, concessionnaire des eaux de Boulogne.

Enedis a répondu favorablement pour ce chantier initié par la ville de Boulogne-sur-Mer afin de moderniser et sécuriser le réseau en remplaçant l'ancien réseau en technique CPI (Câble Papier Imprégné) par du câble nouvelle génération et fiabiliser les installations. Par ailleurs, Enedis a saisi l'opportunité de confier à Sogea la tâche d'installer les fourreaux alors qu'ils ouvraient des tranchées. A la clé : un gain de temps, une optimisation des coûts et une moindre gêne pour les riverains concernés.

Démarrés en 2018, ces travaux de transformation de l'ancienne gare routière de la ville ont vu se succéder des phases impressionnantes du chantier avec notamment la création de 2 bassins géants de 20 m de profondeur pour accueillir les eaux usées et fluviales. A terme, cette place accueillera un futur jardin d'enfants aménagé, en plein cœur de ville. Cet aménagement urbain participe à l'attractivité du Boulonnais et répond à des enjeux environnementaux et touristiques portés par la ville.



ENEDIS INNOVE AU PROFIT DU RESEAU

La nacelle araignée a pris la Base Opérationnelle de Berck/Hesdin dans sa toile !

C'est sur la base opérationnelle de Berck/Hesdin que cet engin a pu être testé, pour la première fois sur le territoire Nord-Pas de Calais. Le lieu d'action est un terrain privé assez étroit, même une nacelle 4x4 n'aurait pas pu faire un tel exploit. Le propriétaire du terrain a fait tomber un arbre sur une ligne HTA en élaguant ses arbres. La nacelle est déposée sur le terrain à l'aide d'une grue, puis se déplace grâce à une télécommande fixée à cette dernière.

Une fois arrivée à l'endroit souhaitée –toujours sans laisser de traces, grâce à ses chenilles-, la nacelle déploie ses 4 pattes et se stabilise à l'aide des cales de stabilisation. Une fois l'engin stabilisé, l'un des techniciens peut monter à bord de la nacelle afin de réaliser la manipulation nécessaire. Contrairement à la soie sécrétée par les araignées, les fils électriques sont bien plus lourds qu'ils n'y paraissent.



La plus connue des nacelles est certainement la nacelle « classique », accrochée à un camion, cette nacelle peut se déployer jusqu'à 19 mètres de hauteur. Toutefois, elle n'est pas transportable. Elle possède des roues lui permettant de défier tous les terrains. Cependant ce n'est pas sans laisser de trace.

La nacelle araignée : Un véritable prédateur pour les incidents électriques, elle cohabite avec des chenilles en guise de roue pour ne laisser aucune marque de son passage. Son bilan carbone est positif et son coût est moindre, comparée à l'adoption de l'une de ses grandes sœurs. Reconnue comme étant la passe-partout des nacelles, elle peut aussi bien travailler en ville, dans des ruelles qu'en campagne. Il s'agit d'un point important pour la sécurité de nos techniciens, lors des interventions avec ascension à l'aide d'un moyen de protection collectif. Sur plusieurs points, la nacelle araignée s'inscrit dans le Projet Industriel et Humain (PIH).

Des innovations et expérimentations au service du réseau

Equipement Modulaire d'Instrumentation et de Supervision (EMIS) ; ils sont maintenant déployés sur l'ensemble du territoire de la Direction Régionale en remplacement des coffrets de télécommande existants. L'EMIS est tout simplement un outil qui permet de manœuvrer les postes de distribution à distance tout en développant de nouvelles capacités de mesure et d'observation de ces derniers. Grâce à l'EMIS on peut par exemple surveiller la charge du transformateur, surveiller un départ basse tension, ... En 2021, ce ne sont pas moins de 160 EMIS qui ont été posés dans les postes de distribution du Nord et du Pas-de-Calais.

Un Pinky c'est un compteur Linky peint en rose... mais la fonctionnalité est différente. Linky compte l'énergie chez les clients alors que Pinky permet de faire des mesures dans un poste de distribution publique. Il peut mesurer l'intensité, la tension et la température et communiquer les données dans les SI d'Enedis grâce à l'infrastructure Telecom de Linky. En 2021, 80 Pinky ont été posés.

Assoupli-câble, c'est l'utilisation d'une nappe en textile chauffant via une batterie électroportative en remplacement des chalumeaux pour assouplir la gaine des câbles lors des interventions sur le réseau souterrain basse tension. A savoir que depuis mars 2018 l'utilisation des chalumeaux est interdite mais que pour le moment il n'y avait pas d'alternative, c'est maintenant chose faite car l'innovation made in Nord-Pas de Calais se démultiplie aujourd'hui.



LA MISE EN ŒUVRE EN 2021 DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENTS ET DE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX SUR VOTRE CONCESSION



Vous trouverez ci-après une sélection représentative des principaux travaux réalisés par Enedis sur votre concession.

Précédemment, les ambitions du nouveau contrat de concession ont été rappelées. Le Programme Pluriannuel des Investissements, élaboré pour une durée de 4 ans, intègre des objectifs techniques et financiers associés à un programme travaux répondant aux enjeux du diagnostic réalisé.

Concernant la FDE 62, les enjeux reposent notamment d'une part sur la fiabilisation du réseau HTA, son automatisation mais également la fiabilisation de fils nus sur le réseau basse tension. D'autre part sur la résorption du CPI tant sur le réseau BT que HTA. Les chantiers répondants à ces enjeux sont présentés ci-après.

Les travaux dans les postes sources

Chantiers - Postes Sources		
Poste Source	Libellé affaire	Investissement 2021 (en €)
FOND-GOSSON	Travaux postes sources SRRRER	2 555 246
FOND-GOSSON	Travaux postes sources SRRRER	832 043
BARLIN	Fiabilisation postes sources en zone urbaine dense	491 897
BIACHE	Rempl. pr obsolescence du CC des PS (PCCN)	452 583
BIACHE	Rempl. pour obsolescence sources (<i>courants forts</i>)	437 571
CALAIS	Fiabilisation postes sources en zone urbaine dense	402 068
VAUBAN	Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources	284 490
ST-OMER	Rempl. pour obsolescence sources (<i>courants forts</i>)	244 215

Poste Mont Croisette, s'entraider pour mieux filtrer !

Le 7 septembre 2021, deux agents de la base des opérations de Lens sont intervenus au poste source Mont Croisette, sur la commune de Loos-en-Gohelle pour réaliser un raccordement dans le cadre d'une opération de maintenance programmée.

Un filtrage sur les transformateurs a été réalisé à l'aide d'une machine particulière, effectué par Sea Marconi, une entreprise prestataire, et prend plus ou moins de temps selon le niveau d'impureté observé. « Habituellement nous utilisons un groupe électrogène pour alimenter la machine filtrante. C'est une solution d'alimentation temporaire qui fonctionne mais qui présente des inconvénients. Si on oublie de remettre du fuel dans le groupe électrogène, le filtrage s'arrête et il faut alors recommencer l'opération à 0. Et puis, qui dit groupe électrogène dit fuel donc pollution », explique Séverine Gayot, responsable de groupe à l'Agence Intervention Spécialisée.

Les équipes ont réfléchi à une solution alternative qui contribuerait à l'atteinte de l'un des 8 engagements du Projet Industriel et Humain d'Enedis : réduire notre empreinte carbone de 20% en 2025 et atteindre la neutralité carbone en 2050). La solution est trouvée, le groupe électrogène sera remplacé par un transformateur mobile de 250 kVA qui sera fixé au bac de rétention, prévu en cas de fuite d'huile. Raccordé sur une des cellules du poste source en question, il abaissera la tension pour alimenter le système de traitement de l'huile. Au total, 60 m de câble ont été dérou-

lés pour relier le transformateur à la cellule du poste qui l'alimentera. Mais leur travail ne s'est pas arrêté là : confection d'accessoires HTA, passage sous gaine, confection d'extrémités, raccordement.



Poste source de Saint-Omer à Longuenesse

Un mois, c'est le temps qu'il a fallu aux équipes d'Enedis pour réaliser cette étape fondamentale qui clôturait ces travaux commencés en 2018. Un ancien poste a été remplacé et cela reste une opération particulière. En effet, ce type de construction nécessite le maintien en exploitation de l'ancien poste pour assurer la continuité de service. Ces travaux ont aussi permis d'augmenter la puissance disponible de 12MVA.

Après avoir remplacé les transformateurs et leur grille HTA en 2018, les anciens transformateurs ont été déposés pour construire en lieu et place, les nouvelles salles HTA et y installer les nouvelles rames. La COVID a joué les troubles fêtes et les équipes ont dû décaler le basculement vers les nouvelles rames en octobre/novembre 2021.

Pour fiabiliser le contrôle commande du poste, assurer le changement de régime de neutre et permettre une plus grande souplesse à l'Agence de Conduite Régionale pour conduire le réseau, les anciens transformateurs ont été remplacés par des transformateurs à l'indice horaire compatible avec le réseau existant. Ce qui permet de ne plus faire de « noirs » (mettre hors tension une partie du réseau) lors des connections inter poste source.

Cette phase de travaux est remarquable par la coordination qu'il a fallu mettre en place entre les 7 différentes agences. L'implication de chacun a permis de réaliser le chantier dans les temps.

Les travaux en HTA

Le territoire de la concession est desservi par près de 11 328 km de réseau HTA soit 3 643 km en aérien et 7 685 km souterrain. L'alimentation se fait principalement en 20 kV ; seul 24% du patrimoine est exploité en 15 kV. La majorité des travaux repose sur du renouvellement de réseau et la résorption de câbles CPI.

Chantiers HTA		
Commune(s)	Objet des travaux	Montant (en €)
AMBRICOURT; CANLERS; COUPELLE-NEUVE; COUPELLE-VIEILLE; CREPY; FRUGES; HEZECQUES; VERCHIN	Raccordement producteurs HTA	1 043 350
BIACHE-SAINT-VAAST	Raccordement producteurs HTA	816 318
BOURS; CAMBLAIN-CHATELAIN	Raccordement producteurs HTA	633 520
COUPELLE-NEUVE; FRUGES; LISBOURG; VERCHIN	Raccordement producteurs HTA	533 661
BIACHE-SAINT-VAAST	Raccordement producteurs HTA	354 753
BILLY-BERCLAU; DOUVRAIN; MAZINGARBE	Malten Réseau HTA	318 016
BOUIN-PLUMOISON; HESDIN; MOURIEZ	Raccordement producteurs HTA	316 946
HENIN-BEAUMONT	Rénovation ciblée rés. HTA sout. incidentogènes	302 790
COURCELLES-LES-LENS; NOYELLES-GODAULT	Raccordement producteurs HTA	294 543
BIACHE-SAINT-VAAST; GAVRELLE	Raccordement des ZAC	273 422
AIX-EN-ERGNY; CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS; COURSET; RUMILLY	Levée de contraintes réseau HTA	271 698
VERCHOCQ	Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogènes	247 067
CROISILLES; FONTAINE-LES-CROISILLES	Raccordement producteurs HTA	243 929
LIEVIN	Rénovation ciblée réseau HTA sout. incidentogènes	241 659
GIVENCHY-EN-GOHELLE; VIMY	Climatique HTA aérien – Sécurisation des bourgs	238 755
ARQUES	Rénovation ciblée réseau HTA sout. incidentogènes	234 191
BEUVRY	Rénovation ciblée réseau HTA aérien incidentogènes	232 792
Chantiers Rénovation Programmée		
Commune(s)	Objet des travaux	Montant (en €)
DOUVRAIN; GUARBECQUE; LES ATTAQUES; TILLOU-LES-MOFFLAINES	Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources	284 490
PALLUEL	Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources	119 482
SIBIVILLE	Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources	91 796
WISSANT	Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources	85 732
HAUTECLOQUE	Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources	68 812
BAYENGHEM-LES-EPERLECQUES	Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources	59 964
BUNEVILLE	Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources	59 523
BAYENGHEM-LES-EPERLECQUES	Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources	51 343
COURSET	Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources	48 449
EPERLECQUES	Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources	47 636

Chantiers Rénovation Programmée		
Commune(s)	Objet des travaux	Montant (en €)
EPERLEQUES	Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources	46 673
EPERLEQUES	Rénovation Programmée HTA aérien et postes sources	46 207

Extension de la ZI des Alouettes à Liévin : Satisfaction partagée des équipes raccordement et ingénierie du Bassin Minier

Début mai 2021, les équipes ingénierie et raccordement du bassin minier ont pu participer à l'étape ultime des travaux sur le chantier d'extension de la ZI Les Alouettes à Liévin, une zone de 81 hectares situés à 2 pas de l'A 21. Pas moins de 6 supports en béton HTA qui se trouvaient sur le domaine privé des Cheminées Philippe ont été déposés, à grand renfort de moyens de levage adaptés : une grue télescopique de type 220 T avait en effet été mise à disposition par la société Dufour, une entreprise locale partenaire du projet. La partie réalisation des travaux aériens avait été confiée aux équipes de la société Olczak via leur antenne régionale de Dechy, un prestataire connu d'Enedis. «Nous avons vraiment cherché à travailler avec l'appui d'entreprises locales» confie Laurent Grave, chef de pôle ingénierie.

Et Ludovic Wannyn, chargé de ce projet, d'ajouter : « C'était une volonté partagée par l'ensemble de l'équipe de favoriser le circuit court sur la totalité du chantier, mais aussi de mener une approche globale en terme de traitement environnemental et de gestion des déchets ».

C'est l'entreprise SRB, spécialisée dans le recyclage et le traitement des déchets qui a évacué les supports démontés, conformément à la politique environnementale portée par Enedis. Ces supports auraient dû être déposés en 2020 durant le 1^{er} confinement ! C'était sans compter sur la présence d'un essaim d'abeilles niché à l'intérieur d'un poteau. Après vérification par les pompiers, il s'était avéré qu'il s'agissait d'une espèce d'abeille protégée, rendant impossible la dépose.



Chantier nocturne exceptionnel au-dessus de la rocade D942 pour renforcer le réseau électrique

Dans la nuit du 15 au 16 octobre 2021, les équipes Enedis, et celles de son prestataire Santerne, étaient aux commandes d'un chantier de dépose d'une ligne électrique haute tension au-dessus de la rocade audomaroise. Un chantier qui s'est déroulé la nuit, en collaboration avec les services du département afin de limiter la gêne pour les automobilistes. Après un an de travaux, ce chantier hors normes marque la fin d'un chantier plus global de renouvellement du réseau électrique haute tension sur les communes de Saint-Martin-lez-Tatinghem et de Longuenesse.

En 2020, d'importants travaux d'enfouissement du réseau haute tension ont été décidés sur les communes de Saint-Martin-lez-Tatinghem et de Longuenesse. Au total, 3 km de lignes électriques haute tension aériennes ont été déposés, ainsi que 35 poteaux. En remplacement, les équipes Enedis et Faignot ont enfoui 2,3 km de câbles électriques haute tension et construit 4 postes électriques permettant d'abaisser la tension de l'électricité de 20 000 V à 220 V. Pendant toute la durée des travaux, l'alimentation électrique des clients a été maintenue grâce à la mise en place de groupes électrogènes. Les travaux d'enfouissement ont été achevés avec la mise sous tension réalisée le 31 mars 2021. La dépose de l'ancien réseau aérien a, quant à elle, débuté au 1^{er} trimestre 2021 et s'est achevée avec le retrait de la ligne surplombant la rocade D942.

La ligne électrique aérienne, qui a été déposée surplombait la rocade audomaroise, un axe très fréquenté. Elle a nécessité l'utilisation de deux nacelles. Une coordination minutieuse entre le Département, Enedis et son prestataire était donc indispensable pour que les travaux puissent être réalisés en toute sécurité, tout en limitant la gêne pour les automobilistes. C'est la raison pour laquelle nos techniciens sont intervenus de nuit.

Chaque année, Enedis planifie des chantiers de renouvellement du réseau électrique. Ces chantiers font partie d'un programme d'investissement de l'entreprise pour renforcer la résistance du réseau dans les zones sensibles aux aléas climatiques et améliorer la qualité de fourniture d'électricité.

Les travaux en BT

Le réseau BT est composé de 12 272 km dont 5 469 km en réseau souterrain et 6 803 km en réseau aérien, soit un taux d'enfouissement BT de 44,6%. Les travaux se concentrent essentiellement sur du renouvellement de réseau et dans la résorption de fils nus, un enjeu fort du nouveau contrat de concession.

Chantiers BT		
Commune (s)	Objet des travaux	Montant (en €)
ECQUES; ESQUERDES; INGHEM; PIHEM; REBECQUES; REMILLY-WIRQUIN	Raccordement des ZAC	418 101
BEAURAINS; BUSNES; HESDIN-L'ABBE; ROBECQ	Modifications d'ouvrages pour motif de sécurité	333 950
AIX-NOULETTE	Rénovation ciblée rés. BT sout. incidentogènes	161 742
BEUVRY	Rénovation ciblée rés. BT sout. incidentogènes	159 453
LENS	Rénovation ciblée rés. BT aérien incidentogènes	145 269
LEFOREST	Travaux compensatoires à la demande de RTE	120 945

Chantiers BT		
Commune (s)	Objet des travaux	Montant (en €)
BOULOGNE-SUR-MER	Rénovation ciblée rés. BT sout. incidentogènes	116 633
WINGLES	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE	115 706
AUCHY-LES-MINES	Rénovation ciblée rés. BT sout. incidentogènes	111 328
LENS	Raccordement des ZAC	108 755
LENS	Rénovation ciblée rés. BT sout. incidentogènes	107 175
BRUJAY-LA-BUISSIÈRE;HOUDAIN	Rénovation ciblée rés. BT sout. incidentogènes	104 285

Des postes de Distribution Publique tout neufs sur Wizernes et Enquin-les-Guinegatte

En fin d'année 2019, une analyse détermine la nécessité de travaux sur un poste de distribution alimentant la commune de Wizernes. Prévus initialement en 2020, la crise sanitaire est passée par là... Les travaux se sont ainsi déroulés en 2021 : un nouveau poste plus grand, la présence d'un OMT pour intervenir à distance et un nouvel emplacement décidé avec la mairie sur la place où se trouve la salle des fêtes de la ville. A l'arrivée, une qualité de fourniture améliorée et la satisfaction des services techniques de la ville ! Depuis le 19 mars 2021, le poste est mis en service et l'ancien poste a disparu.

Dans l'arrondissement de Saint-Omer, à Enquin-lez-Guinegatte, les équipes Enedis ont mis en service le 1^{er} février 2021 un nouveau poste de distribution publique. Il s'agit de remplacer ce poste situé en pleine campagne afin d'améliorer la qualité de fourniture. Une fois l'étude de faisabilité réalisée, le poste a été changé pour un nouveau poste permettant la séparation du réseau HTA. Les aménagements extérieurs ont été entièrement refaits avec l'appui sans faille de la société Demeyre pour la partie terrassement. Le grillage a été changé et une allée d'accès a été mise en place, permettant un accès facile et sécurisé en cas de dépannage. L'ancien poste a été démoli pour permettre au nouvel équipement de trouver sa place. L'alimentation électrique de la zone a ainsi été améliorée pour la plus grande satisfaction des usagers.



LA POLITIQUE DE MAINTENANCE : L'ÉLAGAGE ET L'ENTRETIEN DES LIGNES HTA ET BT SUR VOTRE CONCESSION

Au niveau national, Enedis a consacré, en 2021, 332 millions d'euros aux travaux de maintenance et d'entretien du réseau public de distribution d'électricité, dont environ 124 millions d'euros à des programmes d'élagage pour protéger les lignes électriques aériennes en HTA et BT.

Sur le département du Pas-de-Calais, en 2021, les dépenses de maintenance sont en hausse par rapport à l'annoncé en Conférence Départementale du fait d'un effet d'aubaine permettant d'anticiper les dépenses de 2022 notamment sur la partie maintenance HTA et BT mais également des postes de distribution publique.

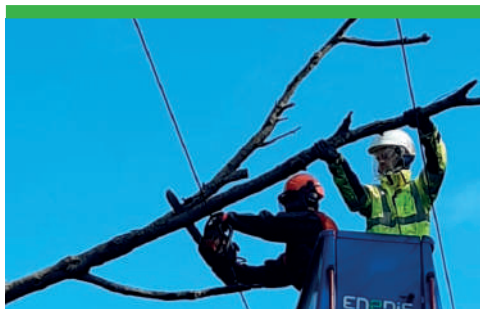
	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
Maintenance BT	801	881	707	679	774	828	705	747
Maintenance HTA	696	735	694	854	843	755	767	673
Elagage BT	573	578	577	597	195	186	195	262
Elagage HTA	1 187	1 161	1 516	1 476	1 859	2 122	2 512	2 247
Postes HTA/BT	504	798	702	732	696	730	526	582
Branchement	27	23	51	39	93	109	93	76
Visite de ligne HTA et BT	282	290	305	334	352	345	320	309
Amiante							384	1002
TOTAL (en k€)	4 070	4 466	4 552	4 711	4 812	5 075	5 502	5 898

Comme pour 2020, les coûts liés au désamiantage sont intégrés car il s'agit d'une obligation réglementaire pour laquelle Enedis n'a pas de budget complémentaire. Cette campagne s'étend sur 3 années entre 2020 et 2023. Au total, en 2021, 268 postes de distribution publique ont été concernés.

Concernant l'élagage, à l'échelle de la Direction Régionale Nord-Pas de Calais, un programme sur 3 années a été initié afin de maîtriser le risque pour les tiers et maintenir un niveau de qualité de fourniture à la hauteur des attendus. Ainsi, Enedis réalise un cycle de remise à blanc sur 1100 km de réseau végétalisé sur la HTA. Ce cycle d'élagage prévoit le traitement d'un tiers des départs HTA par année priorisé selon les résultats de la qualité de fourniture ainsi que l'identification des zones à risque « végétation ».

D'autres critères de priorisation tels que la mutualisation des chantiers et l'historique d'élagage sont également pris en compte. Ce programme débuté en 2019 s'est achevé en 2021, ce qui explique la relative baisse des dépenses sur cette finalité. En outre, les nouveaux marchés qui utilisent des moyens mécanisés permettent d'avoir des coûts moindres pour la même performance, notamment en limitant les recours aux groupes électrogènes pour limiter la gêne des clients.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Elagage réalisé sur les réseaux HTA							
Longueur de végétation traitée à proximité des réseau (km)	179	225	216	282	204	253,8	193
Montants consacrés à ces travaux (k€)	1 161	1 516	1 476	1 859	2 122	2 512	2 247
Elagage réalisé sur les réseaux BT							
Longueur de végétation traitée à proximité des réseau (km)	118	115	111	29	28	29,6	33
Montants consacrés à ces travaux (k€)	578	577	597	195	186	195	262



L'entretien des lignes aériennes

Dans le cadre de la maintenance préventive, Enedis procède chaque année à des visites des lignes électriques aériennes. Ainsi, environ un tiers des longueurs de réseau est inspecté tous les ans. A l'issue de ces visites, un rapport recensant les anomalies, leur localisation et leur qualification est établi. En fonction des priorités, les techniciens d'Enedis interviennent pour réparer les défauts localisés.

Au total, en 2021, ce sont 1190 kilomètres de lignes électriques aériennes qui ont été visitées sur le périmètre de la concession.

Les drones au service de la fiabilisation du réseau

Chaque année, les équipes du service des opérations planifient des chantiers de maintenance et de modernisation des ouvrages. Ces chantiers font partie d'un programme d'investissement pour renforcer la résistance du réseau face aux aléas climatiques, améliorer la qualité de la distribution de l'électricité et prolonger la durée de vie des ouvrages qu'elle opère.

Pour cela, 7 500 km de lignes aériennes moyenne tension sur le Nord et le Pas-de-Calais font l'objet d'une inspection triennale, réalisée jusqu'ici par hélicoptère. Ces visites permettent de détecter une anomalie sur le réseau qui pourrait provoquer à court terme un incident électrique et dégrader la qualité de l'énergie distribuée. A l'issue, un rapport recense les anomalies constatées avec leur localisation et leur qualification. Enedis priorise alors les travaux à réaliser.

Les visites de ligne par drone ont officiellement débuté le 12 avril 2021. Pour la première année, chaque télépilote a un objectif d'une vingtaine de kilomètres de ligne à contrôler. A cet objectif viennent s'ajouter les demandes propres à chacune des 4 agences du service des opérations.

Plus maniable et moins onéreux que l'hélicoptère, le drone permet un diagnostic plus rapide et plus précis des lignes tout en réduisant notre empreinte écologique. Il peut également être utilisé en cas d'incident sur le réseau ou d'aléas climatiques, limitant ainsi le temps de coupure pour les clients.

« Grâce à la formation de télépilote, Christophe est monté en compétences. Il va désormais pouvoir identifier les faiblesses de notre réseau de distribution et ainsi anticiper les réparations de manière

efficace et économique. La réactivité offerte par le drone va permettre de réduire le temps de coupure donc améliorer la satisfaction client. « Le drone est un outil qui deviendra indispensable dans les années à venir, et nous n'en sommes qu'au début. Les possibilités sont quasi illimitées, elles révolutionneront la manière d'exploiter nos réseaux », conclut Sébastien Locquet, exploitant drone pour Enedis sur les territoires du Nord et du Pas-de-Calais.



LE SUIVI ANNUEL DU PROGRAMME PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS (PPI)

Pour l'exercice 2022, les réalisations de travaux du programme annuel déclinant le PPI 2020-2023 sont présentées ci-dessous.

Ambition 1 : Afin de préserver une qualité de fourniture élevée dans les zones rurales, réduire de manière significative le critère B sur les territoires identifiés dans le diagnostic technique.

Programme pluriannuel d'investissements pour la période 2020-2023 - ambition 1

	2020	%réa- lisé cumulé PPI / Objec- tif PPI	2021	%réa- lisé cumulé PPI / Objec- tif PPI	2022	%réa- lisé cumulé PPI / Objec- tif PPI	Objec- tif PPI
Réseau HTA fiabilisé	118.89 km	37.1 %	136.80 km	79.90%	120 km		320 km
<i>Dont enfouis</i>	33.93 km		30.86 km		35 km		
<i>Dont PDV avec immobilisation</i>	55 km		82 km		55 km		
<i>Dont PDV sans immobilisation</i>	30 km		24 km		30 km		
Réseau BT fils nus fiabilisé	30.46 km	22.6 %	58.24 km	65.70%	38 km	93,85%	135 km
<i>Dont faibles sections</i>	15.89 km	45.4 %	17.93 km	96.63%	6 km		35 km
Nombre d'OMT posés	37	148 %	38	300%	10		25

L'ensemble des indicateurs techniques de l'ambition 1 est dans la trajectoire fixée dans le premier PPI et correspond aux objectifs fixés initialement.

Ambition 3 : Poursuivre la dynamique d'amélioration de la performance des éléments du réseau – Fiabiliser le patrimoine à risque et en particulier le patrimoine souterrain.

Programme pluriannuel des investissements pour la période 2020-2023 - ambition 3

	2020	%réa- lisé cumulé PPI/ Objec- tif PPI	2021	%réa- lisé cumulé PPI / Objec- tif PPI	2022	%réa- lisé cumulé PPI / Objec- tif PPI	Objec- tif PPI
Linéaire CPI HTA résorbé	33.7 km	26.3 %	35.98 km	54.40%	30 km	77,87%	128 km
<i>Dont km prioritaires</i>	32.8 km	34.2 %	34.9 km	70.50%	20 km	91,35%	96 km
Linéaire CPI BT résorbé (yc périphérique et cuivre 1946)	4.42 km	20.10%	8.3 km	57.80%	7 km	89,32%	22 km

Dans la continuité de l'ambition 1, les indicateurs de l'ambition 3 sont dans la trajectoire définie initialement et les objectifs pour 2021 sont atteints.

Le tableau de bord regroupant l'ensemble des indicateurs techniques contractuels se trouve ci-après.

Tableau de bord - indicateurs techniques - PPI		
Ambition 1	2020	2021
Taux de clients subissant plus de 6 CL ou 13h cumulées sur le territoire défini : CC de la région d'Audruicq, CC du Pays de Lumbres, CC du Haut Pays du Montreuillois, CC du Pays d'Opale et CC de Desvres Samer	4.68	0.43
Nombre de km HTA aériens fiabilisés (<i>enfouissement + rénovation programmée</i>)	118.89	136.8
Nombre de km HTA enfouis	33.93	30.86
Nombre d'incidents HIX aux 100 km aérien HTA hors tiers	4.36	2.58
Nombre de km BT aériens nu résorbés	30.46	58.24
Nombre de km BT aériens faibles sections résorbés	15.89	17.93
Nombre d'incidents HIX aux 100 km aérien BT hors tiers	8.21	7.95
Nombre d'incidents HIX aux 100 km aérien nu BT hors tiers	29.09	28.62
<i>Dont Siège «Fils nus»</i>	14.96	13.74
Nombre d'OMT posés	37	38
Nombre d'ILD posés	6	49
Ambition 2	2020	2021
Critère B HIX Incident (<i>hors RTE</i>)	33.94	32.55
Critère B FDE HIX Incidents (<i>hors RTE</i>)	33.94	32.55
Critère B HIX Climatique	6.95	4.63
Critère B HIX Structurel	26.99	27.92
Communes à plus de 13 heures de critère B HIX incidents HTA	5	3
Communes à plus de 7 heures de critère B HIX incidents HTA deux années de suite	1	0
Nombre de villes ciblées avec un critère B HIX > 30 minutes	2	4
Nombre de départs HTA à plus de 70 CTB	0	0
Nombre de départs HTA à plus de 25 CB	2	0
Nombre de départs générant un critère B HIX > 0,5 min	11	1
Nombre de clients subissant par an plus de 70 CTB HTA HIX	0	0
Nombre de clients subissant par an plus de 25 CB HTA HIX	2556	0
Nombre de clients à plus de 6 CL	70	0
Nombre de clients à plus de 3 heures cumulées de CL	27060	17603
Critère F - BT : fréquence moyenne de coupure en BT	2.05	1.41
Critère F - HTA fréquence moyenne de coupure en HTA	1.76	1.19
Taux de CMA	0.81	0.78
Communes ayant plus de 25% de CMA	5	3

Suivi des critères EPCI

Critère B HIX Incidents Hors RTE	2020	2021
CC du Ternois	67	29.77
CC de la Région d'Audruicq	65.6	52.93
CA de Béthune Bruay Artois Lys Romane	36.4	39.33
CC des Campagnes de l'Artois	50.6	22.39
CC de la Terre des Deux Caps	46.8	36.85
CA des Deux Baies en Montreuillois	20.3	24.51
CA du Grand Calais Terres et Mers	18.4	32.19
CC du Pays de Lumbres	45.8	54.85
CC Flandre Lys	36.4	42.93
CC des 7 Vallées	37	139.96
CA du Boulonnais	22.7	18.45
CA du Pays de Saint Omer	53.7	39.87
CA de Lens Liévin	21.2	27.78
CU d'Arras	25.4	17.0
CC du Sud Artois	62.6	21.81
CC du Haut Pays du Montreuillois	199.6	119.34
CA d'Hénin Carvin	20.1	18.33
CC du Pays d'Opale	67.8	16.25
CC de Desvres Samer	69.4	32.97
CC d'Osartis Marquion	17.9	25.82

Suivi des critères EPCI

Critère M HIX Incidents	2020	2021
CC Région d'Audruicq	97.48	57.68
CC Pays de Lumbres	39.2	26.04
CC Haut Pays du Montreuillois	1104.31	2915.59
CC Pays d'Opale	13.59	5.42
CC Desvres Samer	27.9	27.48
Sur la zone des 5 EPCI	124.54	266.46

Suivi des critères Villes

Critère B HIX	2020	2021
Arras	13.06	27.4
Béthune	22.31	20.8
Boulogne sur Mer	31.62	23.7
Calais	38.5	37.8
Hénin Beaumont	21.5	28.6
Le Touquet Paris Plage	18.68	44.8
Lens	16.2	41.7
Liévin	23.8	39.6

Suivi des critères - Villes

Critère B HIX Incidents Hors RTE	2020	2021
Arras	11	15.1
Béthune	9.5	14.4
Boulogne sur Mer	20.2	20.3
Calais	17.9	23.8
Hénin Beaumont	14.1	18.9
Le Touquet Paris Plage	17.2	28.3
Lens	11.2	31.1
Liévin	17	24.4

Ambition 3

	2020	2021
Nombre de kilomètres de CPI HTA résorbés	33.7	35.98
<i>dont kilomètres prioritaires</i>	33.2	34.9
Taux d'incidents HTA aux 100 km CPI hors tiers	6.03	4.9
Taux d'incidents HTA aux 100 km Synthétique hors tiers	0.6	0.68
Nombre de kilomètres de CPI, neutre périphérique et cuivre 1946 BT résorbés	4.42	8.3
Taux d'incidents BT aux 100 km souterrain hors tiers	4.73	5.28

Taux de coupures très brèves par EPCI

	2020	2021
CC Région d'Audruicq	6.8	4.4
CC Pays de Lumbres	12.7	8.8
CC Haut Pays du Montreuillois	17.7	8.4
CC Pays d'Opale	7.7	6.5
CC Desvres Samer	10	2.9

Le suivi des investissements d'Enedis pour l'exercice 2021 est indiqué ci-dessous, conformément à l'article 2 de l'annexe 2D au cahier des charges de concession.

Engagement financier sur les priorités de la concession (M€)

	Total PPI 2020 à 2023	Réalisé de l'année 2020	Réalisé de l'année 2021	Réalisé en cumulé à fin d'année 2021
I. Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs	0	0	0	0
II. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	66	15.4	18.6	34
II.1 Investissements pour la performance et modernisation du réseau	66	15.4	18.6	34
Renforcement des réseaux BT	5	1.5	2	3.5
Renforcement des réseaux HTA	6.2	1.5	0.9	2.4
Climatique - Sécurisation - Amélioration de la résilience des réseaux et des postes	4	0.4	1.2	1.6
Modernisation des réseaux - Modernisation et amélioration de la fiabilité des réseaux et des postes	50.8	12	14.4	26.4

Engagement financier sur les priorités de la concession (M€)	Total PPI 2020 à 2023	Réalisé de l'année 2020	Réalisé de l'année 2021	Réalisé en cumulé à fin d'année 2021
<i>Dont HTA</i>	32.4	8.2	9.7	17.9
<i>Dont BT</i>	18.4	3.8	4.8	8.6
Moyens d'exploitation	0	0	0	0
Smart Grids	0	0	0	0
Linky	0	0	0	0
II.2 Investissements motivés par des exigences environnementales et des contraintes externes	0	0	0	0
Environnement (<i>article 8. intégration des ouvrages</i>)	0	0	0	0
Sécurité et obligations réglementaires (<i>dont PCB</i>)	0	0	0	0
Modification d'ouvrages à la demande de tiers	0	0	0	0
Total de l'engagement (M€)	66	15.4	18.6	34

2.3. Perspectives et enjeux

Enedis poursuivra en 2022 la mise en œuvre de sa politique de maintenance des réseaux, de renouvellement du patrimoine et d'amélioration de la qualité et de la sûreté d'alimentation.

Les perspectives et les principaux enjeux de la gestion du patrimoine

- **Faciliter** la transition écologique en raccordant les infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE) et en gérant la production décentralisée (schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables - S3REnR).
- **Accompagner** les grands projets pour optimiser le développement des réseaux et préparer les infrastructures nécessaires pour répondre aux ambitions futures des territoires et des métropoles.
- **Améliorer** la résilience des réseaux ruraux vis-à-vis de l'ensemble des aléas, en investissant en priorité dans les territoires les plus en écart afin d'améliorer durablement la qualité de fourniture. Pour les zones rurales, l'objectif est de réduire l'exposition des réseaux aux aléas climatiques et d'accroître leur fiabilité en combinant de façon équilibrée les actions de sécurisation du programme Plan Aléas climatiques (PAC) et les actions de fiabilisation du programme de Rénovation programmée (RP). Des efforts d'automatisation compléteront ces programmes pour accroître la réactivité et permettre une réalimentation rapide du plus grand nombre de clients en cas d'incident. Sur chaque territoire concerné, ces actions seront coordonnées avec celles de l'autorité concédante.
- **Sécuriser** l'alimentation des grandes agglomérations en cas d'incident en poursuivant le programme de sécurisation des grands postes urbains dans les zones urbaines denses, en développant les programmes réduisant la sensibilité des réseaux aux inondations.
- **Poursuivre**, en zone urbaine, les investissements de renouvellement des câbles souterrains HTA et BT d'anciennes technologies. En 2022, Enedis accentuera ces investissements sur les portions de réseaux souterrains HTA et BT qui le nécessitent, dans les agglomérations où sont constatés des taux d'incidents élevés.
- **Poursuivre** la dynamique de croissance des investissements visant au renouvellement des composants les plus sensibles des postes sources.
- **Répondre** aux problèmes ponctuels de qualité localisés.

Sur le territoire du Pas-de-Calais, l'ambition pour 2022, dans la continuité de 2021, est en lien avec le contrat de concession mais également les enjeux énergétiques actuels. Enedis s'attachera à poursuivre son accompagnement auprès de l'ensemble des collectivités locales sur diverses thématiques :

- L'insertion des ENR : le nombre de raccordements d'installations solaires ont une nouvelle fois été à la hausse en 2021 et la dynamique se poursuivra pour 2022. Quant à l'éolien, un autre projet de poste source dans le cadre du S3RENr est en étude, ce qui complétera les différents chantiers prévus en 2022 ;
- L'autoconsommation collective : pour la seconde année consécutive, le département du Pas-de-Calais se démarque d'un point de vue du nombre d'opérations en cours et plusieurs, portées par des collectivités, s'ajouteront en 2022 ;
- La mobilité électrique : Enedis poursuivra son accompagnement envers toutes les collectivités souhaitant élaborer un schéma directeur d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques en leur permettant ainsi de bénéficier de la réfaction à 75%. En outre, l'accompagnement spécifique à destination des acteurs de l'habitat collectif et des grands comptes se poursuivra.
- La rénovation programmée, qui fera l'objet d'un portage spécifique auprès de l'AODE, s'inscrit dans la continuité de la prolongation de la durée de vie des réseaux aériens HTA en introduisant trois évolutions majeures sur le volet technique : un renforcement des travaux pour les supports, les étriers et anciennes technologies... avec un diagnostic plus approfondi ; un élargissement du périmètre des interventions par le traitement de certains atypismes identifiés ; une standardisation et une industrialisation de la procédure notamment par la mise en place de l'intelligence artificielle.

En 2022, Enedis investira 1 750 k€ sur la rénovation programmée.

La stratégie d'investissement sur les réseaux en HTA est un facteur clé d'amélioration de la desserte en électricité.

La coordination des investissements d'Enedis avec les travaux prévus par l'autorité concédante est nécessaire pour en optimiser l'efficacité. La FDE 62 et Enedis ont déjà partagé sur le sujet de la coordination et de sa mise en oeuvre dès que cela est possible. D'autres échanges pourront avoir lieu en 2022.

Le diagnostic technique, les enjeux de développement et les priorités d'investissement

Les conférences instituées par l'article 21 de la loi NOME sont un lieu de partage et de dialogue entre les différents maîtres d'ouvrage en vue de répondre aux objectifs de sécurisation et d'amélioration de la qualité.

Ce dialogue concernant la définition des priorités d'investissement se développe également dans le cadre de relations contractuelles soutenues entre l'autorité concédante et le concessionnaire.

Pour le département du Pas-de-Calais, cette conférence a eu lieu le 25 février 2021 en visioconférence.

Dans la continuité de 2021 et en réponse aux orientations fixées dans le contrat de concession, Enedis mettra en place l'ensemble des mesures nécessaires afin d'atteindre les objectifs fixés. Ainsi pour 2022, les investissements sur le réseau public de distribution sont estimés à 20,6 millions d'euros dans la lignée de 2020, l'année 2021 est spécifique avec une opportunité financière qui ne pourra se reproduire.

Le montant des investissements du PPI pour l'année 2022 est estimé à 16,5 millions d'euros. A noter à fin 2021, 180 chantiers étaient en cours et se poursuivront en 2022 en complément des chantiers qui seront lancés sur l'année 2022.

Sur le territoire de la concession, les principales réalisations attendues sont les suivantes :

Pour l'exercice 2022, les réalisations de travaux du programme annuel déclinant le PPI 2020-2023 sont présentées ci-dessous.

Ambition 1 : Afin de préserver une qualité de fourniture élevée dans les zones rurales, réduire de manière significative le critère B sur les territoires identifiés dans le diagnostic technique.

Programme pluriannuel d'investissements pour la période 2020-2023 - ambition 1

	2020	%réa- lisé cumulé PPI / Objec- tif PPI	2021	%réa- lisé cumulé PPI / Objec- tif PPI	2022	%réa- lisé cumulé PPI / Objec- tif PPI	Objec- tif PPI
Réseau HTA fiabilisé	118.89 km	37.1 %	136.80 km	79.90%	120 km		320 km
<i>Dont enfouis</i>	33.93 km		30.86 km		35 km		
<i>Dont PDV avec immobilisation</i>	55 km		82 km		55 km		
<i>Dont PDV sans immobilisation</i>	30 km		24 km		30 km		
Réseau BT fils nus fiabilisé	30.46 km	22.6 %	58.24 km	65.70%	38 km	93,85%	135 km

Programme pluriannuel d'investissements pour la période 2020-2023 - ambition 1

	2020	%réa- lisé cumulé PPI / Objec- tif PPI	2021	%réa- lisé cumulé PPI / Objec- tif PPI	2022	%réa- lisé cumulé PPI / Objec- tif PPI	Objec- tif PPI
<i>Dont faibles sections</i>	15.89 km	45.4 %	17.93 km	96.63%	6 km		35 km
Nombre d'OMT posés	37	148 %	38	300%	10		25

Ambition 3 : Poursuivre la dynamique d'amélioration de la performance des éléments du réseau
– Fiabiliser le patrimoine à risque et en particulier le patrimoine souterrain.

Programme pluriannuel des investissements pour la période 2020-2023 - ambition 3

	2020	%réa- lisé cumulé PPI/ Objec- tif PPI	2021	%réa- lisé cumulé PPI / Objec- tif PPI	2022	%réa- lisé cumulé PPI / Objec- tif PPI	Objec- tif PPI
Linéaire CPI HTA résorbé	33.7 km	26.3 %	35.98 km	54.40%	30 km	77,87%	128 km
<i>Dont km prioritaires</i>	32.8 km	34.2 %	34.9 km	70.50%	20 km	91,35%	96 km
Linéaire CPI BT résorbé (yc périphérique et cuivre 1946)	4.42 km	20.10%	8.3 km	57.80%	7 km	89,32%	22 km

Un échantillon de chantiers inscrits au PPI pour l'année 2022 se trouve ci-après.

Chantiers PPI - année 2022 (liste non exhaustive)

Commune Principale	Famille PPI	Poste Source	Départ HTA	Investis- sement prévu et estimé 2022
CALAIS	Modernisation et amélioration de la fiabilité des réseaux et des postes - BT	GARENNES	SOGENA	160 000 €
BLENDÉCQUES	Modernisation et amélioration de la fiabilité des réseaux et des postes - BT	ST-OMER	BLENDE	82 000 €
AUCHEL	Modernisation et amélioration de la fiabilité des réseaux et des postes - HTA	RUE D ALLOUAGNE	FLAQUE	80 000 €
CALAIS	Modernisation et amélioration de la fiabilité des réseaux et des postes - BT	CALAIS	SANGAT	80 000 €
REBREUVIETTE	Modernisation et amélioration de la fiabilité des réseaux et des postes - BT	AIRE	ESTREE	80 000 €
SACHIN	Modernisation et amélioration de la fiabilité des réseaux et des postes - HTA	PERNES	SACHIN	80 000 €
SAINS-EN- GOHELLE	Modernisation et amélioration de la fiabilité des réseaux et des postes - BT	BARLIN	NOYELL	80 000 €
VERQUIN	Modernisation et amélioration de la fiabilité des réseaux et des postes - BT	BEUVRY	PARADI	80 000 €

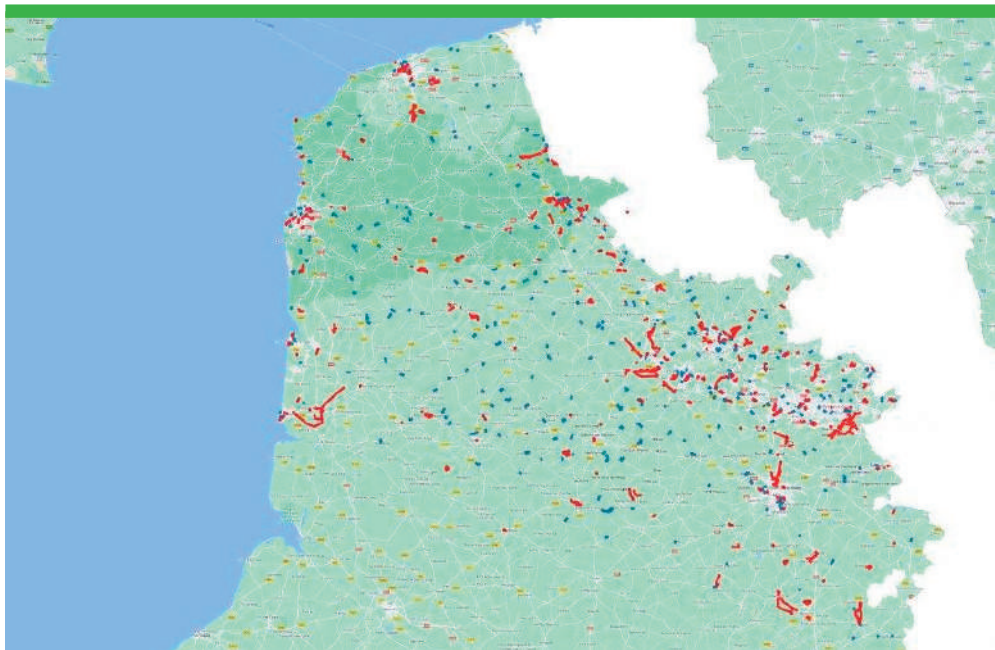
Chantiers PPI - année 2022 (liste non exhaustive)

Commune Principale	Famille PPI	Poste Source	Départ HTA	Investissement prévu et estimé 2022
AUCHY-LES-MINES	Modernisation et amélioration de la fiabilité des réseaux et des postes - BT	DOUVVIN		76 000 €
AVION	Modernisation et amélioration de la fiabilité des réseaux et des postes - HTA	AVION		76 000 €
HERSIN-COUPIGNY	Modernisation et amélioration de la fiabilité des réseaux et des postes - BT	BARLIN	BRACQU	76 000 €
BEALENCOURT	Modernisation et amélioration de la fiabilité des réseaux et des postes - BT	PERNES	TANGRY	71 000 €
ESTREE	Modernisation et amélioration de la fiabilité des réseaux et des postes - BT	SORRUS	ATTIN	70 000 €
LONGUENESSE	Modernisation et amélioration de la fiabilité des réseaux et des postes - BT	ST-OMER	LONPON	70 000 €
SAINS-EN-GOHELLE	Modernisation et amélioration de la fiabilité des réseaux et des postes - BT	BARLIN	NOYELL	70 000 €
VENDIN-LE-VIEIL	Modernisation et amélioration de la fiabilité des réseaux et des postes - HTA	VENDIN	BAUVIN	70 000 €
CARVIN	Modernisation et amélioration de la fiabilité des réseaux et des postes - BT	VENDIN	CARVIN	66 000 €
SERQUES	Renforcement des réseaux BT	ST-OMER	HOULLE	66 000 €
ARQUES	Modernisation et amélioration de la fiabilité des réseaux et des postes - BT	ST-OMER	LOBEL	65 000 €
ISBERGUES	Renforcement des réseaux BT	GUARBECQUE	MOLING	65 000 €
LE TOUQUET-PARIS-PLAGE	Modernisation et amélioration de la fiabilité des réseaux et des postes - BT	TRINGUE	ZONECO	65 000 €
LONGUENESSE	Modernisation et amélioration de la fiabilité des réseaux et des postes - BT	ST-OMER	LOBEL	65 000 €
RODELINGHEM	Renforcement des réseaux BT	MOTTELETTE (LA)	FERLIN	65 000 €
SERVINS	Renforcement des réseaux BT	BARLIN	CODEVL	65 000 €
LUMBRES	Modernisation et amélioration de la fiabilité des réseaux et des postes - BT	LUMBRES	PAPETE	63 000 €
ARRAS	Modernisation et amélioration de la fiabilité des réseaux et des postes - BT	ARRAS	EGLANT	60 000 €
BOULOGNE-SUR-MER	Modernisation et amélioration de la fiabilité des réseaux et des postes - BT	VERTE-VOIE	PLAGE	60 000 €
CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES	Renforcement des réseaux BT	ST-OMER	4CHEMI	60 000 €
FONCQUEVILLERS	Renforcement des réseaux BT	ACHIET	PUISIE	60 000 €
MARLES-LES-MINES	Climatique – Sécurisation Amélioration de la résilience des réseaux et des postes (partie HTA)	GOSNAY	CALONN	60 000 €
SAINT-OMER	Modernisation et amélioration de la fiabilité des réseaux et des postes - BT	ST-OMER	S CLAI	60 000 €

La représentation graphique des chantiers PPI pour l'année 2022 se trouve ci-après.

A noter, cette cartographie ne comprend pas les éléments suivants :

- OMT et renouvellement de postes DP : non cartographié à date car emprise ponctuelle
- RP : en cours de construction pour le prochain programme
- Chantiers non prévus, intégrés en cours d'année (renforcements, renouvellements suite dépannage)



En rouge : Travaux HTA hors PDV
En bleu : Travaux BT

Plus d'1 milliard d'euros : c'est
le montant des investissements
d'Enedis consacrés à la
modernisation du réseau



3

MIEUX SERVIR NOS CLIENTS



En 2021, Enedis a inscrit son action et l'ambition de son Projet industriel et humain (PIH) 2020-2025 : « Devenir le service public préféré des Français au service de la transition écologique dans les territoires ».

Dans un contexte continu de crise sanitaire, Enedis a continué d'assurer, dans les meilleures conditions pour ses clients, l'ensemble des missions de service public qui lui sont confiées sur tout le territoire.

Elle a également poursuivi son adaptation pour mieux servir ses clients et garantir la distribution d'électricité dans tous les foyers.

L'entreprise est restée à l'écoute des territoires, des collectivités et des élus, afin de proposer des solutions adaptées aux attentes et aux enjeux de chacun. Elle a investi pour accueillir les nouveaux modes de consommation (développement de la mobilité électrique, accélération de l'auto-consommation, croissance des énergies renouvelables...).

En 2021, Enedis a poursuivi ses actions pour simplifier la vie de ses clients par des projets de transformation majeurs : tous ses accueils sont désormais équipés d'un outil de traitement omnicanal unique des demandes clients, améliorant ainsi leur acheminement vers les équipes en charge de les traiter. En matière de digitalisation, après la refonte du compte client Particuliers en 2020, qui a permis aux clients de suivre tous leurs points de livraison (PDL) en consommation et/ou en production dans un seul compte, la même possibilité a été offerte en 2021 aux clients Professionnels.

En 2021, Enedis a aussi intégralement refondu son site enedis.fr pour un meilleur accès depuis les moteurs de recherche Internet, sur mobile, pour les personnes en situation de handicap et une meilleure lisibilité des contenus par segment de clients.

À fin 2021, le déploiement en masse du compteur communicant Linky™ assuré par Enedis depuis 2015 est arrivé à son terme. La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a dressé un bilan positif de ce déploiement et le considère comme un succès industriel majeur pour notre pays.

Enedis a ainsi installé 34 millions de compteurs Linky™ depuis le début du déploiement généralisé (34,3 millions en incluant la phase préalable d'expérimentation) et 90,1 % des foyers sont désormais équipés, soit un peu au-dessus du niveau-repère donné par la CRE (90 %).

Linky™ permet de faire entrer la France dans une nouvelle ère : cet outil devenant un levier concret pour la transition écologique dans les territoires (suivi de la consommation et accès à des offres fournisseurs innovantes, pilotage de la recharge des véhicules électriques, développement de l'autoconsommation avec un seul compteur qui compte la production et la consommation du client, etc.).

L'année 2021 était la première phase de l'ambition du Projet industriel et humain (PIH) « diviser les délais de raccordements par deux en deux ans ». Tous les segments de clients sont en amélioration : sur le segment marché de masse, Enedis a diminué ces délais de près d'un mois (28 jours). Ces progrès s'inscrivent dans un contexte de forte croissance du nombre de raccordements, plus de 9 % en 2021 par rapport à 2019 (et +15 % vs 2020), et un environnement complexifié par le contexte sanitaire, notamment pour les approvisionnements.

La mobilisation d'Enedis pour satisfaire les fournisseurs a été encore consolidée en 2021 avec notamment la fin des tarifs réglementés de vente (TRV) professionnels, et ce malgré un dernier

trimestre chaotique sur les marchés. En effet, la forte augmentation des prix de l'électricité a eu des impacts majeurs sur l'activité de l'entreprise, et la réactivité de celle-ci face à cette crise a été déterminante. Malgré ces turbulences, l'accompagnement d'Enedis auprès des fournisseurs a été salué par ces derniers.

En 2021, dans un contexte de forte activité, Enedis a poursuivi la dynamique d'amélioration de la satisfaction client engagée en 2019, avec un taux global de clients satisfaits de 86,8 % à fin 2021. Ce taux était de 84,7 % en 2020. Cette progression se décline sur toutes les activités.

Ainsi, la satisfaction dans le domaine « hors raccordement » est en hausse sensible en 2021 avec un résultat de 87,6 % de clients satisfaits (contre 83,5 % en 2020 et 82,1 % en 2019).

En ce qui concerne le domaine à forts enjeux du raccordement au réseau public de distribution, la satisfaction des clients s'améliore également, passant de 85,6 % en 2020 à 86,2 % en 2021.

Enfin, et pour la première fois depuis 2016, Enedis a repris la parole auprès du grand public avec une campagne publicitaire télévisée et d'affichage « Bienvenue dans la nouvelle France électrique » fin novembre 2021. L'objectif de l'entreprise est de s'adresser directement à ses clients pour mieux faire connaître son rôle et ses missions de service public au profit de la transition écologique dans les territoires.

**NOU
VEAU**

LES DIFFÉRENTS PROFILS DE PUISSANCES DES CLIENTS

Caractéristiques des différentes catégories

Consommateurs

C1	Point de connexion auquel est associé un contrat CARD.
C2	Point de connexion raccordé en HTA, auquel est associé un contrat unique et pour lequel la reconstitution des flux est assurée via la courbe de charge mesurée.
C3	Point de connexion raccordé en HTA, auquel est associé un contrat unique et pour lequel la reconstitution des flux est assurée via la courbe de charge profilée.
C4	Point de connexion raccordé en BT > 36 kVA et auquel est associé un contrat unique.
C5	Point de connexion raccordé en BT ≤ 36 kVA et auquel est associé un contrat unique.

Producteurs d'électricité

P1	Point de connexion raccordé en HTA avec compteur à courbe de charge.
P2	Point de connexion raccordé en HTA avec compteur à index.
P3	Point de connexion raccordé en BT avec compteur sur réducteurs ou à courbe de charge.
P4	Point de connexion raccordé en BT avec compteur en direct.

3.1. Enedis, une performance au rendez-vous des attentes des clients

LES ACTIONS ENGAGÉES

UNE RELATION FORTE ET CONSTANTE AVEC LES FOURNISSEURS

En 2021, Enedis a réalisé 48 millions de prestations pour les clients en contrat unique avec les fournisseurs, dont plus de 20 millions sont des prestations relatives aux données.

L'attention que porte Enedis aux fournisseurs et à travers eux aux clients finals est constante, et particulièrement en cette période caractérisée par des prix très élevés sur le marché de gros de l'électricité. Enedis poursuit ses actions de concertation des règles de fonctionnement du marché pour les adapter et les compléter afin de répondre aux enjeux actuels.

À noter que 12 nouveaux fournisseurs sont arrivés sur le marché en 2021, portant le nombre total de fournisseurs à 93 à fin 2021.

MODERNISATION DES PARCOURS CLIENTS

Dans le cadre de sa politique clients, Enedis a engagé un important travail de refonte des parcours clients, afin de simplifier, fluidifier, harmoniser et digitaliser l'expérience clients au niveau national. Une attention toute particulière a été portée aux parcours impliquant des interactions directes avec les clients qui adressent des demandes à Enedis ou dans le cadre de demandes de prestations contractuelles *via* leur fournisseur. Ces parcours ont été intégralement remaniés pour une meilleure expérience clients au cours du traitement de leur demande avec des notifications sortantes et des expériences digitales chaque fois que cela est possible.

Dans le cadre de la digitalisation des parcours clients, Enedis a mis en place deux agents conversationnels vocaux* (l'un en aide aux fournisseurs pour rechercher un point de livraison, l'autre destiné aux clients pour enregistrer leur demande en vue d'un traitement en différé/ré-appel *a posteriori* en période de crise) et un chatbot** accessible depuis le site enedis.fr.

***Agent conversationnel vocal** : logiciel capable de converser avec l'humain, souvent associé à une représentation visuelle, aussi appelée « avatar ».

****Chatbot** : programme informatique conçu pour simuler une conversation avec des utilisateurs humains, en particulier sur Internet.

REFONTE DU SITE www.enedis.fr

Le site Internet enedis.fr a également été entièrement revu : plus simple et plus ergonomique, il permet une navigation plus fluide pour les clients. Des fonctions anciennement accessibles sur des sites ou portails « annexes » ont été réintégrées au site principal enedis.fr afin de faciliter le parcours du client. Un chatbot a été mis en place en février 2021 sur le site. Cet agent virtuel répond aux questions simples des clients et, lorsque cela est nécessaire, il leur permet de discuter en ligne avec un conseiller.

LE SEGMENT DES CLIENTS PRODUCTEURS INDIVIDUELS (≤ 36 kVA - P4) EN PLEINE CROISSANCE

La progression du portefeuille des clients producteurs individuels raccordés en basse tension a été en très forte augmentation avec plus de 50 000 nouveaux clients en 2021, pour atteindre environ 475 000 clients (P4) à fin d'année.

La mise en place du contrat unique en injection (CU-I) depuis juillet 2020 pour ces clients répond à la demande de la CRE de simplifier le dispositif contractuel d'accès au réseau pour les producteurs autoconsommateurs qui injectent de l'électricité sur le réseau. Plusieurs fournisseurs se positionnent sur ce marché avec près de 4 500 contrats CU-I conclus à fin 2021.

LE RELEVÉ DES CONSOMMATIONS EN COURBE DE CHARGE : UN SERVICE DE FLEXIBILITÉ POUR OPTIMISER LE SYSTÈME ÉLECTRIQUE

La généralisation du traitement des relevés des données de consommation en courbe de charge (CdC) pour les sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA constitue une évolution fondamentale pour le bon fonctionnement du marché de l'électricité. Elle permettra à terme d'optimiser la consommation des entreprises concernées et apportera ainsi un service de flexibilité au système électrique.

Grâce au comptage évolué, l'utilisation des courbes de charge apporte des indications précises sur la consommation à tous les acteurs concernés. C'est un signal fort pour inciter les acteurs à ajuster leur approvisionnement aux besoins de leurs clients, évitant ainsi des surplus de consommation aux périodes de pointe notamment.

Enedis a étendu la collecte des CdC dans le cadre du processus de reconstitution des flux.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, tous les points de référence des mesures (PRM) raccordés en HTA > 110 kW et BT > 110 kVA des clients consommateurs et producteurs sont relevés en CdC pour permettre l'élaboration des bilans globaux de consommation/production des responsables d'équilibre.

LES RÉSULTATS

En 2021, avec le déploiement du compteur Linky™, de plus en plus d'interventions sont réalisées à distance (mises en service, résiliations, etc.) permettant ainsi de respecter les délais souhaités par les clients.

Les résultats atteints en 2021 concernant les interventions réalisées par Enedis sont les suivants :

Prestations et interventions techniques (en %) (Concession)

	2020	2021
Taux de mise en service sur installation existante dans les délais standard ou convenus	97,8%	97,8%
Taux de résiliation dans les délais standard ou convenus	99,0%	99,3%

3.2. Enedis, un service public modernisé au bénéfice des clients et de la transition énergétique

Enedis est résolument tournée vers l'avenir. Ainsi, la transformation digitale engagée depuis quelques années et accélérée par la crise sanitaire est désormais installée au sein de l'entreprise, toujours dans le but de satisfaire ses clients.

En particulier, la « transformation des accueils » est entrée dans sa phase opérationnelle en juin 2021, avec la mise en œuvre d'un outil moderne et performant de routage des interactions avec tous les clients, outil qui sera déployé sur l'ensemble du territoire à horizon de mars 2022.

Enedis poursuit les travaux d'élargissement de la mise à disposition des données de consommation et de production par :

- une ouverture facilitée des comptes clients sur les espaces dédiés;
- l'accès au Système de gestion des échanges (SGE) pour les fournisseurs;
- la connexion à Data-connect;

et ce, tout en assurant une sécurisation maximale des données.

Par ailleurs, Enedis renforce le processus de publication des services de données auprès de tous les demandeurs : clients, fournisseurs, tiers prestataires de données.

Enedis cherche également à toujours mieux prendre en compte les attentes de ses clients, exprimées sur les réseaux sociaux. Twitter et Facebook sont aujourd'hui des canaux à part entière de la relation clients, qui permettent une prise de contact simple et rapide. Face à l'augmentation sensible des volumes de messages reçus sur ces canaux constatée les années précédentes (en 2020 plus de 170 000 demandes, soit +15 % par rapport à 2019), les équipes en charge du traitement des demandes ont été renforcées et centralisées au début de l'année 2021. Le nombre des sollicitations s'est stabilisé au cours de l'année 2021, ce qui a permis aux équipes en place de sécuriser les délais et la qualité des réponses.

Afin d'informer et d'accompagner ses clients, Enedis communique en permanence avec eux sur l'ensemble des canaux. Près de 30 millions de notifications ont ainsi été envoyées aux clients en 2021 pour les renseigner sur les interventions, les coupures, la bonne réalisation des télé-opérations ou dans le cadre de campagnes d'information.

DIGITALISATION ET PERSONNALISATION DE LA RELATION CLIENTS

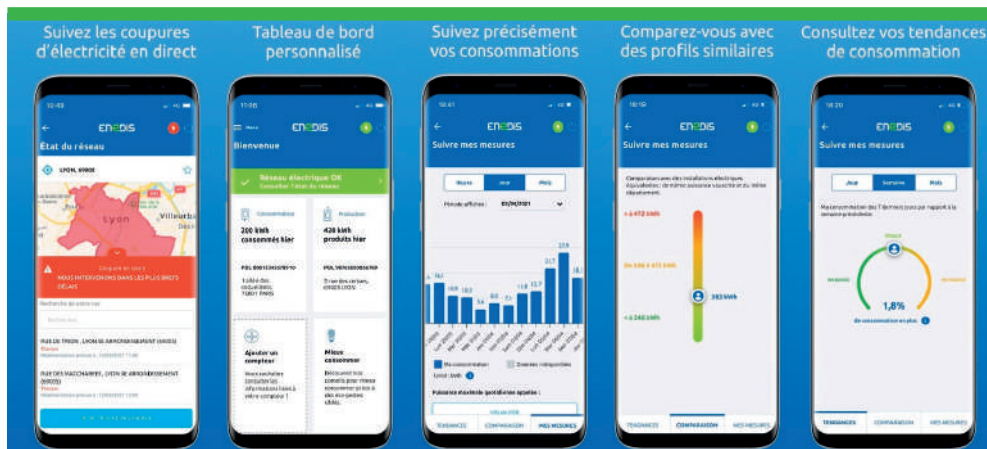
En 2021, Enedis a poursuivi la modernisation des espaces clients et de l'application mobile « Enedis à mes côtés », avec pour objectif d'améliorer et de renforcer la robustesse du dispositif digital mis à disposition des clients tout en répondant aux demandes réglementaires de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) en matière d'information et de consentement.

Ainsi, l'application mobile « Enedis à mes côtés » a bénéficié d'une nouvelle mise en forme graphique en 2021 afin de mieux correspondre aux « standards » actuels et être homogène avec l'univers graphique d'enedis.fr et des comptes clients. Les clients Particuliers peuvent se connecter à leur compte avec l'application et accéder aux services de publication de leurs données de consommation et de production. Depuis 2021, l'authentification se fait par contrôle biométrique (*touch ID* et *face ID*) évitant au client de devoir renseigner ses identifiants à chaque visite (si elle est activée et avec une fréquence de visite d'au moins une fois tous les 35 jours).

Un service de notification est également proposé au client lui permettant de recevoir une alerte si sa consommation d'électricité dépasse le seuil préalablement renseigné par ses soins à l'activation du service.



L'application « Enedis à mes côtés » est présente sur 1 million de smartphones en France ; en moyenne elle suscite 1,4 million de visites mensuelles et elle est téléchargée 40 000 fois par mois.



Focus sur l'Espace clients Particuliers

En 2021, l'Espace clients Particuliers, est consultable à l'adresse :

<https://mon-compte-client.enedis.fr/>

L'intérêt des ménages français pour la maîtrise des données de consommation ne cesse de s'intensifier.

En 2021, plus de 950 000 comptes clients Particuliers Enedis ont été créés (contre 850 000 en 2020), pour atteindre près de 2,6 millions de comptes actifs à fin décembre.

Des évolutions ont été apportées en 2021 afin d'optimiser le parcours clients tout en garantissant la sécurité et la confidentialité des données. Aujourd'hui, les données horaires de près de 221 000 compteurs sont consultées dans un compte clients Particuliers Enedis et 68 000 clients suivent dans un compte unique les données de plusieurs sites (résidence secondaire pour les trois quarts, site de production photovoltaïque pour un quart).

En outre, près de 4 millions de compteurs ont au moins un service de collecte de courbe de charge actif pour transmission aux fournisseurs d'électricité ou de services.

En moyenne, le compte clients Particuliers reçoit 1,3 million de visites par mois, avec une tendance qui s'accroît en période hivernale.

Les clients autoconsommateurs confirment eux aussi leur intérêt pour le compte clients Particuliers d'Enedis qui permet notamment la consultation des données d'injection. En effet, plus de 26 % d'entre eux en bénéficient en 2021. Au total, environ 60 000 comptes clients de producteurs individuels sont actifs.

Focus sur l'Espace clients Entreprises

L'Espace clients Entreprises a évolué et propose de nouvelles fonctionnalités aux clients :

- la visualisation de leur consommation de manière graphique ;
- la possibilité pour les clients en contrat d'accès au réseau de distribution (CARD) soutirage et/ou injection de souscrire en « self-care » à la dématérialisation fiscale des factures, de télécharger les factures (originale ou duplicata) ou de se faire envoyer (mail ou dépose serveur) leurs factures.

Les clients ont toujours la possibilité de recevoir les données de mesures des services (courbe de charge, index et caractéristiques du ou des compteurs) directement par mail ou sur un serveur FTP.

La communication des données de mesure collectées par Enedis entre dans le cadre de ses missions de gestionnaire du réseau public de distribution et sa performance est soumise à la régulation incitative du TURPE 6.

L'Espace clients Entreprises permet également à celles-ci de déposer une demande ou une réclamation en ligne.

PRÉVENANCE CLIENTS

Pour les clients > 36 kVA, lors de la programmation des coupures pour travaux, Enedis leur adresse une information préalable relative à la coupure par courriel, SMS ou courrier postal.

Ce service (« Alerte incident réseau ») permet aux clients du marché d'affaires dont le site raccordé au réseau HTA est privé d'alimentation électrique du fait d'un incident réseau, de disposer des informations qui leur sont nécessaires pour prendre des dispositions appropriées (mise en place de groupes électrogènes, nettoyage de chaînes de production, réorientation des effectifs sur d'autres activités, etc.).

Les clients peuvent ainsi :

- bénéficier 24 h/24 et 7 j/7 d'une information en temps réel sur les coupures d'électricité de plus de 3 minutes ;
- être informés par SMS au fur et à mesure de l'évolution de la situation (début de l'incident, prévision de fin d'incident, fin d'incident), mais aussi en cas de difficulté de localisation de la panne ou d'alimentation fragilisée (perturbations encore possibles jusqu'à la fin de l'incident) ;
- indiquer jusqu'à trois numéros de téléphone pour recevoir les SMS d'information.

À fin 2021, ce service a été souscrit pour plus de 4 800 sites (contre 3 800 fin 2020, 3 000 fin 2019 et 1 900 fin 2018), principalement en soutirage.

Pour les clients ≤ 36 kVA, le site enedis.fr et l'application mobile « Enedis à mes côtés » leur permettent de s'informer en temps réel d'une coupure d'électricité. Ces dispositifs guident également les utilisateurs dans un premier diagnostic de leur installation.

Selon les mêmes modalités que pour le marché d'affaires, Enedis :

- adresse aux clients, par courriel, SMS ou courrier postal, une information préalable en cas de coupure pour travaux, en complément de celle réalisée par affichage en mairie ou sur site ;
- informe les clients concernés par une interruption de fourniture d'électricité de plus de 5 heures qu'ils vont bénéficier du versement d'une somme forfaitaire.

En 2021, près de 1,2 million de clients ont bénéficié dudit versement pour un montant total de 37,6 millions d'euros.

Comme précisé dans le contrat de concession, la FDE 62 reçoit comme chaque commune, les courriers de prévention pour coupure.

MODERNISATION DES OUTILS DE RELATIONS CLIENTS

Enedis a modernisé ses outils de relations clients avec le déploiement d'un outil de routage omnicanal permettant une gestion optimisée des contacts. Cet outil facilite la polyvalence des conseillers clientèle d'Enedis, favorise l'accessibilité à ses services et renforce la satisfaction des clients.

Une pro-activité accrue a été mise en œuvre (appels sortants, SMS) afin d'améliorer l'information des clients sur les avancées des travaux, notamment de raccordement, à travers les portails « Enedis-Connect » et PRACMA.

Quand prévenance client rime avec 0 désagrément

« Devenir le service public préféré des français », c'est l'ambition du Plan Industriel et Humain 2020-2025 d'Enedis ! Ambitieux, certes, mais Enedis met tout en place pour y répondre. La satisfaction client, c'est comme la confiance ça se gagne ! Et avec la démarche Impulse qui se déploie depuis 2021 au sein de la Direction Régionale Enedis Nord-Pas de Calais, il existe quelques façons simples pour booster le relationnel client de tous les agents !

Ainsi, pour inculquer les bons réflexes aux agents afin de répondre plus aisément aux clients et déjouer des situations parfois complexes, plusieurs supports d'aide ont été créés.

Nos clients ont des multiples interlocuteurs potentiels. Alors pour faciliter le bon relationnel avec les clients, une charte entre la Cellule de Programmation et les Bases Opérationnelles a été rédigée. Cette dernière définit selon chaque situation, le rôle de chacun. Notre ambition : faciliter au maximum les démarches pour nos clients

La démarche Impulse se déploie actuellement sur le territoire. De A à Z, cette formation d'1 journée aide tous les agents à booster leur relationnel client. La satisfaction client reste notre priorité...



L'ACCESSIBILITÉ DES ACCUEILS TÉLÉPHONIQUES

En complément des moyens d'échanges digitaux mis en place, Enedis offre également la possibilité à tous ses clients de contacter un interlocuteur par téléphone et continue à garantir un bon niveau d'accessibilité de ses accueils téléphoniques installés en France.

L'accueil distributeur est accessible par un seul numéro national :

- pour les clients Particuliers : **09 70 83 19 70**;
- pour les clients Professionnels : **09 70 83 29 70**.

Pour les autres clients, les numéros restent inchangés :

- pour les clients Entreprises : **09 69 32 18 99**;
- pour les clients Professionnels de l'immobilier et de la construction : **09 69 32 18 77**;
- pour les clients Producteurs : **09 69 32 18 00** ; à noter que cet accueil ne traite pas les demandes concernant l'achat d'électricité, pour lesquelles le client est invité à contacter directement son acheteur ;
- pour les clients demandeurs ou concernés par un branchement de courte durée dans le cadre d'une manifestation festive : **09 69 32 18 22**.

En cas d'incident ou d'absence d'électricité, les clients de la concession peuvent joindre le service Urgence dépannage d'Enedis 24 h/24 et 7 j/7 au **09 72 67 50 62** (les deux derniers chiffres étant les numéros du département concerné, le numéro d'Urgence dépannage est à retrouver sur pages-jaunes.fr, sur l'application mobile « Enedis à mes côtés » ou sur le site www.enedis.fr, rubrique « Aide et contact »).

Un accueil téléphonique dédié pour répondre aux questions liées à la pose des compteurs Linky™ est toujours en place. Un numéro vert Linky™ **0 800 054 659** est ainsi mis à la disposition des clients.

L'accueil téléphonique d'Enedis, dont les résultats de l'efficacité sont présentés ci-dessous aux niveaux régional et national, concerne les clients particuliers et professionnels, raccordés en puissance inférieure ou égale à 36 kVA, en injection ou en soutirage, fournisseurs et tiers autorisés.

L'efficacité de l'accueil téléphonique d'Enedis est mesurée par un taux d'accessibilité.

Accessibilité de l'accueil hors dépannage (en %) (Direction Régionale)

	2020	2021
Service Client	89,4%	84,0%
Service Raccordement	85,5%	66,0%
Service Producteurs d'électricité	86,4%	66,3%

Au niveau national, en 2021, le nombre de contacts clients demeure important avec une hausse de près de 10 % par rapport à 2020 (5,9 millions d'appels hors centres d'appels dépannage en 2021). Cette hausse est essentiellement due à une forte croissance des demandes de raccordement et des appels à l'accueil distributeur.

Le service Clients a traité 1,5 million d'appels, ce chiffre est en légère hausse par rapport à l'année 2020, toujours avec un bon niveau d'accessibilité à 85 %.

Sur les segments Particuliers et Professionnels (consommateurs et petits producteurs), le nombre d'appels téléphoniques sur l'accueil Raccordement est comparable à celui des deux années précédentes, avec un taux d'accessibilité de 85,30 %. Ce résultat doit s'apprécier en regard d'un contexte de forte croissance sur toute l'activité Raccordement (+10 %) en 2021.

Sur le segment Entreprises (marché d'affaires), le nombre d'appels téléphoniques sur l'accueil Raccordement est en recul de 9,5 %.

L'année 2021 a été particulièrement difficile pour l'Accueil Raccordement Electricité situé à Calais qui gère à la fois les demandes de raccordement des particuliers mais également des demandes de producteurs inférieures à 36 kVA.

En effet plusieurs effets ont généré une accessibilité dégradée sur l'année :

- Une nette augmentation des appels avec 147 163 appels reçus pour 114 360 en 2020 soit + 28,6%
- Une forte augmentation des besoins en augmentation de puissances (PRIMERENOV) avec une augmentation de 64% des dossiers traités en hausse (5102 dossiers en 2021 - 3109 en 2020)
- L'arrivée d'un nouvel outil de répartition des appels

Un plan d'actions a été initié afin de revenir dès 2022 aux résultats connus précédemment.

A noter également que l'Accueil Distributeur Enedis situé à Valenciennes a également connu une augmentation du volume d'appels entrants de + 24% en 2021.

Urgence dépannage électricité

Dans un objectif de simplification des interactions avec ses clients, Enedis a modernisé la connectivité entre ses différents accueils téléphoniques en mettant en place un nouvel outil de distribution des appels. Ce dispositif permet une meilleure coordination entre les accueils d'Enedis, notamment en périodes de crise climatique.

À fin décembre 2021, plus de 6,5 millions d'appels provenant de tous types de clients ont été reçus par les centres d'appels dépannage.

Par ailleurs, en 2021, Enedis a réalisé plus de 190 000 diagnostics à distance chaque mois à l'aide des compteurs Linky™ afin de répondre à des clients en panne. Ainsi, suite aux appels de ces clients, Enedis dresse un premier diagnostic en « interrogeant » le compteur à distance, ce qui permet une plus grande réactivité et la résolution des incidents dans des délais raccourcis.

Accessibilité des Accueils Dépannage Électricité

	Département		National	
	2020	2021	2020	2021
Taux d'accessibilité de l'Accueil Dépannage Électricité* (en %)	73,1%	79,7%	74,2%	78,9%
Nombre d'appels reçus par l'Accueil Dépannage Électricité*	58 707	50 587	2 684 032	2 498 924
Nombre d'appels donnant effectivement lieu à un dépannage	21 003	20 313	726 618	752 887

* Ces résultats concernent les appels reçus des clients raccordés en BT ≤ 36 kVA.

3.3. Enedis, à l'écoute de ses clients : une expression clients multicanale

Enedis attache une grande importance à traiter toutes les réclamations quel que soit le canal par lequel les clients la sollicitent : les réclamations des clients adressées par les fournisseurs d'électricité ou celles arrivées directement chez le distributeur, par courrier, par mail ou sur les réseaux sociaux par Facebook et Twitter.

De plus, une écoute attentive des associations de consommateurs, dans le cadre de rencontres régulières et des relations de grande proximité avec le médiateur national de l'énergie (MNE) et les médiateurs d'entreprises (médiateur du Groupe EDF et médiateur du Groupe Engie) permet également de mieux cibler les sources d'insatisfaction et les attentes des clients.

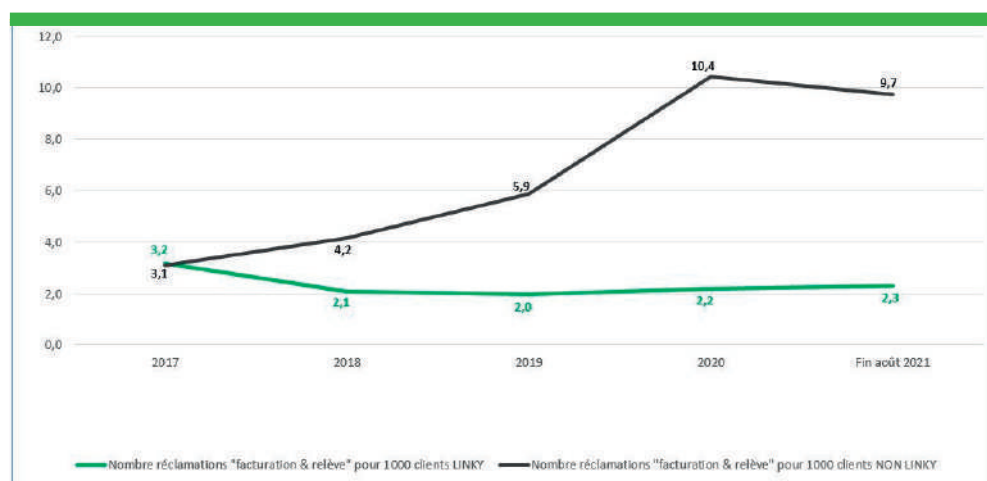
Les réclamations

De façon stable depuis plusieurs années, les trois principales natures de réclamations adressées à Enedis concernent le relevé/facturation, les interventions techniques et la qualité de la fourniture. Tout comme en 2020, celles-ci représentent 93 % du volume global des réclamations en 2021.

En 2021, la part des réclamations relatives aux interventions techniques et à la qualité de fourniture a diminué, alors que celle liée au relevé/facturation est en hausse.

En effet, du fait de la facturation sur la base d'index réels télérelevés et la réalisation des interventions techniques à distance, rendues possibles par les compteurs Linky™, une baisse du volume des réclamations liées aux interventions techniques est amorcée et visible en 2021. Cette diminution ne se matérialise pas encore de façon nette sur le motif « Relevé/facturation », en raison d'une hausse des réclamations liées à la correction des anomalies de relève suite à la pose des compteurs Linky™.

Toutefois les analyses faites par Enedis démontrent que les clients équipés de compteurs Linky™ génèrent cinq fois moins de réclamations que les clients non équipés du nouveau compteur.



En outre en 2021, le volume total des réclamations reçues est stable par rapport à 2020 et 2019.

La baisse du nombre de réclamations liées à la pose des compteurs Linky™ s'accélère, elle, en 2021 (-13,2 % par rapport à 2020).

Le taux de réponse aux réclamations dans un délai de 15 jours s'élève, pour l'année 2021, à 91,3 %. Ce taux reste en-deçà de l'objectif de référence fixé par la CRE à 93 % dans le cadre du TURPE 6 et est en légère baisse par rapport à 2020 (92,5 %).

En 2021, le taux de réponse aux réclamations dans le délai de 15 jours, mesuré au périmètre de la concession, est le suivant :

Réponse aux réclamations (Concession)				
	2020 (%)	2021 (%)	2021 (Numérateur)	2021 (Dénominateur)
Taux de réponse sous 15 jours*	94,3%	98,4%	7 588	7 709

* Cet indicateur prend en compte depuis 2017 les réclamations relatives au déploiement des compteurs Linky™.

Au périmètre de la concession, les réclamations concernent tous les types de clients et se décomposent de la manière suivante :

Répartition des réclamations par type (Concession)			
	2020 (%)	2021 (%)	2021
Raccordements	6,6%	5,1%	397
Relève et facturation	42,4%	46,6%	3 595
Accueil	0,9%	1,3%	97
Interventions techniques	34,9%	35,7%	2 750
Qualité de la fourniture	15,2%	11,3%	870
Total	100,0%	100,0%	7 709

Sur le territoire de la concession, les réclamations relatives aux raccordements sont en baisse alors que le nombre de demandes de raccordement pour l'année 2021 est plutôt à la hausse. Pour rappel, les investissements liés aux raccordements pour les consommateurs et les producteurs sont passés de 19 839 k€ en 2020 à 31 400 k€ en 2021.

La fin du déploiement du compteur Linky et le contexte actuel de hausse des prix de l'énergie peuvent expliquer la hausse des réclamations aux motifs des relèves et de la facturation. Il s'agit ici du motif de mécontentement le plus significatif.

Précédemment, nous avons explicité la baisse du taux d'accessibilité des accueils hors dépannage. Malgré un taux nettement à la baisse, les réclamations sont en augmentation mais dans une moindre mesure.

Les interventions techniques ont été plus nombreuses en 2021 par rapport à 2020 notamment du fait des confinements. Pour autant, le nombre de réclamations n'a que très sensiblement évolué. Ces réclamations sont notamment dues à l'élagage.

Enfin, l'analyse relative à la qualité de fourniture réalisée dans la partie précédente se confirme ici avec une baisse de près de 4 points des réclamations sur ce sujet.

Repartition des réclamations - Segment C5 (Concession)	
	2021
Accueil	92
Interventions	2 519
Qualité du réseau électrique	731
Raccordement	187
Relève et facturation	3 085
Total général	6 614

Les saisines du médiateur national de l'énergie (MNE), du médiateur du Groupe EDF et du médiateur du Groupe Engie

Les saisines des médiateurs connaissent en 2021 un nouvel accroissement de 17,8 % par rapport à 2020, après celui de 16 % en 2020. Le volume de saisines s'établit à près de 8 700 à fin décembre 2021. Cette augmentation s'explique notamment par l'augmentation du nombre de fournisseurs, une meilleure connaissance de l'existence des médiateurs de l'énergie par les clients et par une hausse générale du volume d'activité d'Enedis.

Les délais de traitement des saisines restent stables et de bon niveau, malgré le contexte sanitaire et la hausse du nombre des saisines, avec un délai moyen de 16,1 jours, contre 21 jours attendus.

La part des saisines liées à la pose des compteurs Linky™ est faible et encore en diminution : elle représente moins de 4 % des saisines en 2021 (contre 5 % en 2020). Ce résultat témoigne de la relation clients renforcée par des équipes d'Enedis et des entreprises partenaires, toujours fortement mobilisées et à l'écoute des clients, pour mieux les accompagner et répondre à leurs questions.

La qualité de traitement des saisines s'améliore également : les saisines ayant fait l'objet d'une ou plusieurs demandes complémentaires de la part des médiateurs à la suite d'une réponse d'Enedis incomplète ou peu précise sont moins nombreuses en 2021, avec 16 % des saisines, qu'en 2020 (20 %).

UN DISPOSITIF D'ENQUÊTES DE SATISFACTION BIEN ANCRÉ

Depuis 2016, Enedis utilise le système d'enquêtes « à chaud » afin de permettre à chaque client ayant une interaction avec un salarié d'Enedis de s'exprimer librement sur son ressenti.

Les enquêtes de satisfaction à chaud sont envoyées aux clients par email ou par SMS, afin de recueillir leurs avis en quasi-temps réel, au plus proche de leur interaction avec Enedis.

Elles permettent de mettre en place des actions en réponse aux besoins des clients et d'en mesurer immédiatement les effets, plaçant ainsi la voix du client au centre des préoccupations opérationnelles. Ainsi, lorsqu'un client se dit « pas du tout satisfait » dans le cadre d'une enquête, il est contacté par le manager de l'entité à l'origine de l'insatisfaction afin de mieux comprendre son mécontentement, résoudre la difficulté et recréer de la confiance avec lui.

Les 25 Directions régionales d'Enedis utilisent quotidiennement ce dispositif, désormais ancré.

Depuis 2020, le dispositif d'enquêtes « à chaud » a été élargi. L'ensemble des clients (particuliers, professionnels, entreprises, producteurs, promoteurs immobiliers, aménageurs lotisseurs) peut exprimer ses attentes à l'égard de toutes les interventions et prestations d'Enedis.

Le résultat de la satisfaction « hors raccordement » est en hausse sensible en 2021 avec 87,6 % de clients satisfaits, contre 83,5 % en 2020.

Le professionnalisme et la compétence des techniciens d'Enedis demeurent les points les plus appréciés par les personnes interrogées qui valorisent également le comportement des techniciens, et plus particulièrement leur écoute et leur courtoisie. À l'inverse, les axes de progrès concernent la coordination au sein des services d'Enedis, les délais de réalisation des prestations et l'amplitude des plages horaires de rendez-vous.

Pour ne pas être redondants, les résultats de satisfaction globale présentés ci-dessous ne prennent pas en compte les résultats spécifiques au raccordement, ni à la qualité de fourniture.

Indicateurs de satisfaction (en %)

	Résultat national 2021	Maille	Résultat local 2021
Clients « Particuliers »	89,4%	Concession	90,5%
Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)	86,7%	Concession	89,0%
Clients « Entreprises » (> à 36 kVA) C1-C4	87,5%	Concession	90,7%

Les indicateurs de satisfaction sont en nette hausse concernant les segments professionnels à l'échelle de la Direction Régionale par rapport à 2020. En effet, le taux de satisfaction des clients professionnels augmente de 6.2 points. Il faut certes rappeler que 2020 était une année particulière du fait de la crise sanitaire mais si nous comparons les chiffres de la concession par rapport au national, la hausse se confirme. Depuis plusieurs années maintenant, Enedis a mis en place une politique spécifique pour la satisfaction de ses clients en formant les agents en interne, en dédiant des interlocuteurs uniques pour certains segments de clients...

En ce qui concerne le domaine du raccordement au réseau public de distribution, la satisfaction des clients s'améliore en 2021 et notamment celle des clients Professionnels, qui était en retrait en 2020, grâce, en particulier, à la refonte du parcours raccordement sur ce segment de clients.

Les résultats de l'enquête de satisfaction liée au raccordement sont les suivants :

Indicateurs de satisfaction : raccordements (en %)

	Résultat national 2021	Maille	Résultat local 2021
Clients « Particuliers »	86,2%	Concession	90,8%
Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)	85,1%	Concession	88,9%
Clients « Entreprises » (> à 36 kVA) C1-C4	87,4%	Concession	91,8%

Comme l'an passé, la satisfaction des clients quant au raccordement à la maille de la concession dépasse les résultats à la maille nationale pour l'intégralité des segments. Comme pour les années précédentes, la satisfaction de nos clients sur ce domaine reste une priorité et ces résultats sont le fruit de la mise en place d'une organisation spécifique : nomination d'ambassadeurs raccordement afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de satisfaction client. Avec l'appui de ces ambassadeurs, un plan d'actions visant notamment à optimiser le nombre d'appels sortants pour faciliter la démarche a été mis en œuvre.

A noter, une légère baisse du taux de satisfaction sur les segments professionnels et entreprises par rapport à 2020 (90,4 % contre 88,9% pour le premier segment 96,6% contre 91,8% pour le second)

Pour ce qui est de la satisfaction des clients Particuliers et Professionnels au moment de l'installation du compteur Linky™, 91 % des clients se déclarent satisfaits en 2021, un chiffre stable par rapport à 2020. Les clients apprécient la qualité du travail du technicien, notamment pour la rapidité de la pose, son sérieux et son efficacité.

Pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, les enquêtes à chaud couvrent désormais également tous les clients producteurs. Ainsi, en 2021 la satisfaction des clients Grands Producteurs est de 72 % et celle des clients Petits Producteurs est de 79,8 %.

Des enquêtes qualitatives et quantitatives complètent le dispositif d'enquêtes à chaud pour des populations spécifiques comme les bailleurs sociaux ou les mandataires de clients finaux, producteurs ou consommateurs.

Enedis organise, depuis 2016, une enquête auprès des clients n'ayant pas eu d'interaction avec Enedis par laquelle les clients expriment notamment leur satisfaction sur la qualité de fourniture. Depuis 2020, les clients qui « ne se prononcent pas » ont été supprimés du calcul de la satisfaction de la qualité de fourniture.

Cette satisfaction est globalement stable et à un très bon niveau pour tous les segments de clients : 92,4 % pour les clients Particuliers (contre 93,9 % en 2020), 93,3 % pour les clients Professionnels (contre 94,3 % en 2020) et 92,7 % pour les Clients Entreprises (contre 92,3 % en 2020).

Les résultats de cette enquête de satisfaction sont restitués ci-dessous au périmètre de la Direction régionale d'Enedis.

Indicateurs de satisfaction : qualité de fourniture (en %)

	Satisfaction maille nationale 2021	Satisfaction maille DR 2021
Clients « Particuliers »	92,4%	87,5%
Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)	93,3%	98,5%
Clients « Entreprises » (> à 36 kVA) C1-C4	92,7%	95,1%

Enfin, dans l'objectif de construire une relation de confiance et de proximité dans la durée avec les fournisseurs, ces derniers sont depuis l'été 2020 enquêtés de façon mensuelle afin qu'ils puissent exprimer leur ressenti sur la qualité des prestations réalisées.

Ceux-ci saluent la performance opérationnelle et la véritable inflexion donnée par Enedis pour encore davantage « s'orienter client ». Leurs attentes ciblent en priorité les délais de prise en charge de leurs demandes et de leurs réclamations, l'homogénéisation des pratiques entre régions, l'amélioration de la performance des systèmes d'information et l'accompagnement du développement des nouveaux usages.

Les indicateurs de satisfaction sont en nette hausse concernant les segments particuliers et professionnels à l'échelle de la concession par rapport à 2020. En effet, le taux de satisfaction des clients particuliers évoluent de 3,4 points alors que celui des professionnels augmente de près de 10 points.

Il faut certes rappeler que 2020 était une année particulière du fait de la crise sanitaire mais si nous comparons les chiffres de la concession par rapport au national, la hausse se confirme. Depuis plusieurs années maintenant, Enedis a mis en place une politique spécifique pour la satisfaction de ses clients en formant les agents en interne, en dédiant des interlocuteurs uniques pour certains segments de clients.

3.4. L'installation des compteurs communicants



Dans le cadre de ses missions de gestionnaire de réseau de distribution d'électricité, Enedis a démarré, en décembre 2015, le déploiement généralisé des compteurs Linky™.

Cette phase de déploiement s'est achevée fin 2021 et son bilan est tout à fait positif. Enedis a installé 34 millions de compteurs Linky™ depuis le début du déploiement généralisé (34,3 millions en incluant la phase préalable d'expérimentation) et 90,1 % des foyers sont désormais équipés, un peu au-dessus du niveau repère donné par la CRE (90 %).

De plus, 33,7 millions de compteurs sont communicants et ouverts à tous les services, soit un taux d'équipement de 89,4 %, au-dessus de l'objectif fixé par la CRE de 84,5 % à fin 2021.

Le projet s'est déroulé dans les délais impartis, malgré la crise sanitaire, et en dessous du coût initialement prévu : 3,9 milliards d'euros investis contre un budget initial de référence de 4,7 milliards.

La pose des compteurs Linky™ reste au cœur des processus d'activités d'Enedis qui profite de chaque occasion pour procéder à celle-ci par :

- la mise à profit d'une intervention chez le client, notamment suite à une demande de prestation d'un fournisseur ;
- des appels sortants dans les six mois d'une mise en service sans déplacement sur compteur historique et des appels sortants dans le cadre de la nouvelle politique de relevé, proposant la pose du nouveau compteur ;
- des notifications auprès des clients pour promouvoir le compteur Linky™ dans le cadre des parcours clients suivants :
 - demande de mise en service ou de changement de fournisseur sur compteur historique réalisé sans déplacement, avec envoi d'une notification à l'issue de la réalisation de la prestation ;
 - parcours «Relevé».

A fin 2021, **9 Français sur 10**
sont équipés du compteur Linky



Dans votre concession, conformément aux éléments de calendrier, le déploiement du compteur communicant Linky s'est poursuivi sur les dernières communes concernées du Calais, dernière zone à être équipée. Ainsi, sur les autres territoires, le déploiement en masse est terminé et laisse place à un équipement en diffus dès lors que le client en fait la demande auprès de son fournisseur.

Sur l'année 2021, environ 3 100 nouvelles communes ont été concernées par le déploiement et, depuis le début du déploiement, 31 525 communes ont été équipées.

Ces résultats reposent sur une forte mobilisation des entreprises partenaires, qu'il s'agisse des 4 usines de construction, des 80 entreprises de pose ou des sociétés de recyclage. Au total, ce sont près de 10 000 femmes et hommes qui ont travaillé au quotidien pour assurer la fabrication, la pose des nouveaux compteurs et le recyclage des précédents.

Une sécurité renforcée compte tenu de la situation sanitaire

La sécurité de ses clients, de ses salariés et des techniciens des entreprises prestataires est la priorité d'Enedis. Pour préserver leur santé, depuis le début de la crise sanitaire en 2020, Enedis et ses partenaires ont continué d'appliquer les mesures suivantes en 2021 :

- respecter scrupuleusement les mesures de distanciation sociale ;
- mettre des masques à disposition de tous les techniciens d'intervention ;
- appliquer le balisage de la zone de travail pour éviter toute approche du chantier par un tiers à moins d'un mètre ;
- renforcer les conditions d'hygiène des zones de chantier, des outils et des protections de travail.

Cette attention accrue du respect des consignes sanitaires s'ajoute aux exigences de sécurité déjà existantes.

En 2021, Enedis a déployé une activité très soutenue pour tenir les objectifs d'équipement des communes tout en étant très attentif et actif sur la sécurité : 4,6 millions de compteurs ont été posés et 51 760 concentrateurs installés en France par plus de 5 000 techniciens.

Enedis a mobilisé ses salariés et ceux des entreprises partenaires autour de l'enjeu commun et essentiel de sécurité qui est une priorité pour tous, en poursuivant de nombreuses actions au plus proche du terrain :

- formation de l'encadrement ;
- réalisation des visites qualité ;
- contrôle de chantier de pose avec les entreprises partenaires ;
- partage des expériences terrains et professionnalisation des techniciens.

Toutes ces actions ont été menées pour renforcer la culture « Sécurité » et améliorer la détection des situations dangereuses. En particulier, le nombre important et la qualité des visites terrain, afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des prescriptions en matière de qualité et de sécurité, ont été au cœur du dispositif. Ainsi, près de 7 % des chantiers de pose ont été contrôlés sur l'ensemble du territoire en 2021, ce qui représente environ 255 600 visites réalisées.



UN ACCOMPAGNEMENT EN CONTINU POUR LA POSE DU COMPTEUR LINKY™

Du 2 au 17 octobre 2021, Enedis a déployé une campagne de publicité grand public, « Linky™, le compteur qui compte », pour valoriser les bénéfices de Linky™ et accompagner la fin de son déploiement massif sur le territoire. Elle a été diffusée sur les principales radios nationales françaises, sur plus de 130 radios régionales et sur des sites de podcast.

De plus, dans l'objectif que le déploiement des compteurs Linky™ se déroule dans les meilleures conditions pour les clients, une cellule d'accompagnement personnalisé accueille, depuis 2016, les demandes des clients « sensibles » (principalement les clients atteints de pathologies lourdes ou qui se déclarent électro-sensibles). Depuis la création de cette cellule, ce sont ainsi plus de 30 000 demandes qui ont été prises en charge.

LES SERVICES OFFERTS AUX CONSOMMATEURS

En 2021 comme en 2020, le compteur Linky™ a garanti la continuité de ses services malgré la crise sanitaire, en permettant certaines interventions techniques à distance (modifications contractuelles, mises en service suite à déménagements, diagnostics clients, etc). Ces opérations à distance (télé-opérations) ont évité de dépêcher des équipes sur place, pour la sécurité des clients et des salariés et prestataires d'Enedis, tout en répondant aux besoins urgents des clients.

En 2021, ce sont chaque jour en moyenne 54 000 télé-opérations qui sont réalisées, soit 1,6 million de prestations par mois, à la demande des fournisseurs pour les clients.

Ces interventions à distance sont autant de déplacements physiques évités, engendrant un gain de temps, de CO₂ et un moindre coût économique.

Linky™ permet le développement de nouvelles offres de fourniture d'électricité

Les fournisseurs d'électricité peuvent également s'appuyer sur les fonctionnalités des compteurs communicants pour développer de nouveaux services ou proposer de nouvelles offres, dont des offres d'électricité « verte ».

À fin 2021, une quinzaine d'offres de fournisseurs utilisent les fonctionnalités du compteur communicant pour proposer des formules innovantes à leurs clients. Par exemple :

- calendriers de consommation originaux (offres « week-end », « heures super creuses »);
- services d'analyse et de suivi de la consommation;
- services d'aide à l'autoconsommation individuelle ou collective;
- offres à prix fixe.

LES BÉNÉFICES POUR LES AUTRES UTILISATEURS DU RÉSEAU

Au-delà des avantages offerts aux clients, Enedis, en qualité de concessionnaire, se doit de moderniser le réseau public d'électricité :

- pour assurer la continuité de la fourniture d'électricité : grâce aux remontées du système Linky™, les incidents sur le réseau sont identifiés et résolus plus rapidement; en 2021, chaque mois, plus de 2 000 incidents réseau ont été détectés automatiquement;
- pour adapter le réseau public d'électricité aux nouveaux besoins et usages énergétiques de tous : développement des énergies renouvelables, construction d'éco-quartiers, installation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques. Ces évolutions génèrent des fortes variabilités de production et de consommation. L'installation de compteurs communicants contribue à cette modernisation et est un outil essentiel à la réussite de la transition énergétique.

Linky™ accélère le développement des énergies renouvelables et de l'autoconsommation individuelle et collective

95 % des installations de production d'énergies renouvelables sont raccordées au réseau public de distribution. En donnant des informations plus précises sur le fonctionnement du réseau, Linky™ facilite l'intégration des énergies renouvelables. Le nouveau compteur d'électricité présente également un intérêt économique pour les producteurs d'électricité : depuis 2017, Enedis installe des compteurs communicants à tous les nouveaux clients désirant autoconsommer et injecter sur le réseau de distribution le surplus non consommé de l'électricité ainsi produite à partir d'énergie renouvelable.



Le développement de l'autoconsommation est concomitant de celui des compteurs communicants. À la fin de l'année 2021, nous comptons environ 139 000 installations en autoconsommation. Grâce au compteur Linky™, un seul outil de comptage suffit pour mesurer à la fois l'électricité produite et l'électricité consommée. Cette spécificité technique fait réaliser aux nouveaux producteurs une économie de 600 euros en moyenne sur le coût de raccordement.

Linky™ s'illustre dans le développement de l'autoconsommation collective qui permet à un groupe de consommateurs et de producteurs de s'associer autour d'un projet commun de production d'électricité renouvelable et locale. Il peut s'agir d'une opération au sein d'un même bâtiment ou d'une opération à un périmètre étendu sur le réseau basse tension (au maximum 2 km peuvent séparer les participants les plus éloignés, avec une production ne dépassant pas 3 MW; sur dérogation délivrée par les pouvoirs publics, au maximum 20 km peuvent séparer les participants les plus éloignés, avec une production ne dépassant pas 3 MW). Le compteur communicant est indispensable à ces opérations : il permet à Enedis, avec les courbes de charges qu'il délivre à pas de temps de 30 minutes, d'affecter la part de production locale à chacun des participants consommateurs, selon des clés de répartition communiquées par la personne morale organisatrice de l'opération.

Ainsi, tous les participants à l'opération bénéficient d'une garantie d'alimentation en électricité de qualité, et conservent la liberté de choisir leur fournisseur pour le complément en électricité (apport hors de la production locale) dont ils ont besoin.

À fin 2021, 77 opérations d'autoconsommation collective sont en service, avec environ 850 consommateurs et près de 130 producteurs.

En 2021, le cadre législatif et réglementaire relatif à l'autoconsommation collective a évolué :

- davantage de précisions concernant les opérations avec les organismes agréés HLM ;
- élargissement à la moyenne tension ;
- arrivée des communautés d'énergie ;
- éligibilité des opérations aux dispositifs de soutien aux EnR ;

ouvrant ainsi la voie à des opérations de taille plus importante.

Sur la concession, 13 opérations d'autoconsommation collective sont actives à fin 2021 dont deux bénéficient de l'évolution du cadre réglementaire : le périmètre de 20 km pour le projet piloté par la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois et l'élargissement à la moyenne tension pour une opération portée par le département du Pas-de-Calais. Cinq autres opérations sont à venir, ce qui place le département en tête des territoires d'un point de vue du nombre d'opérations d'autoconsommation collective.

Linky™, un allié pour la mobilité électrique

Le compteur Linky™ présente également des avantages pour les utilisateurs de véhicules électriques : à fin 2021, plus de 716 000 véhicules électriques et hybrides rechargeables circulent en France. Pour les propriétaires de ces véhicules, le nouveau compteur permet de faire des économies sur leur recharge, car il donne accès à de nouvelles offres sur mesure et au suivi précis des consommations.



De plus, Linky™ est un outil pour piloter de façon intelligente la recharge des véhicules électriques, notamment en fonction de la production des énergies renouvelables, des habitudes des conducteurs et du prix de l'électricité.

Avec Linky™, Enedis accompagne les collectivités territoriales et tous les acteurs engagés dans la transition écologique dans les territoires

Le nouveau compteur constitue un outil intéressant pour les collectivités territoriales, en leur qualité d'autorités concédantes, d'aménageurs du territoire ou de clients.



Mon éclairage public

Ainsi, Enedis leur propose des solutions innovantes comme le service « Mon Éclairage public ». Ce service d'alertes permet de détecter les anomalies de leur circuit d'éclairage public en exploitant les données quotidiennes collectées grâce aux compteurs Linky™.

Ce service, coconstruit avec les collectivités territoriales, est expérimenté avec succès depuis 2018 auprès d'AODE, de métropoles, de communautés de communes et de communes. Grâce à ce service, les collectivités gagnent en réactivité et améliorent la maintenance de l'éclairage public.

En 2021, le nombre de points de livraison (PDL) analysés a continué de croître : ce sont près de 89 000 PDL qui sont analysés chaque matin.

RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

Grâce aux données fournies par Linky™ et à un partenariat avec la Banque des territoires et GRDF, Enedis participe à l'accélération de la rénovation énergétique des bâtiments publics.

En 2021, la Banque des territoires a mené plusieurs expérimentations pour aider les collectivités locales à lancer leurs programmes de rénovation : « PrioRéno » a été ainsi créé, en partenariat avec Enedis, démarche à laquelle GRDF s'est associée mi-2021.

« PrioRéno » a vocation à mettre à disposition des collectivités locales une vision complète de leur parc de bâtiments (localisation, surface, nombre d'étages, date de construction, etc.) pour chacun des 500 000 bâtiments publics de France, leur usage (école, mairie, gymnase, etc.) et leur consommation énergétique. Couplé à des données contextuelles, il propose une priorisation indicative des bâtiments du parc de la collectivité pour lesquels des études en ingénierie doivent être réalisées en priorité.

Une soixantaine d'expérimentations ont été lancées en 2021.

Avec Linky™, les collectivités territoriales disposent de données globales de consommation et de production, conformément aux recommandations de la CNIL, leur offrant la possibilité de suivre plus finement les consommations des bâtiments communaux ou d'évaluer les programmes de rénovation énergétique.

Ainsi, le service public de l'électricité est plus performant pour l'ensemble des clients, des utilisateurs et des autorités concédantes.

Sur le département du Pas-de-Calais, près d'une quinzaine de collectivités a souscrit à cette solution permettant d'optimiser les dépenses énergétiques liées à l'éclairage public. Le témoignage de la commune du Portel se trouve dans la première partie de ce compte-rendu d'activité.

Depuis le démarrage du déploiement des compteurs Linky™, les chiffres propres à votre concession sont les suivants :

Compteurs Linky™ (Concession)

	2021
Taux de PDL* équipés d'un compteur Linky™	90,4%
Nombre de PDL* équipés d'un compteur Linky™	695 427
Nombre de communes concernées par le déploiement en masse	893
Nombre de PDL* ouverts à tous les services Linky™	687 720
Nombre de PDL* ouverts à tous les services Linky™ associés à un compte client**	34 172

* PDL : Point de livraison.

** Cumul de PDL résidentiels et professionnels en soutirage (C5 Particuliers et Professionnels) et en injection (P4 Particuliers et Professionnels) ouverts à tous les services Linky™ et qui sont associés à un compte client permettant ainsi la visualisation des données de consommation et/ou de production.

Le tableau ci-dessous reprend la chronique de déploiement Linky 2017 - 2021.

Depuis 2020, le nombre de demandes de création de compte client en attente d'activation n'est plus un indicateur faisant l'objet d'un calcul spécifique au regard de l'avancement du déploiement.

Compteurs Linky - chronique 2017-2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de PDL équipés d'un compteur Linky™	22,1%	37.40%	53.70%	73.40%	90.40%
Nombre de PDL équipés d'un compteur Linky™	165 163	281 691	407 060	559 981	695 427
Nombre de communes concernées par le déploiement en masse	486	631	713	865	893
Nombre de PDL ouverts à tous les services Linky™	134 256	254 680	376 346	543 136	687 720
Nombre de comptes clients ouverts associés à un compte client	5 098	7 825	13 126	23 257	34 172
Nombre de demandes de création de compte client en attente d'activation	2 445	10 027	5 285		

Relevé des anciens compteurs : les modalités évoluent

Le 29 novembre 2021, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a lancé une consultation publique. Parmi les nombreux points évoqués : les coûts liés à la gestion des relevés des compteurs ancienne génération.

A l'occasion de cette consultation **la CRE dresse un bilan positif du déploiement** massif du compteur communicant Linky qui arrive à son terme fin 2021. Elle considère que le projet Linky (4 milliards d'euros d'investissements contre 4,7 Mds prévus initialement) est un succès industriel majeur pour notre pays.

Aujourd'hui, les compteurs communicants sont installés dans **9 foyers sur 10 (34 millions de compteurs)** qui disposent désormais des services associés, notamment du relevé à distance de leur consommation ou production réelle, sans présence nécessaire du client. La fin du relevé sur site, annoncée dès le lancement du déploiement du compteur communicant, constitue une grande partie des gains du projet Linky, qui bénéficient aux clients.

Enedis poursuit la pose du compteur communicant pour **les 10 % de foyers encore à équiper**. Pour mémoire, cette installation reste entièrement prise en charge par Enedis. Il n'y a pas de coût pour le client. Enedis propose aux clients de fixer un rendez-vous, en rappelant que cela permettra de bénéficier du relevé automatique à distance permise par Linky. Les anciens compteurs restant à relever sont disséminés sur le territoire et nécessitent dans 80% des cas la présence du client. Par conséquent, **le relevé sur site n'est plus une solution adaptée** à la situation, compte tenu du fort taux d'échec de relevé physique observé.

Dans la **période transitoire de 2022 à 2024**, dans l'attente d'un déploiement du compteur Linky chez les 3,8 M de clients non encore équipés, Enedis accompagnera les clients concernés à **réaliser un auto-relevé** ⁽¹⁾ : ils auront simplement à transmettre à Enedis leurs index de consommation ou de production d'électricité, 2 fois par an. Ils seront pour cela, contactés régulièrement par courriers/relances, SMS, e-mails et appels téléphoniques.

A ce stade, afin de couvrir les coûts liés aux relevés des compteurs ancienne génération ⁽²⁾, il est envisagé d'**appliquer des frais de 50 €** pour les seuls clients qui n'auraient pas communiqué leurs auto-relevés durant l'année 2022. Cette facturation interviendrait à partir de janvier 2023, sur la base de l'historique des relevés connus d'Enedis. La facturation du relevé des compteurs ancienne génération a été annoncée dès le début du programme de déploiement du compteur Linky : **elle**

consiste à faire supporter, à partir de 2025, les coûts globaux engendrés par le relevé des derniers compteurs ancienne génération aux seuls clients générant ces coûts (accompagnement clientèle dans la transmission des index, évolutions spécifiques du système informatique de traitement de ces index, campagnes de communication, vérifications par Enedis, etc.). Maintenir un dispositif spécifique pour ces clients non encore équipés de Linky, reviendrait à faire payer par les 34 millions de foyers disposant du compteur communicant, les coûts liés à ces relevés résiduels.

(1) *Différentes expérimentations menées en 2021 par Enedis ont montré que cette pratique est très bien acceptée par les clients concernés, qui sont accompagnés tout au long de cette démarche et transmettent facilement leurs index de consommation au moment de leur choix, par Internet ou par téléphone.*

(2) *Enedis continue à assurer sa mission de traitement et de transmission des index vers les fournisseurs des clients pour garantir une facturation basée sur leurs consommations d'électricité réelles.*



L'accompagnement des clients en situation d'impayés

Les demandes d'intervention pour impayés sont exprimées par les fournisseurs vers Enedis qui réalise le geste technique chez le client. En accord avec EDF, l'offre « information prévention précarité » lancée en expérimentation en 2012 sur une partie du territoire de la FDE a été interrompue en fin d'année 2013, au moment de la mise en œuvre de la loi Brottes. L'offre a été réactivée dès la fin de la trêve, à la sortie de l'hiver, et étendue à l'ensemble du département du Pas-de-Calais.

Cette offre permet aux clients de bénéficier d'un délai de 8 jours supplémentaires avant coupure pour entreprendre des démarches. Cet ultime délai permet d'éviter 70% des coupures pour les clients bénéficiaires (décision du technicien sur place au vu de la situation rencontrée, soit 3 à 4% des déplacements pour impayés). L'installation d'un compteur Linky ne change pas la philosophie

de la démarche : un agent Enedis se déplace chez le client et aucune coupure à distance n'est effectuée. En complément, avant toute coupure pour impayés, Enedis procède à la réduction de la puissance quand cela est possible pour ainsi permettre au client de bénéficier d'un minimum d'électricité.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'interventions réalisées	15 232	13 649	12 030	11 813	13 988	14 598	23 176
Nombre de coupures pour impayés réalisées	4 778	3 953	3 249	2 710	2 514	5 130	8 812

3.5. Raccordement : faciliter les projets et réduire les délais



Enedis a placé au cœur de son Projet industriel et humain (PIH 2020-2025) l'engagement de diviser par deux, d'ici à fin 2022, les délais de raccordement. Pour y parvenir, un programme spécifique a été engagé autour de trois axes principaux, bien avancés à fin 2021 :

- la refonte des parcours raccordement clients réalisée par famille de raccordements et leur déploiement sur tout le territoire en 2021 ;
- le pilotage renforcé des délais par la mise à disposition de nouveaux outils pour les utilisateurs internes ;
- des évolutions sur les portails raccordement pour simplifier et fluidifier les parcours digitaux des clients.

L'outil de simulation « Tester mon raccordement en ligne »

L'outil de simulation « Tester mon raccordement en ligne », mis à disposition par Enedis en juillet 2018, permet aux porteurs de projets d'installations de production ou de soutirage en BT et en HTA de simuler le niveau de complexité du raccordement de leurs projets, avant même d'en déposer la demande auprès d'Enedis. Ce service connaît un franc succès depuis son ouverture, illustré par le nombre de simulations réalisées en ligne par les clients, 1 000 en moyenne par mois sur l'année 2021.

Conformément aux annonces faites fin 2020, l'outil a été étendu à la HTA pour les consommateurs en début d'année 2021, après l'avoir été aux producteurs HTA à la fin de l'année 2020. Il couvre une large plage de puissances de raccordement allant jusqu'à 2 MW.

Sur le territoire de la concession, l'outil a été présenté à plusieurs collectivités notamment celles de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin et de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin.

Le site « Enedis-Connect » est dédié aux demandes et suivi des raccordements à la fois en soutirage et en injection d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA

Le site « Enedis-Connect » permet aux clients Particuliers et Professionnels de saisir leurs demandes de raccordement ≤ 36 kVA et de consulter en ligne l'avancement de leurs projets. Les clients peuvent effectuer certains actes tels que le paiement en ligne. De même, les comptes « partenaires » permettent aux clients de suivre sur un même espace l'ensemble de leurs demandes de raccordement.

Après la simplification des formulaires de demande de raccordement en 2020, de nouvelles évolutions ont été réalisées en 2021 dont la refonte du parcours digital afin d'apporter plus de fluidité pour les clients.

Le portail Raccordement Marché d'affaires (PRACMA) est dédié aux demandes et suivis des projets de raccordement en soutirage et injection d'une puissance supérieure à 36 kVA (BT ou HTA)

Ce portail s'adresse aux clients des segments *Business to business* (B2B) : entreprises, collectivités territoriales, promoteurs, aménageurs, lotisseurs, grands producteurs, ainsi qu'aux clients individuels.

Chaque client a la possibilité de déposer en ligne sa demande de raccordement. Un espace dédié lui donne accès au suivi de l'avancement de sa demande et lui permet de recevoir des notifications par mail ou SMS sur les principaux jalons du projet. Les documents contractuels peuvent tous être signés de manière électronique.

Les collectivités territoriales bénéficient, si elles le souhaitent, *via* le portail, de la réception de leurs factures dématérialisées.

Depuis avril 2020, une nouvelle version du PRACMA, dont l'ergonomie a été totalement repensée, offre un parcours digital simplifié de bout en bout. Elle intègre également une nouvelle fonctionnalité d'aide en ligne qui permet la mise en relation avec un conseiller pour remplir sa demande en cas de difficultés. Enfin, il est proposé en fin de parcours une enquête de satisfaction « à chaud » avec la possibilité de déposer des *verbatim*. Ces éléments apportent de précieux retours à Enedis pour continuer d'améliorer l'expérience client.

En 2021, la fonctionnalité de paiement par carte bancaire a été ajoutée. Ainsi, le PRACMA offre aujourd'hui aux clients un parcours totalement dématérialisé.

Illustration : une visualisation de l'avancement de son projet de raccordement



Mise en service simplifiée des installations de production d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA

Depuis mi-2020, la mise en service des installations de production en autoconsommation avec injection de surplus pour les sites équipés d'un compteur communicant Linky™, soit la très grande majorité des cas, est réalisable sans nécessité d'une prise de rendez-vous avec un technicien d'Enedis. La télé-opération de la relève de l'ensemble des index du compteur, ainsi que la reprogrammation de celui-ci en mode « producteur » a été généralisée. Ainsi, pour 95 % des producteurs autoconsommateurs, la mise en service est possible en 24 heures ! Ces évolutions majeures permettent d'offrir aux clients un parcours totalement digitalisé.

Mise en application de la version 6.2 du barème pour la facturation des raccordements au réseau public de distribution d'électricité

La délibération n° 2021-214 de la Commission de régulation de l'énergie du 1^{er} juillet 2021 portant approbation du barème version 6.2 pour la facturation des opérations de raccordement des utilisateurs aux réseaux publics de distribution d'électricité concédés à Enedis a été rendue le 1^{er} juillet 2021, ainsi ce barème est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2021.

Cette version apporte les améliorations suivantes :

- simplification et élargissement des grilles de prix permettant aux clients de connaître en quasi-lecture directe le prix du raccordement dans une majorité de situations ;
- plus grande lisibilité et transparence des prix des raccordements par l'augmentation du nombre de cas de raccordements facturés de manière forfaitaire.



Enedis partenaire de l'ensemble des parties prenantes de la mobilité électrique

Le marché de la mobilité électrique « explose » en Europe. Pour la première fois, plus de 20 % des véhicules légers et utilitaires vendus en Europe, sur le dernier trimestre 2021, étaient des véhicules électriques. La France suit cette évolution et devrait compter environ 15 millions de véhicules électriques ou hybrides d'ici à 2035. Les directives européennes sur le climat *Fit For 55* vont renforcer ce mouvement, avec l'impossibilité de vendre des véhicules thermiques neufs pour les constructeurs à l'horizon 2035, dopant les développements en faveur de l'électrique.

L'équipement en infrastructures de recharge est un enjeu clé de la réussite de la migration des véhicules thermiques actuels aux véhicules électriques.

Dans ce cadre, Enedis accompagne l'ensemble des territoires et des parties prenantes pour accélérer ces déploiements, en rendant possible la recharge à domicile, en voirie, lors de trajets grandes distances, ou au quotidien dans les supermarchés.

92 % des utilisateurs de véhicules électriques indiquent préférer se recharger à domicile (étude BVA-Enedis 2021). La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 facilite désormais l'installation et le financement de la recharge dans les parkings du résidentiel collectif pour les immeubles existants, dans lesquels Enedis proposera une « extension » du réseau public de distribution dans les sous-sols et dans les parking des copropriétés. Un décret d'application à paraître au printemps 2022 fixera les modalités pratiques de financement des infrastructures de recharge dans ces immeubles, dans un objectif d'optimisation des délais et des coûts pour les propriétaires de véhicules électriques désireux de se recharger à domicile.

Les supermarchés, les banques, les « pétroliers », les sociétés de restauration investissent également dans des infrastructures de recharge : là où il est aujourd'hui habituel de faire son plein d'essence, demain, il sera possible de faire son plein électrique en une vingtaine de minutes. Ces lieux de recharge sont en fort développement ; les grands hypermarchés se sont déjà manifestés auprès d'Enedis et des centaines de projets verront le jour à l'échelle nationale dès 2022.

La recharge longue distance atteint sa maturité, 70 aires de service autoroutières sont déjà en fonctionnement avec des recharges « ultra-rapides » ouvertes à tous.

La loi d'orientation des mobilités (dite LOM) de décembre 2019 a permis, dès 2020, à Enedis de se positionner en partenaire de premier plan auprès des nouvelles autorités organisatrices de la mobilité, les collectivités territoriales et les syndicats d'énergie, pour participer à l'élaboration des schémas directeurs de développement d'implantation des infrastructures de recharge de véhicules électriques (SDIRVE). Fin 2021, Enedis est engagée dans plus de 70 % des SDIRVE aux côtés des autorités organisatrices de la mobilité ; les raccordements des infrastructures de recharges de véhicules électriques positionnées dans les SDIRVE bénéficiant d'une prise en charge par le TURPE de 75 %.

Pour conforter sa position de partenaire de la mobilité électrique partout et pour tous, Enedis a noué des partenariats stratégiques avec l'Association des maires de France, Régions de France, la Banque des territoires, les filières de constructeurs (la Plateforme Automobile), les professionnels de l'immobilier (la Fédération des promoteurs immobiliers, FNAIM, UNIS), les équipementiers (le GIMELEC) et est fortement engagée au sein de l'AVERE (Association pour le développement du véhicule électrique), ainsi qu'auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Enedis maintient ses efforts pour favoriser le développement de solutions innovantes. L'entreprise participe activement à des programmes de recherche avec des partenaires industriels, académiques ou associatifs, à l'échelle française et européenne. Les axes de développement concernent notamment la recharge intelligente : privilégier les périodes où l'électricité est moins chère et où les appels de charge peuvent être absorbés par le réseau, ou encore encourager la recharge des véhi-

cules électriques pendant les périodes de production des énergies renouvelables. Un démonstrateur de référence a été mis en place dans la région lyonnaise, au sein de la copropriété « les Vallons d'Écully » : il démontre le savoir-faire d'Enedis en matière de recharge à domicile en résidentiel collectif en associant les axes de développement sur les solutions de recharges intelligentes.

Enfin, la conversion « en tout électrique » de la flotte d'Enedis est l'une des actions concrètes en faveur de la lutte contre la pollution atmosphérique et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, Enedis continue à développer l'électrification de sa flotte automobile, elle concerne progressivement tous ses métiers. À la fin de l'année 2021, plus de 20 % de la flotte de véhicules légers d'Enedis était électrique ; Enedis vise à ce que 100 % des véhicules légers de l'entreprise soient électriques en 2030.

La révolution de la mobilité électrique est désormais en route.

Sur le territoire de la concession, les EPCI ont été informés du dispositif de SDIRVE leur permettant d'obtenir une réfaction à 75% sur le coût du raccordement jusqu'au 31 décembre 2025, si un SDIRVE est validé par la Préfecture.

3.6. Perspectives et enjeux

LES NOUVEAUX SERVICES CLIENTS EN 2022

L'évolution de l'Espace Entreprises

Le compte client Entreprises évoluera encore en 2022 et proposera de nouvelles fonctionnalités attendues par les clients :

- la possibilité de faire des demandes ponctuelles et récurrentes sur des sites de production individuels (P4);
- la prise en main à distance par un conseiller sur le compte du client pour assurer le support.

Un projet de refonte du compte client, avec de nouvelles fonctionnalités et des améliorations techniques, notamment sur les services existants, sera engagé.

Prévenance client

En 2022, des fonctionnalités complémentaires de l'outil AIR (Alerte Incident Réseau) seront proposées aux clients Grands Producteurs.

Par ailleurs, Enedis a développé un nouveau service qui permettra, en cas d'incident sur le réseau HTA, d'envoyer automatiquement une notification par SMS aux clients dont le site raccordé au réseau BT est alimenté depuis le réseau HTA en défaut. Ce service sera déployé courant 2022, dans un premier temps vers les clients du marché d'affaires, les producteurs et les collectivités locales.

Optimisation de l'organisation du dépannage

En 2022, Enedis poursuivra ses actions pour améliorer l'accessibilité de l'accueil dépannage et pour moderniser les services rendus : accès aux informations sur les coupures, service d'autodiagnostic directement sur son smartphone, information par SMS en cas d'incidents importants.

L'évolution des modalités du relevé de consommation des clients $\leq 36\text{kVA}$ non équipés de compteurs Linky™ en 2022

Pour les clients non équipés d'un compteur Linky™, Enedis continuera d'offrir la possibilité d'en installer un. Depuis le 1^{er} janvier 2022, les clients ne disposant pas encore d'un compteur Linky™ ont simplement à transmettre à Enedis leurs index de consommation ou de production d'électricité deux fois par an. Ils seront pour cela contactés régulièrement par courrier, SMS, emails et appels téléphoniques. Ainsi, dans l'attente de la pose d'un compteur Linky™, ces clients sont invités à réaliser un autorelevé et à le transmettre à Enedis sur www.enedis.fr/faire-le-releve-en-ligne ou en composant le numéro 09 70 825 383 (prix d'un appel local).

Dans le contexte de la fin du déploiement en masse des compteurs Linky™, la CRE a lancé le 25 novembre 2021 une consultation publique destinée à recueillir les avis des parties prenantes sur le cadre de régulation incitative sur la performance du système de comptage Linky™ pour la période 2022-2024, ainsi que sur les modalités de la relève résiduelle pour les consommateurs non équipés d'un compteur Linky™.

Une délibération de la CRE précisera en début d'année 2022 les mesures finalement retenues.

Un guichet virtuel pour optimiser les parcours clients

Un agent virtuel conversationnel fera l'objet d'une expérimentation en 2022. Le but de cet outil est de bien orienter les appels reçus en fonction du motif des demandes et également, lorsque cela est possible, de répondre automatiquement au client, en réduisant à zéro leur temps d'attente. Ce guichet virtuel fonctionnera 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

LES NOUVEAUX SERVICES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES ET AUX AUTORITÉS CONCÉDANTES EN 2022

Un nouvel espace clients Collectivités locales et AODE : véritable plateforme d'entrée des services

Courant 2022, ce nouvel espace permettra aux collectivités locales et aux autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE) d'accéder à une multitude de services : données énergétiques, simulateur de raccordement, informations travaux, coupures, cartographie du réseau, contacts, demandes en ligne.

Pour le Pas-de-Calais, dès le premier trimestre 2022, les communes ayant souscrit un service de données seront contactées pour renouveler l'activation des courbes de charges mais également, quand cela est nécessaire, d'affiner la liste de leurs points de livraison afin de leur faciliter la migration dans le nouvel espace. Des sessions d'acculturation et de prise en main de l'outil seront également proposées.

A noter, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais a expérimenté ce nouvel outil en 2021 sur notamment un service dédié aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Un nouveau service de cartographie des capacités du réseau BT

L'arrivée du nouvel espace clients Collectivités locales & AODE sera complétée par l'ouverture d'un nouveau service utile pour la planification et l'aménagement du territoire : la cartographie des capacités du réseau en basse tension.

L'INSTALLATION DES COMPTEURS LINKY™ EN 2022

La pose du compteur Linky™ va se poursuivre en 2022, avec la même attention sur la sécurité et la qualité, afin d'aller au-delà des 90,1 % de taux d'équipement du parc, atteints fin 2021 conformément à la cible du déploiement généralisé.

LES NOUVEAUX SERVICES DES COMPTEURS COMMUNICANTS FACILITANT LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les compteurs communicants, par les nouveaux services qu'ils apportent, permettent de renforcer la protection des clients les plus fragiles.

En effet, grâce à Linky™, les clients sont :

- mieux informés sur leur consommation, qu'ils peuvent suivre à un pas quotidien ou semi-horaire, et adapter leurs usages en conséquence ;
- facturés au plus juste sur la base de leurs consommations réelles, évitant ainsi les effets de ratapages ;
- et réalimentés plus rapidement en cas de coupure d'électricité.

Les compteurs communicants permettent également aux fournisseurs de demander la modification à distance de la puissance délivrée aux clients. Les fonctionnalités de ces compteurs facilitent notamment les réductions de puissance, réalisées à distance, pouvant être préalables à des coupures de courant ou téléopérées en solution alternative à ces dernières.

ÉVOLUTIONS LIÉES AUX RACCORDEMENTS EN 2022

Évolution d'Enedis-Connect

Afin de renforcer davantage l'expérience digitale des clients, de nouvelles fonctionnalités d'Enedis-Connect seront disponibles en 2022 :

- la signature en ligne de l'accord du client sur le devis de raccordement ;
- l'agenda en ligne pour les prises de rendez-vous.

Promouvoir le portail PRACMA

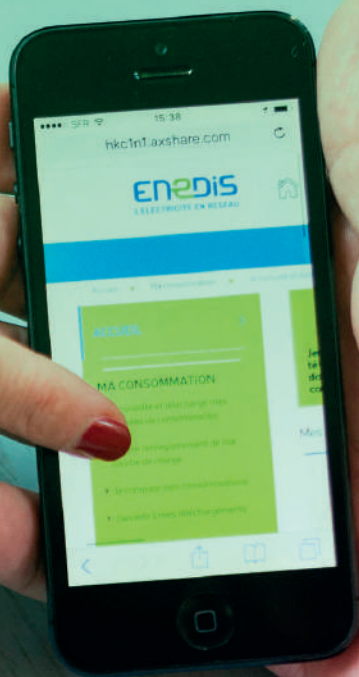
À l'heure où le PRACMA propose un parcours client totalement dématérialisé, il importe de continuer à assurer la promotion de ce portail auprès des clients afin de faciliter leur demande de raccordement.

Barème de facturation des raccordements version 7

En 2022, Enedis va continuer la mise en place de la forfaitisation. Celle-ci concernera notamment le traitement des augmentations de puissance pour les clients raccordés en basse tension de moins de 36 kVA et par ailleurs, certaines opérations réalisées en immeubles collectifs.

Cette nouvelle version comportera également l'actualisation des prix des forfaits.

86,8 %, c'est le taux des clients
satisfaits des prestations
d'Enedis*



* Ce taux de satisfaction est constitué des clients Très Satisfaits et Assez Satisfaits (TS + AS).

4

LES ÉLÉMENTS FINANCIERS ET PATRIMONIAUX DE LA CONCESSION

4.1. Les éléments financiers de la concession

4.1.1. LES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION LIÉS À L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

Conformément au cahier des charges de concession, le compte-rendu annuel d'activité du concessionnaire présente les éléments financiers d'exploitation de la concession comprenant, d'une part, les méthodes et les éléments de calcul retenus pour la détermination des produits et charges et, d'autre part, au titre de la mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, les rubriques de produits et de charges liées à l'exploitation courante de la concession.

Le réseau de distribution d'électricité étant interconnecté, l'organisation d'Enedis est fondée sur cette réalité physique et certaines activités du distributeur, très spécifiques et à forte technicité, sont organisées à une échelle qui dépasse le périmètre de la concession ; c'est notamment le cas des agences d'interventions spécialisées (AIS - postes sources, marché d'affaires et HTA) ou des agences de conduite du réseau (ACR) qui interviennent sur plusieurs départements.

Enedis est organisée en 25 Directions régionales (DR) que viennent appuyer et animer des fonctions mutualisées aux niveaux interrégional (communes à plusieurs DR) et national.

Cette organisation vise une optimisation des moyens techniques et financiers à la disposition d'Enedis, eu égard notamment aux objectifs de productivité qui lui sont fixés par le régulateur.

Dans ce cadre, l'affectation à chaque concession est la suivante :

- les données disponibles à la maille de la concession lui sont affectées directement ;
- les données correspondant au niveau de mutualisation interrégionale ou nationale sont réparties sur les DR au prorata de leurs activités respectives. Les données comptables enregistrées au niveau de la DR concernée ou issues des mutualisations interrégionales ou nationales sont réparties vers chaque concession selon des clés de répartition.

Produits d'exploitation détaillés (en k€) (Concession)

	Cf. Note	2020	2021
Chiffre d'affaires		311 585	331 455
<i>Recettes d'acheminement</i>	1	290 280	301 411
<i>Dont clients HTA</i>		52 197	54 827
<i>Dont clients BT ayant une puissance souscrite ≤ 36 kVA</i>		202 063	208 937
<i>Dont clients BT ayant une puissance souscrite > 36 kVA</i>		35 473	37 573
<i>Dont autres</i>		547	74
<i>Recettes de raccordements et prestations</i>		15 865	24 518
<i>Dont raccordements</i>	2	12 669	21 013
<i>Dont prestations</i>	3	3 196	3 506
<i>Autres recettes</i>	4	5 440	5 526
Autres produits		43 980	54 737
<i>Production stockée et immobilisée</i>	5	29 177	33 202
<i>Reprises sur amortissements et provisions</i>	6	13 010	18 920
<i>Reprises sur amortissements</i>		124	209
<i>Dont reprises d'amortissements de financements du concédant</i>		124	209
<i>Dont autres types de reprises</i>		0	0
<i>Reprises sur provisions</i>		12 886	18 711
<i>Dont reprises de provisions pour renouvellement</i>		478	575
<i>Dont reprises d'autres catégories de provisions</i>		12 408	18 137
<i>Autres produits divers</i>	7	1 793	2 615
Total des produits		355 565	386 192

Charges d'exploitation détaillées (en k€) (Concession)

	Cf. Note	2020	2021
Consommation de l'exercice en provenance des tiers		147 401	165 808
<i>Accès réseau amont</i>	8	71 038	78 074
<i>Achats d'énergie pour couvrir les pertes sur le réseau</i>	9	23 729	31 210
<i>Redevances de concession</i>	10	4 811	4 825
<i>Autres consommations externes</i>	11	47 823	51 699
<i>Matériel</i>		15 346	19 360
<i>Travaux</i>		5 997	6 191
<i>Informatique et télécommunications</i>		4 911	4 836
<i>Tertiaire et prestations</i>		9 716	9 573
<i>Bâtiments</i>		5 617	5 675
<i>Autres achats</i>		6 236	6 065
Impôts, taxes et versements assimilés		15 196	13 493
<i>Contribution au CAS FACÉ</i>	12	6 918	7 072
<i>Autres impôts et taxes</i>	13	8 279	6 421
Charges de personnel	14	51 505	49 091
Dotations d'exploitation		72 311	73 363
<i>Dotation aux amortissements DP</i>	15	42 838	44 577
<i>Dont amortissement des financements du concessionnaire</i>		27 989	29 724
<i>Dont amortissement des financements de l'autorité concédante et des tiers</i>		14 849	14 852
<i>Dont autres amortissements</i>		0	0
<i>Dotation aux provisions pour renouvellement</i>	16	1 201	61
<i>Autres dotations d'exploitation</i>	17	28 272	28 725
Autres charges	18	7 326	8 610
Charges centrales	19	16 735	17 972
Total des charges		310 475	328 337

Total des produits d'exploitation - total des charges d'exploitation (en k€) (Concession)

	Cf. Note	2020	2021
Montant	20	45 090	57 855

CONTRIBUTION À L'ÉQUILIBRE

Le tarif d'acheminement, qui détermine l'essentiel des recettes de distribution d'électricité, est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Identique sur l'ensemble du territoire français (principe de péréquation), il permet de couvrir les coûts engagés dans l'activité de distribution d'électricité et ainsi d'assurer l'équilibre économique global d'Enedis.

Si une concession se situe, proportionnellement à ses recettes régulées, au-delà de cet équilibre, figure dans le tableau ci-après le montant de la charge qui serait nécessaire pour ramener la concession au niveau moyen national, également indiqué dans ce tableau. Inversement, si une concession se situe, proportionnellement à ses recettes régulées, en deçà de l'équilibre global, le montant du produit qui serait nécessaire pour ramener la concession au niveau moyen est mentionné dans le tableau ci-dessous.

Par définition, les contributions à l'équilibre se compensent entre elles, tandis que la somme des produits et des charges affectés à l'ensemble des concessions correspond au résultat d'exploitation d'Enedis en normes françaises. Ce résultat est public et audité chaque année par les commissaires aux comptes.

La contribution à l'équilibre n'est pas une notion à caractère comptable, ni un flux financier, mais elle illustre le lien essentiel entre les concessions qu'est l'unicité du tarif d'acheminement sur l'ensemble du territoire.

Contribution à l'équilibre (en k€) (Concession)

	2020	2021
Total des produits d'exploitation - total des charges d'exploitation (pour rappel)	45 090	57 855
Charge supplémentaire	19 259	18 420
Produit supplémentaire	0	0
Total des produits - total des charges y compris contribution à l'équilibre (niveau moyen)	25 831	39 435

Le total des Produits moins les Charges d'exploitation reste excédentaire et en augmentation pour la concession. Toutefois la contribution à l'équilibre affiche une charge supplémentaire en légère diminution par rapport à 2020.

Note 1 - Recettes d'acheminement

Les recettes d'acheminement dépendent du niveau du tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (TURPE) et du volume d'énergie acheminée. Le tarif d'acheminement est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) de façon à couvrir les coûts engagés dans l'activité de distribution d'électricité. Ce tarif est unique sur l'ensemble du territoire (principe de péréquation).

Les recettes d'acheminement, localisées à plus de 99 %, comprennent :

- l'acheminement livré, relevé et facturé sur l'exercice 2021 aux clients aux tarifs réglementés de vente et aux clients ayant exercé leur éligibilité ;
- la variation de l'acheminement livré, relevé et non facturé sur l'exercice 2021, entre la clôture de l'exercice 2021 et celle de l'exercice 2020 (variation positive ou négative) ;
- la variation de l'acheminement livré, non relevé et non facturé entre les dates de clôture de l'exercice et de l'exercice précédent (variation positive ou négative).

Les recettes d'acheminement indiquées sont des valeurs restituées directement au périmètre de la concession à partir des systèmes de facturation d'Enedis. La présentation des recettes d'acheminement dans le CRAC est faite selon la segmentation suivante : clients BT $\leq$ 36 kVA ; clients BT > 36 kVA ; clients HTA.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2021.

Les recettes d'acheminement affichent une augmentation de 11 131 k€ (+3,8%). Cette hausse qui est notamment liée à un effet climat qui a engendré une hausse de la consommation sur le territoire de la concession. En effet, l'année 2021 a été plus froide que l'année 2020 (l'année 2020 ayant été la plus chaude depuis 1900). Cette croissance a été amplifiée par une hausse du TURPE 5 de +2,75% en août 2020 et du TURPE 6 de +0,91% en août 2021. Cette évolution reflète celle observée à la maille d'Enedis.

Note 2 - Recettes de raccordements

Les informations disponibles dans les systèmes d'information de facturation permettent de restituer, par concession, les recettes de raccordement.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2021.

La reprise de l'activité économique liée à la sortie de la crise sanitaire a entraîné une forte hausse des recettes de raccordement à la maille de la FDE62 (+65,9% par rapport à 2020) soit un niveau similaire à celui de l'année 2018. Au niveau national, le constat est identique, avec une forte progression des recettes de raccordement.

Note 3 - Recettes de prestations

Ces montants correspondent aux différents éléments du catalogue de prestations d'Enedis. Les recettes des prestations sont restituées directement au périmètre de la concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2021.

De la même manière que pour les raccordements, la forte reprise d'activité en 2021 a engendré une hausse des demandes de prestations (+9,7% sur le périmètre de la FDE 62, soit un niveau similaire à celui de l'année 2019 avant la crise sanitaire).

Cette évolution reflète celle observée à la maille Enedis.

Nous constatons au niveau national une hausse de 13,8 % du chiffre d'affaires prestations par rapport à 2020, la baisse du prix des prestations liées au déploiement du compteur Linky a large-

ment été compensée par l'augmentation des interventions clients en lien avec la reprise de l'activité postérieurement aux confinements.

Note 4 - Autres recettes

Les autres recettes correspondent aux montants comptabilisés par chaque DR dans le cadre de l'exécution de prestations annexes : prestations réalisées dans le cadre des entités mixtes Enedis-GRDF, modifications d'ouvrages, études diverses, ainsi qu'une quote-part de ces mêmes recettes lorsqu'elles sont mutualisées au niveau interrégional ou national. Cette quote-part est affectée à chaque DR au prorata de ses activités.

Les autres recettes sont affectées à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2021.

Les autres recettes sont en légère hausse + 86 k€ (+1,6%).

Note 5 - Production stockée et immobilisée

La production stockée et immobilisée correspond aux éléments de charges internes (matériel, main-d'œuvre, etc.) concourant à la création des stocks et des immobilisations au cours d'un exercice donné.

NB : Les charges externes (études et prestations intellectuelles, travaux, fournitures et matériel), affectées directement aux investissements de la concession, sont enregistrées au bilan sans transiter par le compte de résultat.

La production stockée et immobilisée correspondant à des investissements imputables et localisables au niveau de la concession lui est affectée directement. Lorsque les investissements sont mutualisés à un niveau interrégional ou national (comme les investissements dans les systèmes d'information), la production stockée et immobilisée correspondante est affectée à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2021.

La Production stockée et immobilisée est de 33 202 k€ en 2021, en augmentation de 4 025 k€ par rapport à 2020 (29 177 k€), soit +13,79%.

A l'échelle nationale, ces dépenses sont en hausse de 6,3%, reflétant le niveau d'investissement du concessionnaire, malgré la fin du déploiement du compteur Linky.

Note 6 - Reprises sur amortissements et provisions

Ce poste est constitué :

- des reprises d'amortissements de financements du concédant ;
- d'autres natures de reprises d'amortissements ;
- des reprises de provisions pour renouvellement (PR) ;
- d'autres natures de reprises de provisions : il s'agit essentiellement des reprises de provisions sur les charges de personnel (avantages au personnel, abondement : les charges correspondantes sont enregistrées dans la rubrique « charges de personnel ») et des reprises de provisions sur risques et litiges.

Les reprises d'amortissements de financements du concédant et reprises de PR sont imputées par concession. Les autres produits sont affectés à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2021.

Suite à une reprise de provisions relative au risque d'irrécouvrabilité sur la part acheminement des facturations aux fournisseurs d'énergie on constate une augmentation de 46,2% de la rubrique «Reprises d'autres catégories de provisions».

La rubrique «reprises d'amortissements de financement du concédant» affiche une hausse de 85 k€ (soit +68,5%). Cette évolution est liée à une augmentation des reprises au titre des canalisations HTA pour 79 k€ et des transformateurs HTA/BT pour 13 k€, le poste «Poste HTA/BT» est quant à lui en diminution.

La rubrique «reprises de provisions pour renouvellement» affiche une hausse de 97 k€ (soit +20,3%). Cette variation est principalement liée à la hausse des reprises au titre de postes HTA/BT pour 93 k€ et à la baisse des reprises au titre des canalisations BT pour 17 k€.

Note 7 - Autres produits divers

Les autres produits divers sont principalement constitués des remboursements divers effectués par des tiers (notamment les indemnités d'assurance), ainsi que des correctifs éventuels d'inventaire patrimonial.

Dans les cas où ils ne lui sont pas directement imputables, ces produits sont affectés à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2021.

Note 8 - Accès réseau amont

Ce montant concerne l'exécution du contrat d'accès au réseau de transport géré par RTE (Réseau de transport d'électricité). Les droits acquittés par Enedis pour l'accès à ce réseau sont établis à partir des flux transitant aux différents points d'injection sur le réseau public de distribution d'électricité (postes sources).

La facturation est effectuée conformément au tarif d'acheminement en vigueur et des choix de souscription effectués par la DR concernée.

Les charges de souscription d'accès au réseau de transport sont réparties au prorata de la consommation des clients sur le territoire de la concession au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2021.

La hausse de cette rubrique de 7,04 M€ (+9,9%) est liée à un volume d'énergie acheminé plus important, du fait de la météo plus froide et de la reprise économique à la suite de la crise sanitaire. Cette évolution reflète celle observée à la maille nationale

Note 9 - Achats d'énergie pour couvrir les pertes sur le réseau

Les pertes sur le réseau représentent l'écart entre l'énergie injectée sur le réseau public de distribution d'électricité et l'énergie consommée par les utilisateurs finaux. On distingue généralement deux types de pertes : les pertes techniques (effet Joule généré par le transit d'électricité sur le réseau) et les pertes non techniques (énergie consommée mais non mesurée dans l'ensemble des dispositifs de comptage).

Enedis est tenue réglementairement d'acheter cette énergie, ainsi que les certificats de capacité associés. Cette activité d'achat, nécessitant un accès aux marchés de l'électricité, est centralisée au niveau national.

Les achats d'énergie pour couvrir les pertes sont affectés à chaque DR en fonction de sa part d'accès au réseau amont, puis à la concession au prorata de la consommation qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2021.

Les achats d'énergie pour couvrir les pertes sur le réseau progressent de 7 481 k€ (+31,5%). Cette hausse provient de la croissance des prix de l'électricité sur les bourses européennes de l'énergie causée par un renchérissement des combustibles carbonés (charbon, pétrole et gaz) et une baisse structurelle des capacités de production stables et pilotables à l'image du nucléaire en Allemagne et des centrales thermiques en France.

Note 10 - Redevances de concession

Dans cette rubrique figurent les montants des parts R1 et R2 de la redevance annuelle de concession effectivement versés au cours de l'année. Cette information est directement enregistrée à la maille de la concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2021.

Cf. se référer au paragraphe dédié dans le CRAC.

Note 11 - Autres consommations externes

Les autres consommations externes font l'objet d'une présentation détaillée en six sous-rubriques.

- Les **achats de matériel** sont effectués par la DR en fonction des besoins d'exploitation et d'investissement du réseau. La part relative aux investissements est affectée directement à la concession. La part relative à l'exploitation est affectée au prorata du nombre de kilomètres réseau de la concession au sein de la DR. La part relative à la gestion clientèle est affectée au prorata du nombre de clients que représente la concession au sein de la DR.
- Les **achats de travaux** sont localisés en fonction de leur utilisation pour les besoins de la concession et peuvent donc être considérés comme natifs.
- Les **achats d'informatique et télécommunication** comprennent les achats locaux par la DR concernée de petits équipements de bureautique et de téléphonie, ainsi qu'une quote-part des contrats mutualisés au niveau national (infogérance, etc.). Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR.
- Les **achats tertiaires et de prestations** couvrent les besoins locaux de la DR concernée (locations de salles et de matériel, frais de transport, études techniques, travaux d'impressions, etc.), ainsi qu'une quote-part de ces mêmes achats lorsqu'ils sont mutualisés au niveau national. Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR.
- Les **achats relatifs aux bâtiments** concernent les besoins locaux de la DR concernée (locations de bureaux, frais de gardiennage et de nettoyage, etc.), ainsi qu'une quote-part de ces mêmes achats, lorsqu'ils sont mutualisés au niveau interrégional ou national. Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR.
- Les **autres achats** regroupent notamment les contributions d'Enedis au Fonds de péréquation de l'électricité et divers postes relatifs aux besoins locaux de la DR concernée, ainsi qu'une quote-part de ces mêmes achats, lorsqu'ils sont mutualisés au niveau national. Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR. Les autres achats enregistrent, d'autre part, les redevances d'occupation du domaine public (RODP), qui sont affectées directement à la concession en fonction des RODP des communes la composant.

Lorsque les charges de ces différentes sous-rubriques concernent spécifiquement les fonctions centrales, elles sont réaffectées dans la rubrique « charges centrales » (cf. note 19).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2021.

Les autres consommations externes sont de 51 699 k€ en 2021, en hausse de 3 876 k€ par rapport à 2020 (47 823 k€), soit + 8,1%.

La rubrique « matériel » affiche une augmentation de 4 014 k€ (+26%). Cette évolution est liée à la reprise de l'activité en 2021 à la suite de la crise sanitaire. En outre, la pénurie mondiale de matériel électrique a entraîné un renchérissement des prix ce qui a également contribué à la hausse de cette rubrique.

Note 12 - Contribution au CAS-FACÉ

Enedis contribue à hauteur de 93 % aux besoins de financement du « Compte d'affectation spéciale Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (CAS-FACÉ).

La contribution due par Enedis pour le financement de ces aides aux collectivités pour l'électrification rurale est affectée à la concession sur la base des modalités de calcul du montant des contributions des gestionnaires de réseau au CAS-FACÉ définies par l'article L. 2234-31 du CGCT, à savoir :

(Taux de contribution des GRD applicable aux kilowattheures distribués en BT dans les communes de moins de 2 000 habitants x kilowattheures distribués dans les communes de moins de 2 000 habitants) + (Taux de contribution des GRD applicable aux kilowattheures distribués en BT dans les communes de plus de 2 000 habitants x kilowattheures distribués dans les communes de plus de 2 000 habitants).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2021.

Note 13 - Autres impôts et taxes

Il s'agit principalement des impôts directs suivants :

- **cotisation foncière des entreprises** (CFE) : cette charge est affectée à la concession en fonction de la localisation des ouvrages concernés (dont les locaux, terrains, postes sources, etc.);
- **imposition forfaitaire des entreprises de réseau** (IFER) : cette charge est affectée à la concession en fonction de la localisation des transformateurs concernés;
- **taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties** (TF) : ces charges sont affectées à la concession en fonction de la localisation des ouvrages concernés (dont les bâtiments, terrains, postes sources, etc.);
- **contribution sur la valeur ajoutée des entreprises** (CVAE) : cette charge nationale est affectée à la concession au prorata de son chiffre d'affaires, rapporté au chiffre d'affaires national.

Cette rubrique comprend également tous les autres impôts et taxes divers (droits d'enregistrement, timbres fiscaux, etc.), répartis au prorata du nombre de clients de la concession au sein de la DR concernée.

Ne figurent dans cette rubrique ni l'impôt sur les sociétés, ni les taxes dont Enedis n'est que percepteur et qui n'apparaissent donc pas en charges (exemple : TVA).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2021.

La baisse de la rubrique 'Autres impôts et taxes' (-22,4%) est directement liée à l'application du Plan de Relance du gouvernement inscrit dans la loi de finances 2021 qui génère une diminution de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de la taxe foncière notamment.

Note 14 - Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent principalement les salaires et les charges patronales associées. Cette masse salariale est relative aux agents travaillant sur le réseau (entretien, dépannage, conduite du réseau), à ceux chargés des relations avec les clients (activités de comptage, relève, interventions techniques, accueil, facturation et raccordement) et au personnel en charge des activités « support » (gestion et administration).

Pour tenir compte de ces différentes activités et du fait que les agents ne sont pas dédiés à une concession en particulier, les charges de personnel d'Enedis sont affectées à la concession selon les règles suivantes :

- les charges de personnel relatives à l'activité de construction d'immobilisations sont affectées selon les coûts de main-d'œuvre imputés sur les affaires identifiables sur le périmètre de la concession;
- les charges de personnel relatives à l'activité clientèle (et activités support associées) sont affectées à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR;
- les charges de personnel relatives à l'activité réseau (et activités support associées) sont affectées à la concession au prorata du nombre de kilomètres de réseau qu'elle représente par rapport au nombre de kilomètres de réseau du territoire couvert par la DR.

Lorsque les charges de ces différentes rubriques concernent spécifiquement les fonctions centrales, elles sont réaffectées dans la rubrique « charges centrales » (cf. note 19).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2021.

Les charges de personnel sont de 49 091 k€ en 2021, en baisse de 2 415 k€ par rapport à 2020 (51 505 k€), soit - 4,69%. La baisse de la rubrique s'explique en grande partie par l'effet crise sanitaire.

Note 15 - Dotation aux amortissements DP

Les dotations aux amortissements DP (distribution publique d'électricité) couvrent l'amortissement des financements du concessionnaire et du concédant.

Les dotations aux amortissements DP sont générées directement par le système d'information à la maille de chaque concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2021.

La rubrique « amortissement des financements de l'autorité concédante et du concessionnaire » affiche une augmentation de 1 739 k€ (+ 4,1%).

En 2021 la part de dotation des amortissements de l'autorité concédante reste stable.

Note 16 - Dotation aux provisions pour renouvellement

La provision pour renouvellement est enregistrée sur les seuls ouvrages renouvelables avant la fin du contrat de concession, et pour lesquels Enedis assure la maîtrise d'ouvrage du renouvellement. Elle est assise sur la différence entre la valeur d'origine des ouvrages et leur valeur de remplacement à fonctionnalités et capacités identiques.

Les dotations aux provisions pour renouvellement sont générées directement par le système d'information à la maille de chaque concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2021.

Pour la concession, conformément au contrat de concession en vigueur, il n'est pas constitué de dotation aux provisions pour renouvellement des ouvrages, cependant un correctif d'inventaire peut potentiellement générer un recalcul de dotation.

Note 17 - Autres dotations d'exploitation

Cette rubrique comprend les :

- dotations aux provisions pour charges liées aux pensions et obligations assimilées ;
- dotations aux autres provisions pour charges ;
- dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et biens propres ;
- dotations aux provisions pour risques et litiges.

Cette rubrique est répartie au prorata du nombre de clients de la concession au sein de la DR.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2021.

Note 18 - Autres charges

Ce poste comprend notamment :

- la valeur nette comptable des immobilisations sorties de l'actif, et notamment mises au rebut ; les montants concernés sont affectés directement à la concession ;
- les pénalités pour coupures longues (> 5h) versées aux clients ; les montants concernés sont affectés directement à la concession ;
- les charges sur créances clients devenues irrécouvrables, ainsi que divers éléments non récurrents ; ces éléments sont répartis selon le nombre de clients de la concession au sein de la DR concernée ; lorsque ces charges concernent spécifiquement les fonctions centrales, elles sont réaffectées dans la rubrique « charges centrales » (cf. note 19).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2021.

Les autres charges sont de 8 610 k€ en 2021, en augmentation de 1 284 k€ par rapport à 2020 (7 326 k€), soit + 17,5%.

Cette évolution reflète celle observée à la maille nationale.

Note 19 - Charges centrales

Elles représentent la somme des différentes charges constatées au niveau des services centraux d'Enedis (cf. notes 11, 14 et 18).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2021.

Les charges centrales sont de 17 972 k€ en 2021, en augmentation de 1 237 k€ par rapport à 2020 (16 735 k€), soit + 7,4%. Cette évolution reflète celle observée à la maille nationale.

Note 20 - Différence entre le total des produits et le total des charges

L'autorité concédante dispose dans le CRAC des éléments financiers d'exploitation reflétant le plus fidèlement l'activité d'exploitation et de développement des réseaux de distribution publique d'électricité sur sa concession. Pour les raisons mentionnées précédemment, ces éléments financiers ne rendent pas compte d'un équilibre économique qui serait exclusivement local.

Il s'ensuit que la différence entre le total des produits et le total des charges, que ceux-ci soient enregistrés nativement sur la concession ou qu'ils lui soient affectés, ne constitue pas en tant que tel le résultat d'exploitation d'Enedis au périmètre de la concession. En particulier, le tarif d'acheminement de l'électricité étant unique sur l'ensemble du territoire du fait de la péréquation tarifaire, les recettes d'Enedis sur la concession ne sont pas définies en fonction des coûts exposés localement mais dépendent de l'application de la grille tarifaire nationale à une structure de consommation locale.

TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES MODALITÉS DE RÉPARTITION RETENUES POUR LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION

Produits à répartir				
	Montant affecté directement à la concession (k€)	Montant réparti* (k€)	Clé de répartition principale des montants répartis**	Valeur de la clé principale appliquée pour la répartition (en %)
Recettes d'acheminement	303 730	2 320	Au prorata du localisé	2,9%
Raccordements	21 013	0	Au prorata du nombre de clients	36,7%
Prestations	3 464	41	Au prorata du localisé	2,1%
Autres recettes	300	5 226	Au prorata du nombre de clients	36,7%
Production stockée et immobilisée	21 818	11 385	Au prorata du nombre de clients	36,7%
<i>Reprise sur amortissements et provisions</i>	784	18 137	Au prorata du nombre de clients	36,7%
<i>Dont reprises d'amortissements de financements du concédant</i>	209	0	Au prorata du nombre de clients	36,7%
<i>Dont autres types de reprises</i>	0	0	Au prorata du nombre de clients	36,7%
<i>Dont reprises de provisions pour renouvellement</i>	575	0	Au prorata du nombre de clients	36,7%
<i>Dont reprises d'autres catégories de provisions</i>	0	18 137	Au prorata du nombre de clients	36,7%
<i>Autres produits divers</i>	8	2 607	Au prorata du nombre de clients	36,7%

Charges à répartir

	Montant affecté directement à la concession (k€)	Montant réparti* (k€)	Clé de répartition principale des montants répartis**	Valeur de la clé principale appliquée pour la répartition (en %)
Accès réseau amont	0	78 074	Au prorata des consommations	37,8%
Achats d'énergie	0	31 210	Au prorata des consommations	37,8%
Redevances de concession	4 825	0	Non applicable	-
Matériel	12 653	6 707	Clé composite Matériel : Investissements / Longueur du réseau / Nb de clients	31,6%
Travaux	5 727	464	Au prorata du nombre de clients	36,7%
Informatique et télécommunications	0	4 836	Au prorata du nombre de clients	36,7%
Tertiaire et prestations	0	9 573	Au prorata du nombre de clients	36,7%
Bâtiments	0	5 675	Au prorata du nombre de clients	36,7%
Autres achats	714	5 351	Au prorata du nombre de clients	36,7%
Contribution au CAS-FACÉ	7 072	0	Modalités de calcul du montant des contributions des gestionnaires de réseau au CAS-FACÉ	34,7%
Autres impôts et taxes	3 042	3 379	Au prorata du nombre de clients	36,7%
Charges de personnel	8 897	40 194	Clé composite Charges de personnel : Investissements / Longueur du réseau / Nb de clients	38,6%
Dotation aux amortissements DP	44 577	0	Au prorata du nombre de clients	36,7%
Dont amortissement des financements du concessionnaire	29 724	0	Au prorata du nombre de clients	36,7%
Dont amortissement des financements de l'autorité concédante et des tiers	14 852	0	Au prorata du nombre de clients	36,7%
Dont autres amortissements	0	0	Au prorata du nombre de clients	36,7%
Dotation aux provisions pour renouvellement	61	0	Au prorata du nombre de clients	36,7%
Autres dotations d'exploitation	0	28 725	Au prorata du nombre de clients	36,7%
Autres charges	1 949	6 660	Au prorata du nombre de clients	36,7%

* Au niveau d'organisation immédiatement supérieur à la concession sur l'item considéré (la DR).

** Pour les « Autres impôts et taxes », plusieurs clés de répartition interviennent.

4.1.2. LES ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

Conformément à l'article D. 2224-40 du décret n° 2016-496 du 21 avril 2016, relatif au compte-rendu annuel d'activité des concessions d'électricité, Enedis mentionne les produits et charges exceptionnels. Ils sont répartis au prorata du nombre de clients de la concession par rapport à l'ensemble des clients d'Enedis, en l'absence d'information permettant de les localiser sur la concession.

Éléments exceptionnels (en k€) (Concession)	
	2021
Produits	6 256
Charges	6 131
Produits - charges	126

4.1.3. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES GRANDES RUBRIQUES DE CHARGES ET DE PRODUITS DU CONCESSIONNAIRE DANS LE CADRE TARIFAIRE EN VIGUEUR

Enedis présente, à titre indicatif, les taux d'évolution des différents postes de charges d'exploitation et produits d'exploitation intégrés aux trajectoires financières retenues par la CRE dans le cadre de l'élaboration des tarifs, tels qu'ils ressortent de la délibération de la CRE du 21 janvier 2021 (TURPE 6 HTA-BT).

Les tarifs étant des tarifs nationaux assis sur le principe de la péréquation, les évolutions des différents postes de charges et de produits ne signifient pas que les évolutions seront similaires pour chacune des concessions. S'agissant de pourcentages d'évolution nationaux, ils permettent de donner une tendance, toutes choses égales par ailleurs, mais ne tiennent pas compte des éléments spécifiques qui pourront se réaliser dans les années futures à l'échelle de la concession.

Par exemple, le niveau des raccordements ou de la production immobilisée dépendra de la dynamique territoriale propre à la concession, qui ne sera pas nécessairement similaire aux tendances nationales telles qu'elles avaient été envisagées lors de l'élaboration des tarifs.

Les volumes acheminés et, en corollaire, le niveau des achats de pertes et de l'accès au réseau de transport étant très sensibles au climat, les données financières futures pourront être significativement différentes au niveau national des trajectoires utilisées pour la fixation du tarif, ce qui se traduira également dans les CRAC de la concession.

Par ailleurs, il n'est pas possible de faire des prévisions d'évolution pour la contribution à l'équilibre, dont le niveau dépendra des équilibres de la péréquation sur l'ensemble du territoire.

Principaux éléments de la délibération de la CRE du 21 janvier 2021 relatifs à l'évolution prévisionnelle des charges d'exploitation et des produits d'exploitation entre 2021 et 2022

Charges nettes d'exploitation

D'un point de vue tarifaire, les charges nettes d'exploitation d'Enedis sont constituées :

- des charges liées à l'exploitation du système électrique composées :
 - des charges d'accès au réseau public de transport,
 - des autres charges liées à l'exploitation du système électrique ;
- des autres charges nettes d'exploitation.

A) Charges liées à l'exploitation du système électrique

1) Charges d'accès au réseau public de transport

Le tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution couvre l'accès des gestionnaires de ces réseaux au réseau public de transport.

La CRE a estimé les montants prévisionnels des charges d'accès au réseau public de transport sur la base notamment :

- des évolutions prévisionnelles du TURPE HTB prévues par la délibération de la CRE du 21 janvier 2021 portant décision sur les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité dans le domaine de tension HTB (TURPE 6 HTB) ;
- des hypothèses d'évolution des volumes de soutirage sur le réseau public de transport prévues dans le cadre de cette même délibération.

Les montants prévus pour 2021 et 2022 dans le cadre de la délibération précitée sont les suivants :

Charges d'accès au réseau public de transport (M€ courants)

	2021	2022	Variation (en %)
Charges d'accès au réseau public de transport	3 617	3 646	0,8%

2) Autres charges liées à l'exploitation du système électrique

Les autres charges liées à l'exploitation du système électrique couvrent essentiellement les achats de pertes sur les réseaux.

La CRE a retenu les montants prévisionnels des achats de pertes estimés par Enedis qui tiennent notamment compte des effets de la crise sanitaire liée à la Covid-19 sur la consommation d'électricité. S'agissant du volume de pertes, la trajectoire résulte des effets conjugués de la hausse des pertes techniques résultant du développement de la production décentralisée et de la baisse des pertes non techniques permise par le déploiement des compteurs évolués.

Les montants prévus pour 2021 et 2022 dans le cadre de la délibération précitée sont les suivants :

Autres charges d'exploitation du système électrique (M€ courants)

	2021	2022	Variation (en %)
Autres charges liées à l'exploitation du système électrique	1 238	1 223	-1,2%
Dont achats de perte	1 202	1 181	-1,7%

B) Autres charges nettes d'exploitation

Les autres charges nettes d'exploitation correspondent notamment :

- aux autres achats et services (dont font partie les redevances de concession), aux charges de personnel et aux impôts et taxes ;
- déduction faite des produits d'exploitation hors recettes d'acheminement (dont font partie les contributions des utilisateurs reçues au titre du raccordement).

La CRE a retenu le niveau des charges atteint par Enedis en fin de période tarifaire TURPE 5 HTA-BT comme référence pour ses travaux d'analyse, afin de faire bénéficier les consommateurs des gains de productivité réalisés par Enedis pendant cette période. La CRE s'est ainsi appuyée sur les données constatées de l'exercice 2019 afin d'apprécier les trajectoires prévisionnelles présentées par Enedis, tout en tenant compte notamment :

- des facteurs exceptionnels ou non récurrents intervenus au cours de cet exercice ;
- des nouveaux projets et des évolutions connues susceptibles d'avoir des effets sur le niveau des charges d'Enedis au cours de la période tarifaire ;
- des gains de productivité notamment permis par le déploiement des compteurs Linky.

Les montants prévus pour 2021 et 2022 dans le cadre de la délibération précitée sont les suivants :

Autres charges nettes d'exploitation (M€ courants)

	2021	2022	Variation (en %)
Autres charges nettes d'exploitation	4 613	4 571	-0,9%
Dont contributions des utilisateurs reçues au titre du raccordement	-755	-760	0,7%

Recettes d'acheminement

Les recettes d'acheminement (hors composante Rf) prévues pour 2021 et 2022 dans le cadre de la délibération précitée sont les suivantes :

Recettes d'acheminement (M€ courants)

	2021	2022	Variation (en %)
Les recettes d'acheminement prévisionnelles	14 058	14 236	1,3%

NB : Comme le précise la délibération du 21 janvier 2021, la prévision de recettes au titre de 2022 est notamment fondée sur une indexation prévisionnelle du TURPE HTA-BT au 1^{er} août 2022 de + 1,31 %.

4.2. Les informations patrimoniales

Les valeurs présentées correspondent aux ouvrages concédés en exploitation, qu'ils aient été construits sous maîtrise d'ouvrage du concédant ou du concessionnaire.

Le concessionnaire poursuit ses travaux d'amélioration de la localisation des ouvrages. Après la mise en place d'un suivi individualisé et localisé des compteurs Linky™ et des transformateurs HTA-BT, en application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, Enedis a également engagé des travaux de dénombrement et d'individualisation des ouvrages de branchement, qui ont permis d'aboutir en 2018 à un inventaire détaillé et localisé des compteurs pour les catégories de clients C1-C4 (Marché d'affaires) et en 2019 à la finalisation du dénombrement et de la localisation des colonnes montantes électriques.

Pour rappel :

Les valeurs définitives de la localisation sont intégrées dans le tableau « Valeur des ouvrages concédés au 31 décembre » sur les lignes « Compteurs marché d'affaires » et « Ouvrages collectifs de branchement » pour ces deux catégories d'ouvrages.

Les compteurs et transformateurs peuvent être temporairement localisés dans des magasins gérés par le concessionnaire. Les valeurs en magasin associées à ces ouvrages sont réparties dans chaque concession concernée par le magasin, au prorata des valeurs des ouvrages localisés de ladite concession, elles sont présentées de façon agrégée par nature d'ouvrage.

L'article 176 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN), a clarifié le régime juridique des colonnes montantes électriques :

- les colonnes montantes électriques mises en service avant la publication de la loi ELAN appartiennent au réseau public de distribution d'électricité (RPD), à l'issue d'un délai de deux ans, soit au 24 novembre 2020, hors revendication de la propriété de ces ouvrages par les propriétaires ou copropriétaires des immeubles dans lesquels ils sont situés. Le transfert est effectué à titre gratuit, sans contrepartie pour le gestionnaire de réseau ;
- les colonnes montantes électriques mises en service depuis la publication de la loi ELAN appartiennent au RPD ;
- Enedis n'est tenue à aucune obligation financière liée aux provisions pour renouvellement des colonnes montantes électriques ainsi transférées au RPD.

En application de cette loi, l'ensemble des colonnes identifiées hors concession et non revendiquées par leurs propriétaires ont été intégrées dans le patrimoine des concédants.

Conformément aux règles comptables, les colonnes ont dans un premier temps été valorisées à leur valeur vénale. En l'absence de marché, cette valeur est calculée à partir du coût de remplacement, corrigé d'un coefficient d'obsolescence tenant compte du palier technologique de la colonne, ainsi que d'un coefficient de vétusté tenant compte des amortissements « théoriques » cumulés depuis la mise en exploitation réelle de la colonne.

Néanmoins, dans sa délibération du 21 janvier 2021 portant décision sur le tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution d'électricité applicable à compter du 1^{er} août 2021, la CRE a communiqué la valeur des colonnes montantes électriques qu'elle retiendra pour la rémunération d'Enedis, montant qui est inférieur à la valeur vénale basée sur un coût de remplacement de ces colonnes, telle que calculée initialement, comme indiqué ci-dessus.

La CRE déterminant ainsi les flux de trésorerie futurs auxquels Enedis aura droit en contrepartie de ses obligations de gestionnaire de réseau, cette valeur s'impose pour apprécier la valeur vénale d'ensemble des colonnes montantes électriques remises à titre gratuit dans le cadre de la loi ELAN, en application de l'article 213-4 du Plan Comptable Général. La valeur nette des colonnes inscrites dans le patrimoine concédé au titre de la loi ELAN a donc été ajustée en conséquence globalement dans les comptes 2020 de la société Enedis.

Cependant, la délibération ayant été communiquée bien après la clôture du système de comptabilité auxiliaire, il n'a pas été possible de retranscrire ces ajustements dans la comptabilité de chaque concession à fin décembre 2020. Cette opération a été réalisée en bonne et due forme en 2021, en date d'effet du 1^{er} janvier 2021, sur l'ensemble des colonnes concernées. Les valeurs figurant dans les CRAC 2021 reflètent donc bien la valeur définitive du patrimoine. Elles sont transcrites dans la ligne « Ouvrage collectif de branchement » dans les tableaux ci-après.

À noter que les travaux d'individualisation et de localisation se poursuivent sur les autres natures de branchements constitués essentiellement par les liaisons réseau, les dérivations individuelles et les disjoncteurs. Leur transcription comptable sera effective dans les comptes d'Enedis de 2022 qui seront restitués dans les CRAC 2022, communiqués aux autorités concédantes en 2023.

Le décret n° 2020-1561 (décret FACE) relatif aux aides pour l'électrification rurale du 10 décembre 2020, publié au *Journal officiel* du 11 décembre 2020, a fait évoluer les règles d'attribution et de gestion des aides du compte d'affectation spéciale dédié au « financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale » (CAS-FACÉ), en prenant notamment en compte le cas des communes nouvelles et en ouvrant la possibilité de financer des opérations en lien avec la transition énergétique, et ce, avec une date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Il précise également dans son article 2 les critères permettant de qualifier une commune de « rurale » au sens des aides à l'électrification rurale mentionnées à l'article L. 2224-31 du CGCT.

Les arrêtés préfectoraux pris conformément à l'article 2 précité sur le périmètre de desserte d'Enedis ont permis de mettre à jour au 1^{er} janvier 2021 la liste des communes rurales, c'est-à-dire les communes sur le territoire desquelles les travaux effectués sous la maîtrise d'ouvrage des autorités concédantes peuvent bénéficier des aides à l'électrification rurale. Les conséquences des changements de régime de communes ont été traduites dans les comptes 2021. Ainsi, le cas échéant, au sein de la concession, la bascule au 1^{er} janvier 2021 de communes du régime rural en régime urbain a donné lieu à l'application des règles comptables relatives aux ouvrages sur le domaine urbain, à savoir la reconstitution des amortissements du financement concédant et de la provision pour renouvellement des ouvrages. De même, la bascule des communes du régime urbain en régime rural a potentiellement généré une reprise de l'amortissement du financement concédant et de la provision pour renouvellement pour les biens susceptibles d'être désormais financés par le CAS-FACÉ et non plus par Enedis.

Les éventuels impacts sur les passifs de la concession sont indiqués dans les lignes concernées du compte de résultat.

Les valeurs immobilisées des ouvrages ne faisant pas l'objet d'un suivi individualisé dans le système d'information patrimonial, dont les autres natures de branchements, restent affectées par concession en fonction de clés.

LA VALEUR DES OUVRAGES CONCÉDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Valeur des ouvrages concédés (en k€)

	Valeur brute comptable	Amortissements	Valeur nette comptable	Valeur de remplacement	Provisions de renouvellement
Canalisations HTA	568 966	267 803	301 163	779 677	64 472
<i>Dont aérien</i>	76 102	54 020	22 082	140 806	32 419
<i>Dont souterrain</i>	492 864	213 783	279 081	638 871	32 053
Canalisations BT	483 379	217 676	265 703	668 601	49 270
<i>Dont aérien</i>	143 955	79 870	64 085	237 282	29 501
<i>Dont souterrain</i>	339 424	137 806	201 618	431 319	19 769
Postes HTA-BT	172 031	108 496	63 535	239 537	30 932
Transformateurs HTA-BT	52 912	25 560	27 352	68 524	6 450
Comptage	59 305	8 218	51 087	59 305	0
<i>Dont compteurs Linky™</i>	56 798	7 451	49 347	56 798	0
<i>Dont compteurs marché d'affaires</i>	2 507	767	1 740	2 507	0
Ouvrages collectifs de branchement*	35 309	12 819	22 490	43 990	1 734
Autres biens localisés	11 773	5 322	6 452	12 803	401
Ouvrages de branchement non localisés	330 784	139 159	191 625	419 702	18 328
Comptage non localisés	39 951	30 128	9 823	39 951	0
Autres biens non localisés	7 231	3 217	4 014	7 838	416
Total	1 761 642	818 399	943 243	2 339 929	172 003

* Comprend les dérivations individuelles des ouvrages collectifs de branchement ainsi que les colonnes transférées dans le cadre de la loi ELAN.

La **valeur brute** correspond à la valeur d'origine des ouvrages, évaluée à leur coût d'acquisition ou de production, ou à la valeur vénale (cas des colonnes « loi ELAN » dont la méthode de valorisation est explicitée ci-dessus et qui a été ajustée dans les comptes auxiliaires de 2021).

La **valeur nette comptable** correspond à la valeur brute diminuée des amortissements industriels pratiqués selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des ouvrages.

La **valeur de remplacement** représente l'estimation, à fin 2021, du coût de remplacement d'un ouvrage à fonctionnalités et capacités identiques. Elle fait l'objet, au 31 décembre de l'exercice, d'une revalorisation sur la base d'indices spécifiques à la profession issus de publications officielles. L'incidence de cette revalorisation est répartie sur la durée de vie résiduelle des ouvrages concernés.

MODE ET DURÉES D'AMORTISSEMENT

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire. Pour les principaux ouvrages, les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Durées d'utilité estimées

Génie civil des postes	45 ans
Canalisations HTA et BT	40 ans ou 50 ans
Postes de transformation	30 ans ou 40 ans
Compteurs Linky	20 ans
Autres installations de comptage	20 à 30 ans*
Colonnes montantes électriques	60 ans
Autres ouvrages de branchements	40 ans

* Certaines installations de comptage font actuellement l'objet d'un amortissement accéléré.

Périodiquement, Enedis s'assure de la pertinence des principaux paramètres de comptabilisation des immobilisations (durées d'utilité, valeurs de remplacement, mailles de gestion). Les travaux d'individualisation menés actuellement vont notamment permettre d'affiner, dans le temps, ces paramètres par composant, pour un plus juste reflet de la réalité patrimoniale.

LA VARIATION DES ACTIFS CONCÉDÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2021

Variation de la valeur des ouvrages concédés au cours de l'année 2021 (en k€) (Mise en service)

	Valeur brute au 01/01/2021 pro forma	Apports Enedis nets	Apports externes nets (concedants & tiers)	Retraits et transferts en valeur brute	Valeur brute au 31/12/2021
Canalisations HTA	552 027	18 588	999	-2 648	568 966
<i>Dont aérien</i>	74 859	1 912	0	-669	76 102
<i>Dont souterrain</i>	477 168	16 677	999	-1 979	492 864
Canalisations BT	467 440	13 768	3 299	-1 129	483 379
<i>Dont aérien</i>	141 166	3 489	29	-729	143 955
<i>Dont souterrain</i>	326 274	10 279	3 270	-400	339 424
Postes HTA-BT	167 294	5 121	125	-509	172 031
Transformateurs HTA-BT	51 815	1 607	6	-516	52 912
Comptage	46 872	12 746	0	-313	59 305
<i>Dont compteurs Linky™</i>	44 458	12 642	0	-302	56 798
<i>Dont compteurs marché d'affaires</i>	2 414	103	0	-10	2 507
Ouvrages collectifs de branchement*	35 187	1 555	-717	-717	35 309
Autres biens localisés	10 569	1 979	3	-777	11 773
Comptage non localisé	41 672	543	0	-2 263	39 951
Ouvrages de branchements non localisés	320 985	8 861	938	0	330 784
Autres biens non localisés	6 409	769	0	53	7 231
Total	1 700 270	65 536	4 654	-8 818	1 761 642

* Comprend les dérivations individuelles des ouvrages collectifs de branchement ainsi que les colonnes transférées dans le cadre de la loi ELAN.

Les **valeurs brutes «pro forma»** correspondent au périmètre des communes adhérentes au 31 décembre 2021.

Les **apports Enedis nets** correspondent aux ouvrages construits sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis mis en service dans l'année, ainsi qu'aux contributions financières directes d'Enedis dans le cas d'ouvrages réalisés sous maîtrise d'ouvrage du concédant (notamment la contribution d'Enedis au titre de l'article 8 et de la PCT), déduction faite le cas échéant des contributions financières externes.

Les **apports externes nets** correspondent aux ouvrages apportés par le concédant ou les tiers et mis en service dans l'année, ainsi qu'aux contributions financières externes dans le cas d'ouvrages réalisés par le concessionnaire (par exemple lors de déplacements d'ouvrages), déduction faite le cas échéant des contributions financières directes d'Enedis. À noter que, le cas échéant, les colonnes transférées en application de la loi Elan, sont intégrées dans cette colonne, puisque réputées comme financées par le concédant.

SYNTHÈSE DES PASSIFS DE CONCESSION

Les passifs de concession sont de natures différentes selon que l'on considère les droits sur les ouvrages existants ou les droits sur les ouvrages futurs.

Droits sur les ouvrages existants (en k€) (Concession)

	2020	2021	Variation (en %)
Contre-valeur des biens concédés (comptes 22941x et 22945x)	920 307	943 243	2,5%
Valeur nette comptable des financements Enedis (comptes 22955x)	586 298	616 543	5,2%

Les **droits sur les ouvrages existants** comprennent :

- la contre-valeur des biens, qui correspond à la valeur nette comptable des ouvrages concédés et matérialise l'obligation de retour des ouvrages au concédant ;
- la valeur nette comptable des financements Enedis (ou financement du concessionnaire non amorti) : cette valeur correspond à la part non amortie des apports nets d'Enedis diminués des montants de provision pour renouvellement et d'amortissement du concédant qui sont affectés en droits du concédant lors des renouvellements et de ce fait considérés comme des financements du concédant.

Droits sur les ouvrages futurs (en k€) (Concession)

	2020	2021	Variation (en %)
Amortissement du financement du concédant (compte 229541)	286 163	300 154	4,9%

Les **droits sur les ouvrages à renouveler** correspondent à l'amortissement du financement du concédant sur des biens pour lesquels Enedis est maître d'ouvrage du renouvellement.

Le financement du concédant est défini comme les apports externes nets des concédants et des tiers. Ce montant est ensuite complété des montants de provision pour renouvellement et d'amortissement du financement du concédant affectés en financement du concédant lors des renouvellements. Pendant la durée de la concession, les droits du concédant sur les biens à renouveler se transforment donc, au remplacement effectif du bien, en droit du concédant sur les biens existants.

Montant des droits du concédant (en k€) (Concession)

	2020	2021	Variation (en %)
Somme des comptes 22941x, 22945x, 229541 et 22955x	620 172	626 855	1,1%

Les **droits du concédant** correspondent aux enregistrements comptables dans les comptes 229. Ils sont spécifiques à l'existence de passifs du patrimoine concédé.

Provision pour renouvellement (en k€) (Concession)

	2020	2021
Provision	176 203	172 003

La **provision pour renouvellement** est assise sur la différence entre la valeur d'origine des ouvrages et leur valeur de remplacement à fonctionnalités et capacités identiques. Elle est constituée sur la durée de vie des biens, pour les seuls ouvrages renouvelables avant le terme de la concession et pour lesquels Enedis est maître d'ouvrage du renouvellement, conformément à l'article 36 de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières. Elle vient compléter l'amortissement industriel.

4.3. Les flux financiers de la concession

LA REDEVANCE DE CONCESSION

La redevance annuelle de concession a pour objet de faire financer par le prix du service rendu aux clients, et non par l'impôt :

1 - Les frais supportés par l'autorité concédante dans l'exercice de son pouvoir concédant

C'est la part R1 de cette redevance, dite de « fonctionnement ». Elle couvre notamment les dépenses relatives au contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, aux conseils donnés aux clients pour l'utilisation rationnelle de l'électricité, au règlement des litiges entre les clients et le concessionnaire.

Montant de la part R1 (en €) (Concession)

	2020	2021	Variation (en %)
Part R1 versée	1 011 447	1 024 702	1,3%
<i>Dont part R1 versée au titre des années antérieures</i>	0	0	-

2 - Une partie des dépenses effectuées par l'autorité concédante au bénéfice du réseau concédé

C'est la part R2 de la redevance, dite « d'investissement ». Elle représente chaque année N une fraction de la différence (si elle est positive) entre certaines dépenses d'investissement effectuées par l'autorité concédante et certaines recettes perçues par celle-ci durant l'année N-2. Son montant est exprimé ci-dessous hors taxes.

Montant de la part R2 (en €) (Concession)

	2020	2021	Variation (en %)
Part R2 versée	3 800 000	3 800 000	0,0%
<i>Dont part R2 versée au titre des années antérieures</i>	0	0	-

LA PARTICIPATION AU TITRE DE L'ARTICLE 8

Conformément aux dispositions de l'article 8 du cahier des charges, le concessionnaire participe au financement des travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages existants sur le territoire de la concession.

A noter, la contribution d'Enedis au titre de l'article 8 s'élève à 1 700 k€ à laquelle s'ajoute la contribution complémentaire au titre de la résorption des fils nus de 250 k€.

Montant de la participation (en €) (Concession)			
	2020	2021	Variation (en%)
Article 8 «Travaux environnement»	1 950 000	1 950 000	0%



ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ ENEDIS

1. Les indicateurs de suivi de l'activité	170
2. La liste détaillée des travaux réalisés en 2021	178
3. Vos interlocuteurs chez Enedis	180



LES INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTIVITÉ

1.1. Le réseau et la qualité de desserte

SITUATION GLOBALE DU RÉSEAU AU 31 DÉCEMBRE 2021

Réseau HTA (en m) (Concession)

	2020	2021	Variation (en %)
Réseau souterrain	7 574 518	7 685 122	1,5%
Réseau torsadé	2 161	2 204	2,0%
Réseau aérien nu	3 671 706	3 640 805	-0,8%
Réseau total aérien	3 673 867	3 643 009	-0,8%
Total réseau HTA	11 248 385	11 328 130	0,7%
Taux d'enfouissement HTA	67,3%	67,8%	0,7%

Postes HTA-BT (en nb) (Concession)

	2020	2021	Variation (en %)
Postes situés dans une commune rurale*	4 443	4 413	-0,7%
Postes situés dans une commune urbaine*	8 354	8 443	1,1%
Total postes HTA-BT	12 797	12 856	0,5%
<i>Dont postes sur poteau</i>	3 493	3 460	-0,9%
<i>Dont postes cabines hautes</i>	240	230	-4,2%
<i>Dont postes cabines basses</i>	4 402	4 406	0,1%
<i>Dont autres postes</i>	4 662	4 760	2,1%

* Au sens de la classification INSEE de la commune. Par ailleurs, le sous-total « Dont autres postes » comprend, à titre d'exemple, les postes en immeuble.

Réseau BT (en m) (Concession)

	2020	2021	Variation (en %)
Réseau souterrain	5 375 384	5 469 028	1,7%
Réseau torsadé	5 284 462	5 304 147	0,4%
Réseau aérien nu	1 556 975	1 498 731	-3,7%
<i>Dont fils nus de faibles sections</i>	196 164	178 237	-9,1%
Réseau total aérien	6 841 437	6 802 878	-0,6%
Total réseau BT	12 216 821	12 271 906	0,5%
Taux d'enfouissement BT	44,0%	44,6%	1,3%

Départs alimentant la concession (Concession)

	2020	2021
Longueur moyenne des 10 % des départs les plus longs (km)	55	55
Nombre moyen d'OMT* par départ HTA aérien	-	-

* Organe de manœuvre télécommandé.

L'indicateur «Nombre moyen d'OMT/départ HTA aérien» est calculé pour les départs qualifiés d'aériens à 95%. La FDE 62 n'ayant aucun départ aérien supérieur ou égal à 95% n'est pas concernée par cet indicateur.

Le tableau ci-après présente par tranche d'âge de 10 ans les lignes HTA et BT, ainsi que les postes HTA-BT de la concession :

Ouvrages par tranche d'âge (en km ou en nb de postes) (Concession)

	Réseau HTA	Réseau BT	Postes HTA-BT
< 10 ans	2 149	1 467	1 436
≥ 10 ans et < 20 ans	1 667	1 735	1 523
≥ 20 ans et < 30 ans	2 351	2 384	2 158
≥ 30 ans et < 40 ans	2 289	1 987	2 648
≥ 40 ans	2 872	4 699	5 091

Nota : S'agissant des postes HTA-BT, les informations figurant dans le tableau ci-dessus et extraites des bases de données techniques d'Enedis sont calculées à partir de la date de construction du génie civil des postes.

LES OUVRAGES MIS EN SERVICE EN 2021

En 2021, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'Enedis se caractérisent de la manière suivante :

Canalisations HTA mises en service (en m) (Concession)

	2020	2021
Souterrain	137 828	195 117
Torsadé	-530	0
Aérien nu	1 060	1 174
Total	138 358	196 291
Dont pour information		
<i>Extension</i>	61 897	114 047
<i>Renouvellement*</i>	57 441	61 256
<i>Renforcement</i>	19 020	20 988

* L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

Canalisations BT mises en service (en m) (Concession)

	2020	2021
Souterrain	65 973	78 496
Torsadé	37 168	40 491
Aérien nu	250	-200
Total	103 391	118 787
Dont pour information		
<i>Extension</i>	51 010	60 172
<i>Renouvellement*</i>	39 908	43 804
<i>Renforcement</i>	12 473	14 811

* L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

LES PERTURBATIONS DANS LA CONTINUITÉ DE FOURNITURE ET LE NOMBRE DE CLIENTS AFFECTÉS

Les perturbations liées à des incidents sur le réseau

Coupures liées à des incidents (Concession)

	2020	2021	Variation (en %)
Nombre d'incidents HTA pour 100 km de réseau	3,7	2,6	-29,4%
<i>Dont réseau aérien</i>	2,0	1,0	-51,6%
<i>Dont réseau souterrain</i>	0,9	0,9	4,7%
Nombre d'incidents BT pour 100 km de réseau	11,4	12,5	10,2%
<i>Dont réseau aérien</i>	5,9	5,3	-10,3%
<i>Dont réseau souterrain</i>	2,4	2,9	23,0%
Nombre de coupures sur incident réseau	2 765	2 338	-15,4%
<i>Longues (> à 3 min)</i>	1 799	1 828	1,6%
<i>Brèves (de 1 s à 3 min)</i>	966	510	-47,2%

Pour rappel, les taux d'incidents présentés ci-dessus sont des indicateurs de l'origine des incidents sur l'ensemble d'un réseau. Ainsi, en prenant l'exemple du réseau HTA : le nombre d'incidents HTA pour 100 km de réseau s'obtient en divisant le nombre d'incidents constatés sur le réseau HTA par la longueur totale du réseau HTA.

Les perturbations liées à des travaux sur le réseau

Coupures pour travaux (Concession)

	2020	2021	Variation (en %)
Nombre de coupures pour travaux	1 615	1 840	13,9%
<i>Nombre sur réseau BT</i>	741	876	18,2%
<i>Nombre sur réseau HTA</i>	874	964	10,3%
Temps moyen	18	18	-0,4%

Le nombre de clients affectés par ces perturbations

Nombre de clients BT (Concession)			
	2020	2021	Variation (en %)
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 min), toutes causes confondues	682	179	-73,8%
<i>Dont nombre de clients BT affectés par plus de 6 coupures longues suite à incident situé en amont du réseau BT</i>	69	-	-
Affectés par plus de 30 coupures brèves (de 1 s à 3 min), toutes causes confondues	-	-	-
Coupés pendant plus de 3 heures, en durée cumulée sur l'année, toutes causes confondues	75 387	67 134	-10,9%
<i>Dont nombre de clients BT coupés plus de 3 heures, en durée cumulée sur l'année, suite à incident situé en amont du réseau BT</i>	37 929	22 627	-40,3%
Coupés pendant plus de 5 heures consécutives, toutes causes confondues	40 592	24 387	-39,9%

Nota : Les indicateurs de continuité d'alimentation figurant dans le tableau ci-dessus font partie des indicateurs à produire dans les comptes-rendus annuels d'activité en application du protocole d'accord signé le 26 mars 2009 par la FNCCR, Enedis et EDF. Sauf mention explicite dans le libellé de l'indicateur, les informations communiquées portent sur le nombre de clients BT affectés par une ou plusieurs interruptions de fourniture, quelles que soient la nature (incident ou travaux) de la coupure et son origine (notamment : en amont du réseau concédé, réseau HTA, réseau BT).

La fréquence des coupures

Fréquence des coupures (Concession)			
	2020	2021	Variation (en %)
Fréquence des coupures longues (> à 3 min), toutes causes confondues	0,7	0,6	-16,4%
Fréquence des coupures brèves (de 1 s à 3 min), toutes causes confondues	1,4	0,8	-38,7%

LES DÉPARTS EN CONTRAINTE DE TENSION

Un départ BT est en contrainte de tension lorsqu'il comporte au moins un client pour lequel le niveau de tension à son point de livraison sort de la plage de variation admise par rapport à la tension nominale (+10 % ou -10 %).

Le taux de départs BT indiqué dans le tableau ci-dessous correspond au pourcentage de départs BT de la concession en contrainte de tension.

Il est également précisé le pourcentage de départs HTA desservant la concession pour lesquels il existe au moins un point de livraison HTA (poste HTA-BT ou client HTA) pour lequel la chute de tension est supérieure à 5 % de sa tension contractuelle.

Départs en contrainte de tension (en %) (Concession)		
	2020	2021
Taux de départs BT > 10 %	1,5%	1,6%
Taux de départs HTA > 5 %	2,3%	2,3%

1.2. Le raccordement des clients

LE RACCORDEMENT DES CONSOMMATEURS

En 2021, à la maille nationale, la réalisation de nouveaux raccordements au réseau public de distribution d'électricité géré par Enedis (hors branchements provisoires) a augmenté de près de 10 % par rapport à 2019, année prise en référence, compte tenu que 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire.

Au périmètre de votre concession, cette activité s'est caractérisée par le nombre de raccordements ci-après :

Nombre de raccordements neufs réalisés (Concession)

	2020	2021	Variation (en %)
En BT et de puissance $\leq$ à 36 kVA	3 426	3 752	9,5%
<i>Dont raccordements BT individuels sans adaptation de réseau</i>	2 890	3 011	4,2%
<i>Dont raccordements BT collectifs sans adaptation de réseau</i>	126	190	50,8%
<i>Dont raccordements BT individuels et collectifs avec adaptation de réseau</i>	410	551	34,4%
En BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA	152	218	43,4%
En HTA	34	38	11,8%
Nombre total des raccordements neufs réalisés	3 612	4 008	11,0%

LE DÉLAI MOYEN DE RACCORDEMENT D'INSTALLATIONS DE CONSOMMATION DE PUISSANCE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 36 KVA

Au niveau national, le délai moyen entre l'accord client et la facturation intégrant la réalisation des travaux de raccordement est en moyenne de 84,9 jours calendaires pour les installations de puissance inférieure ou égale à 36 kVA sans adaptation de réseau.

Ce délai est de 163 jours pour les installations de puissance inférieure ou égale à 36 kVA avec adaptation de réseau.

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

Délai moyen de réalisation des travaux (en jours calendaires) (Concession)

	2020	2021	Variation (en %)
Concernant les travaux de raccordement des consommateurs individuels BT ≤ 36 kVA sans extension	69	59	-14,9%
Concernant les travaux de raccordement des consommateurs individuels BT ≤ 36 kVA avec extension	183	144	-21,3%

**NOU
VEAU**

Nota : L'indicateur « Délai moyen de réalisation des travaux (en jours calendaires) concernant les travaux de raccordement des consommateurs individuels BT ≤ 36 kVA » a été, suite à la délibération de la CRE du 21 janvier 2021 portant décision sur le TURPE 6 HTA-BT, supprimé pour être remplacé par deux nouveaux indicateurs distinguant les opérations de raccordement avec ou sans extension de réseau. Les résultats pro forma 2020 de ces deux indicateurs sont mentionnés.

L'ENVOI DES DEVIS DE RACCORDEMENT

Au niveau national, le taux de respect de l'envoi de la proposition de raccordement dans le délai de la procédure ou dans le délai demandé par le client pour l'ensemble des raccordements (avec et sans adaptation de réseaux) d'installations de consommation et de production de puissance inférieure ou égale à 36 kVA s'est sensiblement amélioré en passant de 83,4 % en 2020 à 90,9 % en 2021.

À noter que la part producteur ne représente qu'une petite partie de ce pourcentage et que 95 % de ces projets ne nécessitent pas de devis, s'agissant d'autoconsommateurs injectant en surplus sur le branchement existant et équipés d'un compteur Linky™.

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

Consommateurs BT individuels de puissance ≤ 36 kVA (sans adaptation de réseau) (Concession)

	2020	2021	Variation (en %)
Taux de devis envoyés dans les délais	87,4%	93,0%	6,4%
Délai moyen d'envoi du devis (en jours calendaires)	8	3	-59,1%

Producteurs BT de puissance ≤ 36 kVA (sans adaptation de réseau) (Concession)

	2020	2021	Variation (en %)
Taux de devis envoyés dans les délais	97,6%	97,2%	-0,4%
Délai moyen d'envoi du devis (en jours calendaires)	8	4	-54,3%

LE RACCORDEMENT D'INSTALLATIONS DE CONSOMMATION DE PUISSANCE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 36 kVA

L'indicateur « Taux de réalisation des travaux dans les délais convenus » était communiqué dans la présente annexe jusqu'en 2020 à titre d'information. Cet indicateur n'est plus produit par Enedis suite à la délibération de la CRE du 21 janvier 2021 portant décision sur le TURPE 6 HTA-BT qui ne le retient plus.

LE RACCORDEMENT DES PRODUCTEURS

En 2021, au périmètre national, le nombre d'installations de production de puissance inférieure ou égale à 36 kVA a fortement augmenté, avec plus de 51 000 demandes traitées.

Par ailleurs, le nombre de raccordements réalisés d'installations de production BT de puissance supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA s'élève à 5 386 en progression de près de 30 % par rapport à 2020.

Enfin, le nombre de raccordements réalisés d'installations de production HTA s'élève à 1 438. Ce chiffre en forte augmentation est dû en partie à la mobilisation des équipes dédiées d'Enedis pour faire aboutir les affaires engagées et demeurant en cours en 2020, qui n'avaient pas pu être finalisées du fait de la crise sanitaire.

Au périmètre de votre concession, l'activité de raccordement d'installations de production est caractérisée par les données suivantes :

Raccordements d'installations de production individuelles neuves réalisés par Enedis

	2020	2021	Variation (en %)
Raccordements BT ≤ à 36 kVA sans adaptation de réseau	541	639	18,1%
Raccordements BT ≤ à 36 kVA avec adaptation de réseau	7	6	-14,3%
Raccordements BT compris entre 36 et 250 kVA	16	25	56,3%
Raccordements HTA ≥ 250 kVA	6	5	-16,7%

Nota : Cet indicateur ne prend pas en compte les autoconsommateurs totaux. En effet, ces derniers ne sont pas mis en exploitation par Enedis du fait que leur raccordement incombe au producteur.

Au périmètre de votre concession, la puissance nouvelle raccordée en production est indiquée ci-dessous :

**NOU
VEAU**

Puissance nouvelle raccordée en production* (en kVA) (Concession)

	2020	2021	Variation (en %)
Producteurs BT et HTA	-	17 791	-

* Variation de la somme des puissances raccordées des producteurs, hors données « secrétisées », entre l'année N et l'année N-1.

Plus de 90 % des foyers français
sont équipés du compteur
Linky™. Un déploiement
réalisé dans le respect des
délais et du budget.





LA LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2021

Vous trouverez ci-après, la liste détaillée des investissements réalisés par Enedis en 2021.

2.1. Les travaux de raccordement des consommateurs et des producteurs

Détail des actions principales en matière de travaux de raccordement des consommateurs et des producteurs.

2.2. Les travaux au service de la performance du réseau

Liste et description des opérations principales en matière de renforcement, modernisation, sécurisation des réseaux et de prévention des aléas climatiques.

2.3. Les travaux liés aux exigences environnementales et réglementaires

Liste et description des opérations concernant ces travaux : environnement, sécurité et obligations réglementaires, modification d'ouvrages à la demande de tiers.

La liste de l'ensemble des chantiers sera remise sous format excel.





VOS INTERLOCUTEURS CHEZ ENEDIS

L'ORGANISATION RÉGIONALE ET TERRITORIALE D'ENEDIS

Enedis est organisée en 25 Directions Régionales sur l'ensemble du territoire français. La Direction Régionale Nord-Pas de Calais emploie près de 2000 personnes et une centaine d'apprentis chaque année.

Deux Directions Territoriales, une par département, accompagnent l'ensemble des collectivités locales et leurs habitants.

Concernant la Direction Territoriale Pas-de-Calais, ce sont 10 agents au service de l'ensemble des collectivités.

